

Henri Lambert

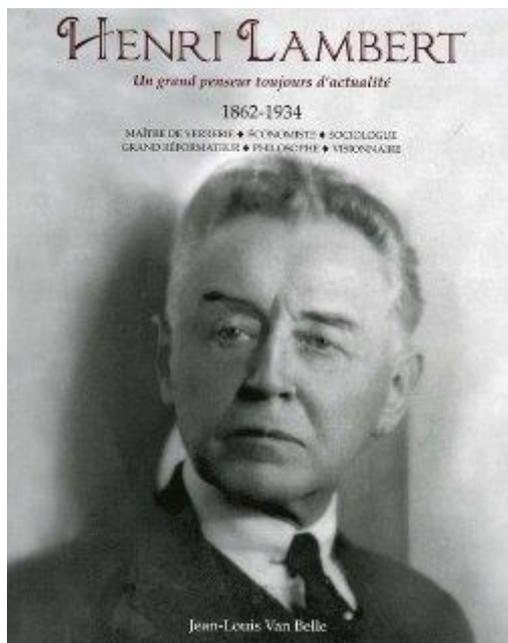
Un grand penseur toujours d'actualité

(1862 - 1934)

Table des matières

Préface	3
1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)	6
Son parcours familial et industriel	7
Son action pour la paix	11
Causes profondes de la guerre	12
Sa contribution aux 14 points de Wilson	13
Le traité de Versailles - grave échec mais poursuite de son action	17
The international Free Trade League	19
Ses correspondants et contacts	21
2. Réforme du capitalisme	27
Le contexte socio-économique à la fin du XIXe siècle	28
Les carences du système - son analyse	29
Et pourtant ...	32
Principe généraux - le droit d'association, la responsabilité	34
Le Nouveau Contrat Social	36
3. Réforme du système électoral dans l'intérêt général	40
Le suffrage universel organisé, un système parlementaire dans l'intérêt général (1892 - 1893)	41
4. Réforme des échanges internationaux	43
Le protectionnisme : source de conflits internationaux	44
La Morale et les Echanges Internationaux	46
Pax Economica	50
Convention de paix économique	53
5. Réforme des régimes coloniaux - Internationalisation	55
Contexte politique belge (Le Congo)	56
Internationalisation du Congo	58
6. Autres projets de réforme	61
7. Visionnaire ou clairvoyant	64
La révolution russe de 1917	65
La Belgique	66
La seconde guerre mondiale ou la construction européenne	67
La construction européenne	69
8. Vision philosophique et métaphysique	70
Hypothèse sur l'Evolution physique et métaphysique de l'Energie	71
9. Publications d'Henri Lambert	74
Ses publications	75
10. L'ouvrage	90
Table des matières	91
Echos dans les médias	94

Préface



La meilleure préface possible de [cet ouvrage](#) sur la pensée, les analyses de société et les grands projets réformateurs pour lesquels Henri Lambert a milité toute sa vie – même dans l’interlude de son action pacificatrice pendant la Première Guerre mondiale – est celle-là qu’il a fait figurer à la tête de chacune de ses trois publications principales : « *Contribution à la recherche des solutions de quelques questions importantes de mon temps et de tous les temps* ». Son action dans cet esprit s’est développée sur trois grands axes réformateurs inspirés par l’éclosion de sa philosophie générale finaliste pour l’humanité.

Son Projet de réforme pour un capitalisme responsable



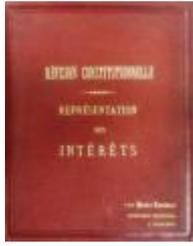
Le premier axe qui lui est apparu vers la fin du 19^e siècle est celui d’une affirmation de la responsabilité individuelle dans les associations économiques et celles du travail.

Adversaire acerbe de l’extraordinaire double privilège de la « responsabilité limitée » et de « l’anonymat » que les milieux entreprenants se sont fait accorder dès le milieu du 19^e siècle, il ne cessa de s’insurger par la suite contre les conséquences de plus en plus néfastes de ces privilèges dans les décennies suivantes : bouleversement social trop accéléré des milieux ruraux attirés vers les villes industrielles et leur misère urbaine, phénomène grandement facilité de concentration des entités économiques, injustices et abus de pouvoir conséquents, réactions politiques violentes, crises financières et économiques successives...

Un siècle plus tard, le système capitaliste actuel, vicié à la base par la « responsabilité limitée » individuelle (le privilège de l’anonymat étant disparu ou en voie de disparition) n’a cessé de poursuivre son évolution et nous dérivons aujourd’hui en un « capitalisme irresponsable » généralisé, de la base jusqu’aux sommets décisionnaires, que de faibles récents efforts en cours, de réglementations marginales nouvelles du secteur financier, ne pourront jamais assez sérieusement et durablement corriger.

Aucun grand observateur économique, juridique ou politique depuis Henri Lambert n’a relevé depuis ne fut-ce que l’existence des privilèges exorbitants de la responsabilité limitée, sans parler de ses conséquences... Aucun grand penseur ou grand dirigeant politique actuel observateur du capitalisme n’en a même eu conscience...

Son projet réformateur du système électoral dans l'intérêt général



Le deuxième axe, apparaissant et développé en parallèle par Henri Lambert, est celui d'une organisation vraiment réfléchie de la démocratie et des systèmes électoraux des démocraties. Depuis l'extension des régimes parlementaires et des bases électorales à partir de la fin du 19e siècle, les corps législatifs divers (Parlements, Congrès, Chambres, ou autres corps plus ou moins consultatifs) n'ont été pour la plupart que des rassemblements d'intérêts particuliers cherchant à renforcer leurs positions étroites, en conflit permanent les uns avec les autres. L'intérêt général de chaque population n'est pour ainsi dire jamais ressorti des luttes d'intérêts, des compromis et des compromissions inhérents à ces systèmes – certains poussés jusqu'à l'absurdité de la représentation proportionnelle extrême et paralysante.

Concepteur d'un système électoral original, dessiné dans le but de créer des entités parlementaires nécessairement vouées à l'intérêt général, et donc plus stables et mieux capables d'effectuer des grandes réformes d'intérêt général, Henri Lambert se consacra dès la fin du 19e siècle et surtout aux débuts du 20e siècle, à faire connaître et reconnaître son système électoral.

Son effort qui semblait en très bonne voie en Belgique en 1914, fut brutalement stoppé par la Grande Guerre et abandonné dans l'après-guerre par la poussée du socialisme et du simple suffrage universel, avec une représentation purement proportionnelle des tendances des électeurs et leurs partis, et son inévitable suivi de « partitocratie »...

Un siècle plus tard, les systèmes législatifs « démocratiques » divers, presque partout boiteux, déchirés de l'intérieur par des conflits d'intérêts, viciés par leurs sources de financements, se trouvent dans la plus grande difficulté, voire dans l'incapacité d'engager de grandes réformes de société, pourtant nécessaires dans la plupart des pays.

Quel grand penseur politique, quel mouvement en économie politique (une discipline traditionnelle, mais quasiment abandonnée) s'attache aujourd'hui à une organisation meilleure des systèmes électoraux supposés « démocratiques » dans le but de favoriser des efforts législatifs réformateurs et d'intérêt général ?

Son projet réformateur des échanges internationaux



Enfin, le troisième grand axe de l'action d'Henri Lambert fut celui d'un combat vraiment inlassable contre les protectionnismes économiques et nationalismes et rivalités exacerbés qui en résultaient, de plus en plus graves, surtout depuis la deuxième moitié du 19e siècle, à l'approche de la Première Guerre mondiale et à nouveau jusqu'à l'approche de la Deuxième Guerre mondiale.

Confronté à l'incompréhension générale de l'importance fondamentale et déterminante de l'économique dans les relations entre états rivaux, à l'ignorance en matière économique des principaux dirigeants politiques de son époque, et à leur manque d'intelligence générale, il arriva néanmoins proche d'une percée d'importance mondiale, au plus haut niveau du gouvernement américain, dans la préparation en 1917-18, du Traité de Paix qui devait sceller la fin de la Première Guerre mondiale. Par son approche aux USA du Colonel House, grand conseiller du Président Wilson, il avait osé espérer que la paix serait basée sur le désarmement

économique européen et mondial et que les fameux « 14 Points » sur la paix du Président Wilson auraient cela comme le premier « Point » et le plus essentiel. Il avait réussi avec le Colonel House, à introduire ce point (d'abord en 11e position seulement), et finalement en 3e position, mais non en position de tête ...

Par la suite, l'armistice de novembre 1918 fut négocié de fait directement entre les États-Unis (Wilson et le Colonel House) et l'Allemagne (les sociaux démocrates allemands) sur la base des « 14 Points ». Henri Lambert apporta des conseils non négligeables au Colonel House dans ce contexte.

Comble de malheur, le Président Wilson abandonna ensuite complètement ce « 3e Point » à la désastreuse « Conférence de la Paix » à Paris en 1919. Déjà affaibli par sa maladie vasculaire, débordé par Clémenceau pour les Français et Lloyd George pour le Commonwealth et une infinité de prétentions diverses provenant du monde entier, obsédé par son rêve prioritaire d'une « Ligue des Nations » salvatrice, et très affaibli politiquement aux États-Unis, le Président Wilson avait-il jamais vraiment cru à l'importance capitale du « 3e Point », que son aura et autorité auraient pu imposer aux ex-belligérants à la fin de la Guerre? Il a fallu une nouvelle génération et une encore plus terrible, nouvelle grande guerre mondiale pour enfin connaître un début de réalisation en Europe, et plus difficilement à travers le monde, du démantèlement et de la levée des barrières nationales économiques. Très graduellement, l'effacement des frontières économiques mondiales se poursuit depuis par grandes régions et entre ces régions...

Plus aucun économiste, ou homme politique sérieux ne doute aujourd'hui de l'importance fondamentale de cet objectif économique pour la réalisation de la paix entre les nations.

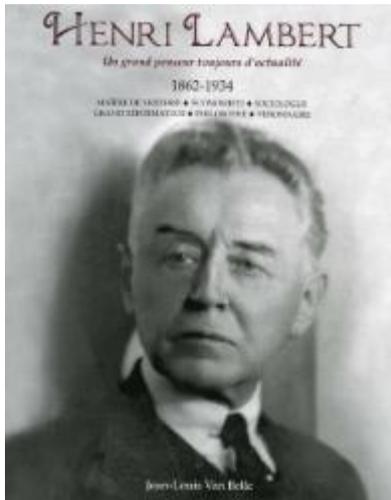
[Sa vision philosophique et métaphysique](#)



Enfin, last but not least, observons encore que toute l'inlassable action d'Henri Lambert sur ces trois grands axes était fondée sur la philosophie humaniste, positiviste, finaliste et spiritualiste de son « Hypothèse », très originale et audacieuse, révélée enfin in extenso par son fils Valentin et finalement publiée post mortem en 1935. Livrée ainsi discrètement à la réflexion... de quelques-uns... cet ouvrage pose avec une clarté nouvelle une hypothèse sur la possibilité d'une finalité pour l'humanité.

Pierre Casimir-Lambert

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

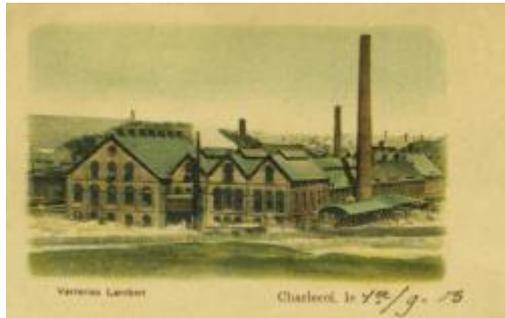


« Mon existence a été extrêmement agitée depuis ma rentrée en Europe : une vie d'affaires fréquemment traversée de difficultés, de conflits, parfois fort graves, et que je n'avais pas suscités, une vie d'efforts intellectuels et de propagande absorbante et généralement ingrate, par suite de l'indifférence et de l'incompréhension de ceux que l'on voudrait sauver d'eux-mêmes (...). J'en suis désespéré pour nos enfants qui sont innocents de nos erreurs. Vous et moi et quelques autres avons fait notre devoir ; c'est toute notre consolation, mais elle est grande ».

Henri Lambert (lettre à Fr. Wright Garrison - 26 août 1922)

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Son parcours familial et industriel



À la sortie de l'université, en 1886, Henri Lambert, ingénieur comme son père, avait pris en charge les verreries familiales. Aussitôt, signe de son caractère, il procède à des innovations importantes qui eurent l'honneur des échos dans la presse spécialisée.

Il est, ainsi, écrit que : "Nous apprenons avec plaisir que le four à bassin de M. Casimir Lambert fils, installé aux usines de la Planche, vient d'être mis enfin en activité. Les débuts ont été splendides, et la marche actuelle continue à être brillante et à donner des meilleurs résultats. Ce four présente des améliorations importantes sur les fours à fusion continue construits jusque maintenant ; on peut les énumérer comme suit : Dimensions du four. Jusque maintenant, toutes les idées et les essais étaient portés pour une grande longueur du bassin, et cela, dans le but de ne faire arriver que du verre parfaitement affiné aux trous de cueillage. M. Henri Lambert s'est dit : Diminuons la longueur du four, mais augmentons-en la largeur, le verre aura une plus faible vitesse, nous arriverons donc à le cueillir ayant séjourné un même nombre d'heures dans le four ; de cette manière, nous réduirons, dans une notable proportion les frais d'installation. C'est de ce principe qu'il a calculé la largeur de son four et lui a donné intérieurement huit mètres, la longueur étant de quatorze. La conservation des parois sera, en outre, mieux assurée et il trouvera, dans les réparations, un bénéfice considérable".

Dans la famille les points de vue divergeaient. Sa soeur Aline, et surtout son mari Georges Despret avaient le regard et des intérêts ailleurs, et ni son frère Florent et ni son frère Paul ne le soutenaient activement. C'est dans un climat de quelques années de tension familiale larvée qui à tout le moins paralysait l'action et empêchait des choix urgents, qu'il faut rechercher la genèse du "Barnum", la nouvelle grande verrerie personnelle qu'il fit construire en 1901. Henri Lambert n'avait d'autre issue s'il voulait développer ses activités, que de les faire siennes et d'abandonner l'héritage verrier familial de son père et grand père Casimir Lambert. Nous pensons donc que dès 1896, son père décédé, Henri Lambert comprit qu'il fallait penser à quitter l'entreprise familiale, qu'il avait fondamentalement renouée, quelques années plus tôt, et se mettre en quête de terrains nécessaires à la construction de sa nouvelle usine où il pourrait enfin réaliser ses objectifs et ses ambitions. Tout cela l'obligea à changer de cap. L'entreprise familiale de son père était ainsi cédée à son beau-père Léon Mondron, important maître de verreries, et son épouse Valentine Lambert.



En 1900, le "Barnum" sortait de terre, à Lodelinsart (Charleroi). Sa construction avait été financée par la part d'héritage d'Henri à la suite du décès de son père.

Dès lors libéré de ses obligations vis-à-vis de l'entreprise familiale, Henri Lambert choisit un terrain tout en longueur, dans un fond, le long d'un ruisseau, à Lodelinsart aux portes de Charleroi pour y construire son usine. Il le fera pour l'essentiel durant l'année 1901, mais commença les travaux dès le mois d'avril 1900. Le 12 février 1902, en conformité avec ses conceptions économiques, sociales et surtout morales il crée avec ses propres deniers (son héritage) non point une Société Anonyme à Responsabilité Limitée, – S.A.R.L. – mais bien une Société en Commandite "Henri Lambert et Cie", dont il est le seul associé commandité, c'est-à-dire qu'il en assume toute la gestion et une responsabilité financière illimitée sur ses fonds propres. À lui seul donc, de la bien gérer avec prudence et efficacité, ce qu'il fit grâce à une très bonne équipe qu'il intéressa, un très faible endettement et une croissance prudente.

L'acte de constitution reflète bien cette conception et incarne à lui seul toute sa pensée. Il y est stipulé que « M. Henri Lambert est gérant de la société et seul associé commandité indéfiniment responsable. Il a seul la gestion et la signature sociales. Les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés pour gérer et administrer la société »... « La gérance de la société sera du vivant de M. Lambert, exclusivement personnelle à celui-ci, et ne pourra jamais être divisée, ni partagée sans le consentement de la majorité des commanditaires ». Il apparaît à la lecture de cet acte que c'est bien son oeuvre, son entreprise où il a tous les pouvoirs, mais dont il assume aussi toutes les responsabilités. Il y avait investi quasiment tout son avoir.

Sa conception du bassin de fusion en grande largeur, mais aussi en très grande longueur, cette fois-ci, encore plus rationnelle et donc d'une grande efficacité et puissance de fusion, offrait des conditions optimales. Ce bassin ainsi que l'usine implantée avec espace et tout en ligne, étaient très modernes pour l'époque. La plupart des anciennes verreries s'étaient progressivement agrandies au cours du temps, avaient vu leurs bâtiments s'ériger autour d'un ou quelquefois deux fours à bassin de taille moyenne, sans beaucoup d'ordre, au gré des possibilités des terrains trop souvent étriqués et n'offraient pas des conditions d'utilisation parfaitement rationnelles de l'espace et surtout pas les meilleurs qualités et prix de revient.



Le démarrage du très grand four fut difficile : la grève sévissait dans la verrerie carolorégienne. Ce four de fusion de près de 50 m de long était non seulement le plus grand du monde, mais procurait par la qualité de la fusion (homogénéité) la meilleure possibilité pour le soufflage de « canons » (cylindres) de verre à vitre de haute qualité. Dès 1903, dans son ouvrage sur « La verrerie au XXe siècle » Jules Henrivaux, ingénieur chimiste, ancien directeur de Saint-Gobain, écrit qu'« il nous a été permis de visiter récemment une nouvelle verrerie à vitre, à Charleroi (Belgique). Cette verrerie construite pour M. Henri Lambert, d'après ses plans et sous sa direction, contient, croyons-nous le plus grand four à cuve du continent. La construction économique et rationnelle de cette usine constitue à notre avis le type le plus perfectionné de la verrerie moderne ». Cet avis d'un expert étranger témoigne de la réputation acquise aussitôt, après sa création, par le « Barnum ».

L'entreprise devint rapidement l'une des verreries à vitres des plus performantes du monde, sinon la meilleure. Elle attira la visite d'autorités ainsi que d'ingénieurs séduits par la modernité des installations.

Mais une révolution technologique s'annonça bientôt, avec l'étirage mécanique vertical de l'ingénieur belge Fourcault.

En avril 1927, la nouvelle officielle de la décision prise par Henri Lambert de transformer son four à bassin en grande usine à étirage mécanique est annoncée. M. Henri Lambert, déclare un chroniqueur de l'époque « est un des rares verriers belges qui aidèrent financièrement Fourcault à constituer les Verreries de Dampremy, ce qui lui valut, ainsi qu'à d'autres souscripteurs, certains avantages pour le cas où il appliquerait chez lui l'étirage mécanique. M. Lambert n'avait pas voulu jusqu'ici tirer parti de ce contrat, et ce pour de raison toutes en son honneur. Il estimait, en effet, être moralement tenu de ne pas abandonner ses ouvriers, aussi longtemps que l'ancien procédé serait viable. Il trouve maintenant que l'heure est venue. C'est une date dans l'histoire de notre industrie verrière. Car l'usine des fonds de Lodelinsart était la plus moderne et la mieux outillée de nos verreries à bouche. C'est celle qui disposait du plus bas prix de revient. Si la meilleure estime qu'elle ne peut plus tenir, que doit-on penser des autres ? Il a suffi que la crise se prolonge un peu pour mettre knock-out le vieux procédé, à présent que nombre de bassins mécaniques sont en marche. À cet égard, le geste d'Henri Lambert a la signification d'un symbole ». À cette date il adopta, en effet, le dernier, le procédé Fourcault. « Cette transformation de l'outillage d'une des plus fortes verreries belges constituait un danger sérieux pour le Comptoir Fourcault », car Henri Lambert « industriel indépendant et économiste original jouissait d'une réputation très justifiée de manchestérianisme et de libéralisme économique intransigeant ». Il refusa donc, fidèle à sa conscience, de faire partie de ce cartel et lui mena la vie dure. Ainsi pendant ces trois ans d'existence (1927-30) ce Comptoir dut faire face au groupe Libbey-Owens, à Henri Lambert et aux exportateurs.

En 1930, la situation se présentait de la manière suivante : deux groupes de verreries exploitant deux brevets différents (le procédé américain : Libbey Owens 30%, le procédé belge : Fourcault 70% de la capacité en Belgique) unis par des ententes plus ou moins étroites se trouvaient « sous le contrôle récent, mais étendu, des trois principales banques et de leurs filiales, dont trois sociétés holding créées tout spécialement pour contrôler l'industrie du verre mécanique ». Face à cette révolution, la verrerie à bouche ne faisait définitivement plus le poids. Un seul grand indépendant résistait : Henri Lambert dont la puissante usine Fourcault « bien équipée et dotée de grands moyens financiers continuait à refuser de se laisser absorber ». Seule des unités belges « Fourcault » en marche, l'usine poursuivait à plein régime sa production avec profit...

Entretemps, le nom de famille "Lambert" devenait "Casimir-Lambert", à partir de 1924.

La concentration union des Verreries mécaniques Belges (U.V.M.B. en 1930 ou "Univerbel")

Les négociations furent âpres, longues, souvent interrompues, Henri Lambert menaçant de garder sa liberté. Mais ce dernier fut soumis à des pressions intolérables des financiers, menaces diverses, notamment de fomenter des troubles sociaux et des grèves pouvant contraindre de mettre la verrerie à l'arrêt.

La concentration finale et quasi complète des verreries belges au procédé Fourcault recherchée par les groupes financiers était en fait une opération de sauvetage de leurs investissements spéculatifs à la mécanisation des années 1920 à 1928, de nombreux petits et moyens bassins verriers.

Finalement, moyennant certaines améliorations de pourcentage d'apport et surtout l'achat à un bon prix par les trois groupes financiers d'une minorité du capital de la société "Vémélo", désormais une SARL, Henri Lambert céda ! Plus conscient que d'autres du désastre socio-politico-économique qui allait atteindre l'Europe dans la suite des années 30, de la haute probabilité d'une nouvelle grande guerre, de l'entrée en dépression de l'Amérique et de la menace des mouvements fascistes et communistes au Centre et à l'Est de l'Europe, il accepta finalement de pénibles conditions. Son fils Valentin Casimir-Lambert (administrateur délégué) les refusait farouchement, préférant mettre l'usine à l'arrêt (la menace de grèves) que de céder. Henri Lambert avait promis à son fils et enfant unique Valentin de ne pas céder. Ce fut là l'origine d'un grand drame familial entre le père et le fils.

Les banques avaient obtenu ce qu'elles désiraient : la concentration de toutes les usines utilisant le procédé d'étirage Fourcault. Cette période avait connu ainsi en Belgique une véritable révolution industrielle intégrale caractérisée par des mouvements de groupement entre les verreries à vitre, la création d'un comptoir de vente en commun, et enfin à la suite de l'intervention des banques, par l'élimination des entreprises productrices concurrentes. On devine combien dans ce contexte la décision d'Henri Lambert, arrachée sous des pressions et des menaces diverses, dut lui être très pénible à prendre, lui qui était farouchement indépendant et contre toute atteinte à la libre concurrence, et cela d'autant plus qu'il se voyait amené par là à renier sa parole qu'il avait donnée à son fils de ne jamais céder.



Valentin Casimir-Lambert

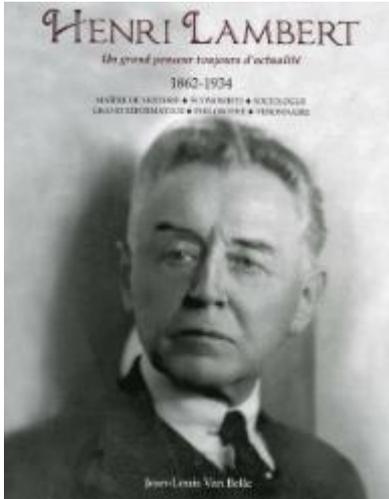
- Vice président et administrateur d' « Univerbel » (1935 – 1962)
- Administrateur et membre du comité de direction de « Glaverbel » (1962 – 1971)
- Membre du Conseil de Surveillance de Solvay et Cie (commandite) (1947 – 1967) puis administrateur de Solvay et Cie SA (1968 – 1971)
- « The Responsible Democracy » - ca. 1946 (USA, non publié)

Henri Lambert avait apporté l'unité "clef de voûte" à l'U.V.M.B., et en devenait un Vice Président, seul industriel au côté des financiers, tandis que l'équipe de direction d'Henri Lambert (Georges Henry et son beau-frère Edgar Brichard – tous deux brillants ingénieurs), allait bientôt en assumer la direction générale et technique.

Sauver son entreprise, son oeuvre de toute une vie, de risques internationaux grandissants ou risquer de perdre la confiance et l'attachement de son fils unique : un dilemme cornélien dont les conséquences diverses ternirent, hélas, les dernières années de sa vie, ainsi que le désastre économique subséquent de l'U.V.M.B., de 1930 à son décès ... Il a fallu attendre les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale pour un redressement notable. Ensuite, la fusion de « Glaver » (glaces et verres à vitres) et d' « Univerbel » (verres à vitres) formait (toujours sous le duo Henry-Brichard) l'important groupe verrier « Glaverbel », et devenait un leader européen et mondial, jusqu'au nouveau désastre – celui de la main-mise de B.S.N. sur Glaverbel en 1972 ...

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Son action pour la paix



«Protectionnisme et militarisme, paupérisme et socialisme, monstrueux enfants de l'erreur et de l'esprit de rapine ou de violence, s'accouplent à leur tour, se réengendrent, s'accroissent, s'enchaînent et traînent, ensemble, l'humanité d'Europe aux abîmes. ... Le protectionnisme est le socialisme des riches, et le socialisme le protectionnisme des pauvres ».

Henri Lambert (avril 1913)

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Son action pour la paix

Causes profondes de la guerre



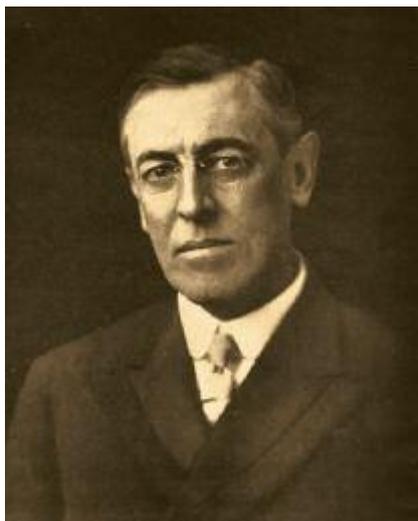
L'année 1915 Henri Lambert la passe, loin de ses affaires verrières de Lodelinsart, à réfléchir dans deux directions : sur les causes profondes des guerres d'un côté, et sur les moyens d'y mettre fin et d'obtenir une paix durable, « éternelle », de l'autre sur le cas particulier de cette conflagration, de ses causes et des solutions pour obtenir une paix rapide, en quelque sorte un va-et-vient entre la théorie et la pratique. C'est ainsi que, pour lui, l'Allemagne a commis l'erreur de ne pas formuler clairement le motif et le but vrais de sa déclaration de guerre à savoir sa volonté d'obtenir « sa place au soleil » parmi les grandes nations européennes qui s'étaient taillé des empires coloniaux, pendant que, sous la férule de Bismarck l'Allemagne se faisait « par le fer et par le sang ».

Mais « *il se fait ainsi que l'Allemagne s'en tint à ces fatales et inséparables erreurs : protectionnisme et politique militariste – impliquant, logiquement, autocratie, « kaiserisme », impérialisme. Si, en déclarant la guerre, l'Allemagne avait fait connaître ses motifs, un débat sérieux sur la question soulevée se fût immédiatement produit dans tous les pays, belligérants et neutres, et, comme de la discussion jaillit la lumière, il ne fait aucun doute que, partout dans le monde, – l'Allemagne comprise –, une forte majorité parmi les gens instruits, consciencieux et sérieux eussent admis le bien-fondé du cas de l'Allemagne, tout en condamnant la guerre allemande. Une entente et une solution devenaient, dès lors, praticables sous la forme d'une convention de libre-échange, ou de liberté commerciale étendue, assurant à toutes les nations un traitement égal dans les possessions coloniales de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie et, naturellement, de l'Allemagne elle-même. Une autre convention, concernant l'expansion coloniale de l'Allemagne, eût probablement suivi, stipulant, bien entendu, que ses nouveaux territoires coloniaux resteraient ouverts au commerce de tous les pays. Et l'occasion se fut présentée d'engager l'Allemagne à entrer dans la voie du libre-échange pour les relations entre métropoles* ». (Henri Lambert, Novembre 1915)

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Son action pour la paix

Sa contribution aux 14 points de Wilson



La guerre tant redoutée éclata début août 1914. L'étincelle de Sarajévo alluma, en quelques jours, une conflagration générale. Henri Lambert n'eut dès lors de cesse de tâcher de hâter la fin de cette folie meurtrière. Il multiplia les contacts, entre autres avec les milieux pacifistes et sociaux-démocrates, et surtout à partir de la fin de 1916 aux états-Unis, encore neutres, avec le Colonel House, bras droit du Président Wilson. Désespérant des dirigeants européens, il ne voyait plus d'espoir qu'en Wilson.

Sa position d'électron libre, de personnage au dessus de la mêlée, lui avait permis de s'adresser aux belligérants des deux camps. Chacun sait qu'en pareilles circonstances les partisans des parties en présence ont l'amitié exclusive et que dès lors la position solitaire et à part d'Henri Lambert n'était guère aisée à tenir. Il défendit néanmoins ses idées et son analyse avec acharnement en les développant et répétant sans cesse, écrivant tantôt des articles dans les journaux ou les revues, tantôt des études plus conséquentes, et ce, tant en anglais qu'en français et qu'en langue germanique.

Entre-temps, il entra, en contact personnel et suivi avec le Colonel House, de la fin de 1916 à la fin de 1918. Henri Lambert exerça une discrète, mais grande influence à travers lui sur l'introduction de la clause essentielle d'ouverture économique (Point 3) dans les célèbres Fourteen Points du Président Wilson, annoncés dans son discours de janvier 1918. Les « 14 Points » ont constitué la base de l'armistice négociée du 11 novembre 1918 et le « Point 3 » aurait dû former la base essentielle de la « Conférence de Paix » de 1919 et du Traité de Versailles.

Durant cette même année 1917, Henri Lambert publia aux USA deux éditions de son *Pax oeconomica* sous l'intitulé *Pax oeconomica; freedom of international exchange the sole method for the permanent and universal abolition of war, with a statement of the cause and the solution of the European crisis and a sketch of the only possible conclusive settlement of the problems confronting the world, New york, 1917, 99 p.*

Durant son séjour américain qui s'acheva fin décembre 1918, soit près de deux ans et demi plus tard, il écrivit au Colonel House près d'une cinquantaine de lettres, fut reçu par lui et notamment aussi à la Maison Blanche, et eut les honneurs d'une mention dans les mémoires de ce dernier. Quand on sait combien l'agenda du Colonel House était chargé, combien de noms prestigieux défilaient dans son bureau dont ses mémoires font foi, on devine que les relations qu'entretenaient les deux hommes étaient devenues plus que cordiales.

Si le souvenir du Président Wilson et de son rôle est resté dans les esprits, celui du Colonel House ne l'est plus que parmi les historiens. Fort heureusement cependant, le remarquable et récent ouvrage de l'historien Godfrey Hodgson, très précis, détaillé et équilibré nous rappelle le rôle extrêmement important du Colonel House auprès du Président Wilson de 1913 jusqu'en 1918-19. On ne peut mieux faire que de citer le commentaire de présentation de cet éminent historien d'Oxford :



« The importance of Colonel Edward M. House in twentieth-century American foreign policy is enormous : from 1913 to 1919 he served not only as intimate friend and chief political adviser to President Woodrow Wilson but also as national security adviser and senior diplomat. Yet the relationship between House and the president ended in a quarrel at Paris peace conference of 1919 – largely because of Mrs Wilson's hostility to House – and House has received little sympathetic historical attention since ».

Pour illustrer son influence, nous reprenons ci-dessous un extrait d'une lettre qu'Henri Lambert adressa au Colonel House le 12 mars 1917, ainsi qu'un extrait d'une réponse du Colonel House à l'attention d'Henri Lambert quelques mois plus tard, le 24 octobre 1917

Extrait d'une lettre d'Henri Lambert à l'attention du Colonel House - 12 mars 1917

« ... I persist in my hopefulness. Surely the actual international law of neutrality is not founded on true international ethics. But the only thing to do is to apply it as it is, according to the letter of it. Surely also the whole international « law of war » entirely lacks true fundamental principles. But the Germans have to obide to the law which they have made, or accepted, and the only reasonable thing they can do is to trust the President of the United States for taking the right further step for peace. I am not without some confidence that V. Bernstorff will clear up political atmosphere and the minds in Berlin in respect to this.

I would like to be allowed, dear Colonel House, to draw your special attention on what appears to me to be a very important factor in the European problem-namely, that freedom of nationalities and freedom of the seas cannot intervene as causes of peace that they can only be consequences of it. Diverse important considerations make it impossible in practical policy, when dealing with the peace problem, to neglect or to be silent on these two very important questions. Nevertheless, they are not fundamental questions, they are not elements of the problem to be used for the « foundations » of the edifice of a reconstructed peaceful civilization. This edifice must, I think, be figured like this ».

The liberties (national and individual) can be preserved only if resting on security. This is what Sir Edward Grey in 1915 meant when he said that Great Britain was ready to discuss the question of « freedom of the seas » but that the condition making this freedom possible had first to be established. Fundamental security is economic security.»...

Extrait d'une lettre du Colonel House à l'attention d'Henri Lambert - 24 octobre 1917

« *The President and I had a long talk last night alone. We went over the situation carefully. He again expressed pleasure that I was to represent him, and declared once more that he would not be willing for anyone else to do so. In the course of the conversation, I expressed the opinion that if such a war as this could be justified at all, its justification would be largely because it had given him a commanding opportunity for unselfish service... Then he laid down the principle that no nation should acquire territory without the consent of the governed. Now he should lay down the doctrine that nations should be equally unselfish regarding commerce. There should be complete freedom of commerce upon the seas, no preferential tariffs or transportation rates upon land, making the staple products and raw materials of the world accessible to all. The President's eyes glistened and he rose to the argument sympathetically* ».

C'était assurément bien des idées partagées par Henri Lambert, dont les nombreuses lettres et entrevues avec ce « cher Colonel House » auront porté leurs fruits.

Quand le 8 janvier 1918 le président W. Wilson propose dans un grand discours au Congrès, son Plan de Paix en 14 Points, (the « Fourteen Points » largement élaborés par « The Inquiry » du Colonel House) dont le deuxième point concerne la liberté de navigation sur les mers et seulement le troisième la liberté de commerce international (c.-à-d. la suppression des barrières économiques et l'égalité commerciale pour toutes les nations) et pour la rédaction desquels Henri Lambert travailla avec acharnement dans l'ombre, alors même qu'il avait espéré le voir figurer en premier point et en fondement de la paix, il envoie un télégramme au Président libellé en ces termes : « ***This day, Mr President, will be recorded as that of the greatest, noblest and grandest utterance and act in the history of mankind. Respectfully, Henri Lambert, manufacturer in Charleroi Belgium*** ».

Henri Lambert avait espéré et lutté, selon les dires de son fils Valentin, et on ne peut en douter, pour que ce point figurât en première position des quatorze. Il ne reçut au départ que la onzième place, mais obtint qu'enfin, il soit mis en troisième rang. Le combat n'était donc pas gagné d'avance. Ainsi, à la date du 9 janvier 1918, soit le lendemain de la déclaration, House note que :

« *I then suggested the removal, as far as possible, of trade barriers. He [the president] argued that this would meet with opposition, particularly in the Senate* ». Le Président exprimait des réserves en pensant au protectionnisme farouche des Républicains américains, menés par le sénateur Henry Cabot Lodge, ennemi politique de Wilson, et à la volonté protectionniste américaine, très prononcée, même chez les démocrates.



Le 11 novembre 1918 l'Armistice est signée, le Kaiser et le Reichstag ayant accepté les « 14 Points » et l'Angleterre et la France ne pouvant que s'y rallier. Les dés étaient jetés. Le 18 janvier 1919 commençait la Conférence de Paris qui allait déboucher sur le désastreux Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919. Henri Lambert rentra à Charleroi vers le 20 janvier 1919. Il reprit ses activités d'industriel et s'occupa de la réparation et la remise en route de son usine, après cette longue période d'absence. Entretemps House vint

séjourner à Paris à la fin de 1918 pour organiser cette longue et finalement catastrophique négociation « de Paix ».

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

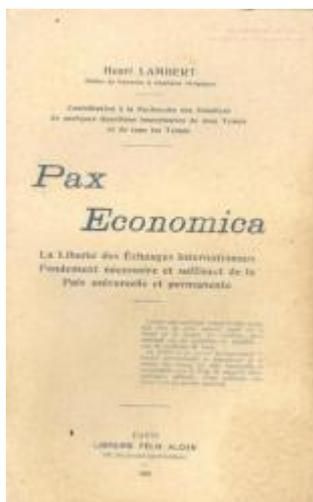
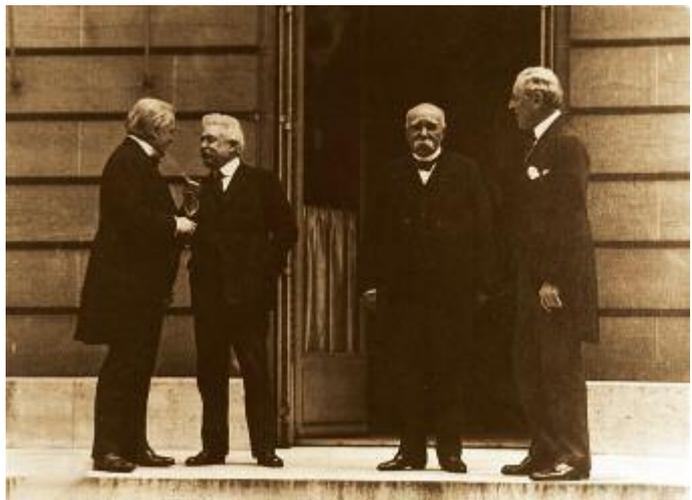
Son action pour la paix

Le traité de Versailles - grave échec mais poursuite de son action

Alors que, cette année 1919 avait débuté sous de folles espérances pour Henri Lambert. Les « 14 Points » du Président Wilson étaient au programme des discussions, il pouvait dès lors légitimement espérer voir le début de la concrétisation de ses objectifs. Les « 14 Points » s'effondrent avec le goût amarescent de l'échec.

A ce sujet Henri Lambert écrira en décembre 1919 dans un article intitulé *"La faillite internationale des dirigeants et la défaite des vainqueurs"* :

...«Comment se fait-il que le Président Wilson ait abandonné sa « troisième condition », qui stipulait la suppression graduelle des barrières douanières, en vue de l'égalité économique des peuples ? L'explication s'en trouve probablement dans une erreur de logique : le Président ne cessa d'avoir en vue, avant tout, la formation de la Ligue des nations; celle-ci devait introduire, dans la suite, sous la forme d'un Libre-échange graduel, l'équité économique internationale (qu'il sait être le fondement nécessaire de la paix). Or, comme l'auteur des présentes lignes n'a cessé de le prétendre durant la guerre, et comme l'ont démontré les événements, il est indispensable, pour réussir à instituer une ligue des nations, d'introduire d'abord le libre-échange, au moins en principe – quitte à appliquer celui-ci par étapes, en dix ou vingt; années par exemple. Pour associer les peuples, il faut commencer par supprimer leurs antagonismes fondamentaux – et non vouloir faire l'inverse. C'est de cette faute de logique que dérivent les insuccès, si regrettables, de la politique wilsonienne »...



Mais son optimisme impénitent en l'homme, malgré ce triste constat, le pousse peut-être à espérer une remise en cause de ce traité, une révision qu'il appelle de tous ses vœux. À cela s'ajoute une force de caractère, une ardeur à l'attaque, une obstination et persévérance à l'effort. C'est peut-être dans ce contexte qu'il faut situer en 1920 la publication de ses deux volumes Pax Economica et Le Nouveau Contrat Social qui reprennent un peu plus d'un quart de siècle de ses publications éparses (mais pas toutes d'une part, et souvent légèrement modifiées par rapport au texte initial d'autre part).

Si ces deux ouvrages ou recueils permirent de rassembler en deux volumes des articles parus çà et là et dans divers pays, ils donnèrent aussi l'occasion de faire le point, après ces cinq années qui l'obligèrent à vivre loin de son entreprise, et qui lui procurèrent du temps à la réflexion, à la méditation, à l'écriture. Si ces articles parus dans divers revues et journaux, souvent de tendance libérale, avaient connu un certain écho, ces deux ouvrages de synthèse, plus volumineux, plus imposants, publiés chez un grand éditeur parisien, eurent droit quant à eux à des comptes rendus multiples dans des revues ou des journaux de tendances diverses. Le public touché fut géographiquement plus vaste et plus divers.

Mais si les politiques, de fait, n'entendirent pas sa voix, d'autres, des intellectuels de grand renom firent écho aussitôt à ses thèses. Ainsi le célèbre écrivain danois Georg Brandes (1842-1927) spécialiste de la littérature européenne et française en particulier, écrivait dès 1916, soit trois ans à peine après la parution de l'opuscule *Pax Oeconomica* en avril 1913 par la Ligue du Libre-Échange, que la thèse d'Henri Lambert était « la seule solution saine » au conflit.

Henri Lambert n'était pas homme à baisser les bras à la suite d'un échec. Son combat pour la paix il le poursuivra après la guerre, toujours avec les armes de son pacifisme libre-échangiste.

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Son action pour la paix

The international Free Trade League



« *Mon cher Sénateur et ami, Je vois avec plaisir que vous arrivez à donner à la liberté des échanges toute son importance. Ce principe n'est pas tout le pacifisme, mais c'en est la base nécessaire. L'organisation démocratique des États, l'indépendance ou l'autonomie politique vraie des nationalités naturelles ne peuvent être fondées que sur ce principe de sécurité économique, de progrès et de paix* ».

Extrait d'une lettre d'Henri Lambert à Henri La Fontaine (le 27 février 1917)



New York
22nd Febr. 18.

My dear Mr Garrison

I thank you for your very kind letter which I will preserve as the expression of sympathy of a good faithful friend - whose opinion I will write with that of his brother, the fine and lovable William Lloyd Garrison - not forgetting of course the charming Mr. Frank W. Garrison.

Your draft of a resolution by the International League seems to me to be as good as it can be so well as at first the idea of sending it to the governments to be advisable; and not only to the governments but also, of course,

Aux USA Henri Lambert ne s'est pas contenté seulement de prendre contact avec le Colonel House. Il entre ainsi en relation avec un autre exilé belge de renom, qu'il connaissait depuis de longues années, Henri La Fontaine, chantre du pacifisme comme lui, qui venait, en 1916, de publier à Boston *The great Solution. Magnissima charta. Essay on Evolutionary and constructive Pacifism.*

Le 5 janvier 1917 il prend également contact de Philadelphie où il séjourne avec un des petits fils du célèbre abolitionniste américain **William Lloyd Garrison** (1805-1879), probablement Frank Wright Garrison. Dans les nombreux échanges entre Henri Lambert et les frères Garrison, nous apprenons qu'en trois mois Henri Lambert s'était fait des amis aux USA dont notamment Samuel Milliken qui fera partie du bureau de la future *International Free-Trade League*. Garrison lui-même a attiré notamment l'attention du Président Wilson sur ses idées en lui faisant parvenir un exemplaire de l'étude d'Henri Lambert *The economic solution of the european crisis*. Henri Lambert était ainsi entré en relations à travers Garrison non

seulement avec le milieu des partisans du libre-échange – Frank Wright Garrison fera partie lui aussi du bureau de la future ligue, mais aussi avec celui des Quakers américains, véritable vivier de pacifistes. Par l'intermédiaire de William Lloyd Garrison (1874-1964), frère de Frank Wright, il aura même contact, plus tard, avec *The Free Religious Association of America* dont ce dernier était membre. Ce mouvement fondé en 1867 par un groupe de libéraux dont Ralph Waldo Emerson, a fortement influencé les Quakers. Ainsi entre les frères Garrison et Henri Lambert, un véritable dialogue interactif va naître. Frank Wright Garrison en partisan du georgisme lui enverra son opuscule sur *The Single Tax* et celui de son frère intitulé *The New Abolition*.

C'est donc en ce milieu qui refuse la violence, et dans lequel se retrouvent bon nombre d'objecteurs de conscience, qu'Henri Lambert tente de recruter des adeptes de sa théorie, mais surtout de donner une base rationnelle à leurs sentiments afin de leur donner une plus grande efficacité.

Début 1918, Henri Lambert sera à l'origine de la création à Boston de *The International Free Trade League*. Il avait quelques années plus tôt participé à



la création à Paris d'une autre *Ligue du Libre-Échange*. Il écrit ainsi, en janvier, à son initiateur américain Kenneth Elliman, ancien secrétaire de « *The American Free-Trade League* » de 1916 à 1917 que « *The circumstances for starting your or rather our League are exceptionally favorable after the President's last message* ». C'est lui qui suggérera à Elliman d'écrire à H. La Fontaine pour faire partie du comité de cette dite ligue. Ce que ce dernier accepta. La revue de cette ligue *The International Free Trader* publiera de nombreuses contributions d'Henri Lambert qui en est manifestement une des chevilles ouvrières. En réalité, il est non seulement un des cofondateurs de cette Ligue mais encore son porte-drapeau, voire son porte-parole. Cette création pour lui fut importante, car elle est appelée, selon lui à jouer le rôle de « *starting point and the link for similar organisations in Europe* ».

L'avant-dernier jour de l'an 1918 Henri Lambert quitte les USA, en abandonnant des amis, mais s'étant voué corps et âme à son credo dans le but de sauver l'humanité d'un nouveau désastre. Il avait agi au plus haut niveau, auprès du politique (House), des religieux (Quakers et Clergy Club), du monde des penseurs libéraux (*International Free-Trade League*). Il avait alerté la presse, publié des opuscules, fait des conférences, affiné sa pensée, mais convaincu que rentrant en Europe son oeuvre en français (Le Nouveau Contrat Social et Pax Economica) qui était sous presse, ne serait pas lue, et n'aurait aucune influence sur le destin de l'Europe. C'est ainsi que trois ans après son retour des USA, Henri Lambert écrira à son ami Fr. Wright Garrison : « *Mon existence a été extrêmement agitée depuis ma rentrée en Europe : une vie d'affaires fréquemment traversée de difficultés, de conflits, parfois fort graves, et que je n'avais pas suscités, une vie d'efforts intellectuels et de propagande absorbante et généralement ingrate, par suite de l'indifférence et de l'incompréhension de ceux que l'on voudrait sauver d'eux-mêmes (...). J'en suis désespéré pour nos enfants qui sont innocents de nos erreurs. Vous et moi et quelques autres avons fait notre devoir ; c'est toute notre consolation, mais elle est grande* ».

1. Portrait d'un homme (1862 - 1934)

Ses correspondants et contacts



Eugène Baudoux

Les événements de 1886 (insurrection ouvrière) furent à l'origine de l'éclosion du talent de penseur original qu'Henri Lambert développa par la suite. Ils avaient mis en scène avec plus d'acuité le problème du suffrage universel, et celui du rôle des associations (Union verrière). Ce sont là précisément ses deux premiers sujets de réflexion parmi une longue liste, et ceci quelques années seulement après sa sortie de l'Université, au moment même où il prenait en mains les affaires familiales. Ces années furent même en ce qui le concerne, doublement décisives. À l'influence paternelle vint se greffer celle d'Eugène Baudoux (important maître de verreries belge) avec lequel il se lia d'amitié dans une affection transgénérationnelle. Ainsi, il mena avec lui une réflexion sur divers problèmes de société et publia diverses études, en particulier en ce qui concerne le droit d'association, un des piliers de son futur ouvrage le Nouveau Contrat Social.



Colonel Edward M. House

C'est par les milieux pacifistes américains de très haut niveau, en la personne de D. S. Jordan - président de l'université de Stanford - que Henri Lambert entre en contact avec le Colonel House auquel dès lors, il écrit le 30 novembre 1916. Ce sera le début d'une correspondance entre les deux hommes et d'une relation qui sera marquée par le sceau d'une franche cordialité, voire d'amitié. Henri Lambert visait ici aussi le sommet de l'état américain, le milieu des décideurs. On sait déjà combien le Colonel House eut un rôle de conseiller officieux de premier ordre auprès de président W. Wilson.



Edmund Dene Morel

"And for Henri Lambert – and I very largely agree with him – one of the fundamental "causes" of this war is the protectionist and monopolistic policy adopted in economic matters by many of the Governments; by all, in a certain measure, though by Britain herself, hitherto, least of all since Bright and Cobden's great

achievement, *Freedom of trade is for Henri Lambert the true road to a permanent peace among the nations. He does not discard other avenues of approach, but he says, in effect, "Neglect this one, and your efforts are vain". And here I am in complete accord with him".* (MOREL (E. D.), *Truth and the War*, London, 1916, p. 191-194.)



Emile Zola

Le 8 janvier 1898, soit cinq jours avant le célèbre « J'accuse », Henri Lambert écrit à Emile Zola la lettre suivante.

Cher

Monsieur,

Je ne puis m'abstenir plus longtemps de vous exprimer mon admiration pour votre belle, votre noble, votre magnifique attitude dans l'affaire Dreyfus. Une fois de plus vous avez prouvé que vous êtes ce que partout l'on appelle : un homme. Et avec quelques autres hommes, vous avez montré au monde qui en eût douté qu'il y a encore en France des gens qui ont conservé intact leur précieux patrimoine : le sentiment de la générosité, le souci jaloux de la bonne renommée de la patrie, le culte de la justice et de la vérité. Vous consolez ainsi l'humanité qui suit avec tristesse

ce qui se passe chez un peuple qu'elle voudrait chérir et qui, malgré le crime atroce que des Français préparent, pourra ne pas retirer son estime à la nation française. Merci ! Mais quelle âme monstrueuse que celle de quelques-uns de votre pays !
Henri Lambert

P.-S. J'ai lu l'acte d'accusation. Mais tout cela n'est qu'un procès de tendance !



Charles de Broqueville

Fin mai 1913 le gouvernement belge mené par de Broqueville met sur pied une commission dite des XXXI, groupant des personnalités de divers horizons, en vue de réfléchir sur la question de l'électorat communal et provincial uniquement. Il s'agit donc de trouver un système électoral pour des élections à connotations plus réduites, au départ.

La Commission est composée de 12 députés ou anciens députés, 10 professeurs d'université, 3 sénateurs, 2 gouverneurs de province, 2 directeurs de ministère, et 2 industriels, Paul Trassenster de Liège et Henri Lambert de Charleroi. La présence de ce dernier ne passa pas inaperçue. Il prit la parole lors de la 3e séance, le mercredi 22 octobre 1913 pour proposer pour l'électorat communal et provincial un système consistant à former trois listes de candidats.

La première catégorie serait composée des plus imposés et correspondrait aux intérêts de la propriété et du capital ;

La deuxième comprendrait les contribuables moyens et représenterait les intérêts sociaux intermédiaires et complexes ;

La troisième serait formée des petits contribuables et des non-contribuables et serait représentative des intérêts du travail.



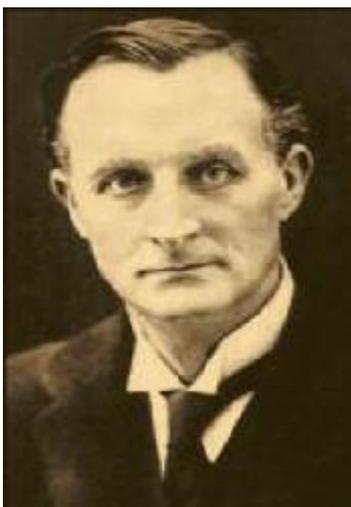
Yves Guyot

Le 12 octobre 1895, Henri Lambert contacte, pour la première fois, semble-t-il, l'ancien ministre et éminent économiste français Yves Guyot, (1843-1928) qui exprimera son accord avec ses théories. Il publiera deux articles dans *Le Siècle*, journal de la capitale française vantant les mérites de cette théorie allant, jusqu'à écrire, que leurs auteurs « ont raison non seulement pour la Belgique, mais aussi pour la France ».



Hector Denis

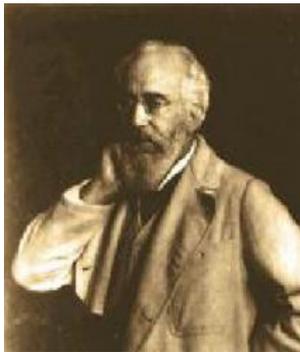
Si Janson et Lorand lui apportèrent une aide celle-ci viendra surtout d'Hector Denis (1842-1913), éminent sociologue belge, ancien recteur de l'Université Libre de Bruxelles (1892-1894), qui fut élu député en 1894 comme tête de liste du cartel réunissant socialistes-libéraux progressistes de Liège, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Ce dernier déposa un projet de loi en ce sens au parlement et en séance du 2 mai 1908, soit trois semaines après la parution de son article, déclara qu'un « *industriel éclairé, qui s'est préoccupé de l'internationalisation, M. Lambert, a remarquablement mis en lumière certains effets directement bienfaisants d'une telle solution* ». Ses idées disposaient donc de l'indispensable relais au niveau du pouvoir. Bien que ses théories sur la représentation des intérêts et sur les associations pussent s'appliquer en dehors de la Belgique, c'est la première fois qu'il tentait d'influencer directement la politique internationale. Ce ne sera pas la dernière.



Sir Edward Grey

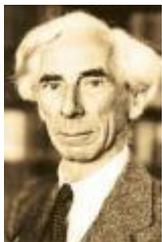
Ainsi, de 1913 à 1920 Henri Lambert se lança dans la rédaction d'une cinquantaine d'écrits publiés tant en Europe qu'aux états-Unis. Il commença par alerter, en avril 1913, Sir Edward Grey secrétaire du Foreign Office de la Grande-Bretagne, par une longue

lettre ouverte exposant des considérations morales fondamentales et mettant en relief l'origine économique, la cause profonde du grand conflit qui menaçait : les protectionnismes économiques nationalistes généralisés. Il lui proposa donc de lancer une conférence économique pour engager le désarmement de ces protectionnismes. Henri Lambert écrira en 1918 que : « *Je proposai cette solution à Sir Edward Grey dans une lettre ouverte, publiée par la « Ligue du libre-échange » de Paris, et qui fut lue, je pense, par la plupart des gouvernants et dirigeants d'Europe* ». Sans doute fut-elle lue, mais malheureusement incomprise ou sous-estimée par ceux-ci, à commencer par Sir Edward Grey, et sans effet ou réaction connue des grands responsables européens.



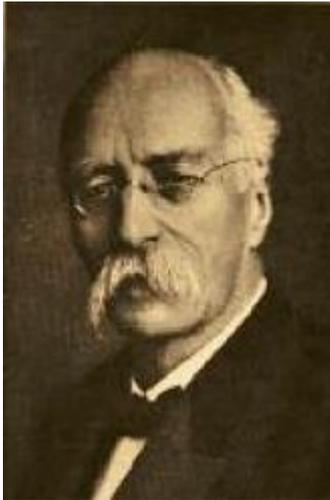
Lujo Brentano

Persuadé que pour vaincre il faut convaincre, Henri Lambert diffuse ses études partout où il peut et dans tous les milieux qui sont susceptibles d'influencer l'opinion publique et ses dirigeants et cela des deux camps. Ainsi, il avait envoyé à Lujo Brentano (1844-1931) éminent économiste libéral et pacifiste, professeur à l'université de Munich, sa lettre ouverte au Président Wilson. Ce réputé penseur lui répond par une lettre ouverte également dans laquelle en préambule il se plaît à souligner que la lettre ouverte d'Henri Lambert habitant d'un pays qui vient cependant de subir une invasion sanglante ne contient « *kein hartes Wort über den Feind* » et qu'elle mérite « *die grösste Bewunderung* ».



Bertrand Russel - Romain Rolland - Norman Angell

Henri Lambert participe à l'action de l'Union of Democratic Control (décembre 1915). Ce groupe de pression avait été fondé en Angleterre en août 1914 par des intellectuels de gauche et des pacifistes dans le but d'appeler à négocier la fin de la guerre et de mener une politique étrangère excluant une diplomatie secrète. Parmi les meneurs se trouvaient Norman Angell et surtout E. D. Morel, qui en était le secrétaire-trésorier avec lequel, rappelons-le, il avait correspondu dans l'affaire du Congo quelques années plus tôt. Gravitant autour de ce comité on pouvait aussi y rencontrer l'écrivain français Romain Rolland qui recevra le Prix Nobel de littérature, l'année suivante en 1916, ainsi que le philosophe et mathématicien Bertrand Russel, le futur Prix Nobel de littérature en 1950.



Henri La Fontaine

Aux USA Henri Lambert ne s'est pas contenté seulement de prendre contact avec le Colonel House. Il entre en relation avec un autre exilé belge de renom, qu'il connaissait depuis de longues années, Henri La Fontaine - Prix Nobel de la Paix en 1913 -, chantre du pacifisme comme lui, qui venait, en 1916, de publier à Boston *The great Solution. Magnissima charta. Essay on Evolutionary and constructive Pacifism*, auquel Henri Lambert écrit le 27 février 1917 « *Mon cher Sénateur et ami, Je vois avec plaisir que vous arrivez à donner à la liberté des échanges toute son importance. Ce principe n'est pas tout le pacifisme, mais c'en est la base nécessaire. L'organisation démocratique des États, l'indépendance ou l'autonomie politique vraie des nationalités naturelles ne peuvent être fondées que sur ce principe de sécurité économique, de progrès et de paix* ».



Richard Coudenhove-Kalergi - Paul van Zeeland

Une lettre adressée à Coudenhove-Kalergi le 30 juin 1932 nous apprend qu'en compagnie, de Paul van Zeeland, d'Evence Coppée, de Léon Greiner et d'André Peltzer, quatre grands responsables du monde économique et politique belge, Henri Lambert assista à la réunion du Comité paneuropéen qui se tint le 4-5 juillet. Bien que ne partageant pas cette opinion, et précédé de cette réputation, il fut cependant invité à participer au Congrès Européen de Bâle (en octobre 1932) où il fit, le 3 octobre une communication intitulée « *À propos de la « Pan-Europa » et des « États-Unis d'Europe » de MM Briand, Herriot, Coudenhove-Kalergi et consorts* ». Après avoir pris systématiquement le contre-pied des propos d'édouard Herriot (1872-1957), il proclame que « *J'estime que la fédération politique européenne est non seulement impossible, mais même indésirable. Qu'elle soit impossible me paraît évident et je ne crois pas devoir prendre la peine de le montrer. Mais je veux me donner celle, de montrer qu'elle n'est même pas désirable. S'il est un incompressible besoin, s'il est une aspiration légitime, qui s'avère irrésistible dans l'histoire de l'Europe et du Monde, c'est le besoin et la volonté qu'expriment les nationalités de se gouverner elles-mêmes, de vivre dans la liberté et l'indépendance. À cet égard, la « libre détermination des nationalités » était un principe vrai et juste. Mais le Président Wilson eut le tort grave de ne pas insister pour que lui soit fournie son indispensable condition préalable : la sécurité économique et politique des peuples, dans la liberté de leurs relations. La libre disposition ne pouvait précéder la liberté économique internationale : elle devait en devenir la conséquence, graduelle et toute naturelle. La vérité, l'avenir, le progrès ne sont d'ailleurs pas dans la centralisation politique, dans la constitution de vastes unités, ni d'ailleurs, dans la formation d'unions douanières, fussent-elles européennes ; ils ne sont pas dans les « PAN-EUROPA » ou les « états-Unis d'Europe » : la vérité, l'avenir, le progrès sont dans la décentralisation politique concurremment avec la disparition graduelle de toutes frontières douanières* ».



Guillaume De Greef

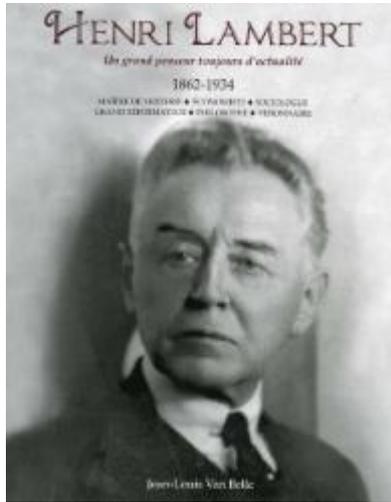
De Greef, "père" belge de la sociologie écrit que « *Sous ce titre modeste [Pax economica] un de nos grands industriels, rompu à la pratique des grandes affaires internationales et en même temps théoricien, sociologue et philosophe, vient de publier un volume d'une importance capitale et malheureusement trop profondément pensé pour provoquer l'attention du grand public qui se nourrit d'une littérature plus légère et d'une digestion plus aisée. C'est une raison de plus et un devoir pour nous d'attirer sur son oeuvre l'attention non seulement des spécialistes compétents, mais aussi des hommes d'état et des Législateurs. Cette publication émanant d'un industriel philosophe est d'autant plus intéressante que des publications du même genre ont paru dans les principaux pays d'Europe et aux états-Unis d'Amérique et présentent à peu près toutes le même caractère à la fois philosophique et pratique dont la source est une grande expérience en matière industrielle et commerciale. Ces oeuvres sont en outre essentiellement et en général scientifiques et, par cela même, elles sont désintéressées, dénuées de toute préoccupation de politique mesquine, et de parti; elles sont en même temps cependant inspirées par des sentiments patriotiques très profonds, mais dominés par une vue supérieure des besoins de notre humanité nouvelle ...* »



Jules Destrée

Jules Destrée, brillant intellectuel belge et avocat carolorégien, ancien ministre socialiste, écrit, en Tribune Libre du Soir (26 mars 1932) : « *Il a raison, M. Lambert, il a tout à fait raison. Il a même tellement raison que par ces temps désaxés, il ne sera probablement écouté par personne. Et c'est pourquoi, sans me figurer que je lui apporte un appui efficace, j'entends lui donner mon adhésion* »

2. Réforme du capitalisme



« Les intérêts individuels sont naturellement concordants, ils s'harmonisent dans l'intérêt commun, général et public (celui de la consommation), du moment où on laisse les individus développer leurs activités en pléines liberté, responsabilité et solidarité. Lorsque les activités humaines s'exerceront sous ce régime d'individualisme intégral, il suffira à tout homme de poursuivre son propre bonheur pour, en même temps, contribuer au plus grand bonheur de l'ensemble. Sous pareil régime, les sociétés prospéreront et dureront, les civilisations s'élèveront sans cesse et se perpétueront, parce qu'elles satisferont à leur cause et leur but : le progrès général des individus, condition de l'accomplissement de la cause finale des phénomènes »

Henri Lambert

2. Réforme du capitalisme

Le contexte socio-économique à la fin du XIXe siècle

La dépression de la fin de l'année 1885, les nouvelles diminutions de salaire et les conditions de travail plus sévères imposées par les maîtres de verrerie, acculés à prendre ces mesures impopulaires par la concurrence désormais grande avec l'introduction et l'extension du four à bassin, enflammèrent le monde ouvrier et allumèrent l'émeute qui embrasa subitement les bassins industriels de Liège et de Charleroi.



Les grèves insurrectionnelles ouvrières éclatèrent les 26, 27 et 28 mars 1886 à Liège et puis à Charleroi. Henri Lambert terminait ses études universitaires pendant que les grandes émeutes ouvrières frappèrent les esprits par leur violence et leur côté sanglant. Elles n'épargnèrent personne dans le milieu verrier de la région de Charleroi.

Après la secousse de 1886 il y eut en Belgique une importante double évolution : celle de l'organisation ouvrière et celle du capitalisme, notamment dans l'industrie verrière. « La verrerie à vitres ne resta pas étrangère à cette évolution, mais elle y apparût avec des caractères bien particuliers ; la main-d'oeuvre se groupa dans des associations rappelant étrangement les corporations d'ancien régime, tandis que les entreprises, sous les apparences juridiques trompeuses de sociétés anonymes occupant un grand nombre d'ouvriers, restaient propriétés familiales dans leur essence et dans leurs méthodes ». Ainsi, le syndicat ouvrier l'Union Verrière et en 1894 La Nouvelle Union Verrière profitant de la relative pénurie de main-d'oeuvre qualifiée (souffleurs) se développa et mena une véritable politique corporatiste d'Ancien Régime : « elle fermait rigoureusement les portes des usines aux ouvriers non syndiqués, elle s'attribuait le monopole de l'apprentissage, elle s'interposait entre le patron et l'ouvrier dans la conclusion de contrats de travail. Selon la tradition, ce compagnonnage était resté purement professionnel, la politique en était sévèrement exclue ».

Henri Lambert se trouvait donc en contact direct avec ce problème particulier relevant du droit d'association et de ses applications. Et ce d'autant que les milieux parlementaires commençaient à se préoccuper de la chose.

2. Réforme du capitalisme

Les carences du système - son analyse

Dans son analyse Henri Lambert identifie et charge le privilège de la responsabilité limitée. Cet extraordinaire privilège du système capitaliste, généralisé depuis le milieu du 19^{ème} siècle, a été - en plus – accompagné du privilège de l'association des capitaux sous les formes de l'anonymat. L'expression plénière de cet énorme double privilège, l'action au porteur et à responsabilité limitée (à la seule mise initiale en cas de faillite) se trouve ainsi à l'origine directe ou indirecte du vice fondamental du capitalisme actuel et en conséquence de quasiment tous les maux dont il établit la lamentable nomenclature que voici :

« – Un accroissement prodigieux des activités spoliatrices et parasitaires, en raison de l'importance excessive prise par la **spéculation** et l'agiotage, au détriment des travaux vrais de la production des richesses; la tendance croissante à la concentration des intérêts industriels et commerciaux et à la centralisation de leur gestion; le **développement monopoliste et hégémonique de grandes institutions financières**, dont le moins qui puisse être dit est que ce sont des formations anti-individualistes, préparant le terrain à l'étatisation générale; l'effacement, devant ces grands établissements centralisés, des banques locales et régionales, si utiles au point de vue de la distribution du crédit aux petites 'entreprises, agricoles et autres; la disparition graduelle des carrières industrielles où peuvent se déployer à leur propre profit les initiatives, talents et caractères;



– le **déséquilibre dans l'affectation des capitaux**, ceux-ci allant de préférence aux entreprises susceptibles d'adopter la forme privilégiée de l'anonymat et de mettre à profit l'action au porteur, surtout en vue des **spéculations boursières**; le développement consécutif, aussi excessif et néfaste qu'artificiel, des activités dites « industrielles » au détriment des activités agricoles; le développement insuffisant, dans les pays neufs, de l'agriculture, dont les travaux fournissent le fondement vrai de la

vie économique et sociale et doivent constituer le point de départ, longtemps soutenu, des sociétés et civilisations nouvelles; la désertion et dépopulation des campagnes dans les pays vieux; la localisation d'un nombreux prolétariat industriel dans les grandes agglomérations manufacturières et, en général, dans les grands centres urbains, avec tous les maux et dangers qui en résultent;

– la **généralisation des monopoles industriels** et commerciaux, sous la forme de syndicats, cartels et trusts, organisations ayant pour but et pour effet d'assurer, par les divers moyens appropriés, mais toujours par les réglementations de production, le maintien artificiel de prix de vente et de profits aussi élevés que possible (ces organisations se faisant favoriser par la protection douanière, qu'elles entretiennent); la **cherté croissante de la vie**; la participation insuffisante des classes laborieuses dans l'accroissement de la richesse générale (N.B. Tant comme producteur que comme consommateur, l'ouvrier a un intérêt primordial à la libre concurrence entre les entrepreneurs d'industrie et à la liberté du commerce intérieur et

extérieur, double condition indispensable d'une expansion complète de l'activité économique, des hauts salaires et du bon marché de la vie);

– les profits exagérés du capital, à peu près partout où il est investi; la mauvaise répartition de la richesse; l'inégalité croissante des situations de fortune; le mammonisme, ou règne de l'argent, c'est-à-dire l'enrichissement, le succès, le prestige, l'influence sociale et politique des astucieux, ou des « habiles »; l'exemple, de la part de ceux-ci, et la contagion du gain facile, de la vie oisive, du plaisir, de la prodigalité, du luxe ostentatoire ; le fléchissement continu de la morale dans les classes possédantes et la disparition chez celles-ci d'un idéal de vie sérieuse, par suite de leur manque d'instruction et d'éducation vraies; l'incapacité, de plus en plus marquée, de ces classes à accomplir leur mission directrice; leur défaillance à exercer sur la politique intérieure et extérieure des nations une action décisive et bienfaisante parce qu'éclairée;

– l'éducation négligée des classes inférieures, qui sont surtout ce que les font et ce que sont les classes dites « supérieures »; conséquemment, un suffrage universel ignorant, sans boussole et sans contrôle, que menacent Charybde et Scylla;

– la domination de la politique de plus d'un grand peuple par la coalition de puissants intérêts privés, beaucoup plus financiers qu'industriels et commerciaux, en antagonisme avec l'intérêt général (et au service desquels est généralement attachée une presse aussi méprisable qu'influente); le trafic simoniaque des influences politiques; la politique « d'affaires »,

– c'est-à-dire des intérêts particuliers –, et celle des expédients sociaux, qui lui succède nécessairement ; les lois de protection douanière, au profit des industriels, et les lois de « protection sociale » au profit des ouvriers, afin de dédommager ceux-ci des privilèges spoliateurs accordés à ceux-là aux dépens de tous; en d'autres termes: le protectionnisme, ou socialisme des riches, et le socialisme, ou protectionnisme des pauvres;

– le colonialisme combiné au monopolisme protectionniste, qui, se greffant l'un sur l'autre, sont les deux causes principales, sinon exclusives, du militarisme et de l'impérialisme, avec les conséquences désastreuses de ceux-ci dans le présent et leurs abominables menaces se profilant sur l'avenir ;



– la formidable dilapidation, par les gouvernements comme par les particuliers, de capitaux soustraits au travail productif, alors que l'économie, consistant en l'épargne et l'application utile des capitaux, en vue de l'accroissement constant des productions, est l'un des premiers devoirs publics et privés;

– les conceptions sociales en cours parmi les masses ouvrières, ainsi que dans de nombreux milieux « intellectuels », orientées vers l'étatisme, le communisme ou le syndicalisme anarchique, par suite des résultats antiéconomiques et antisociaux de la politique industrielle et commerciale pratiquée par les autorités « patronales » et de la politique intérieure et extérieure, également attentatoire aux intérêts généraux, suivie par les gouvernements»

Voici une litanie particulièrement accusatrice des méfaits de ces privilèges que l'on pourrait assez largement reprendre aussi bien, si pas plus, au début du 21^e siècle qu'au début du 20^e ! Près de 30 ans avant la grande dépression des années 30 et plus d'un siècle avant la grande récession qui a éclaté avec la chute de Lehman Brother le 15 septembre 2008, qui s'est poursuivie par une crise systémique des systèmes financiers pour ensuite se muer en crise de la dette des états (Grèce, Portugal, Irlande, ...), Henri Lambert avait identifié un ensemble de dérives et de comportements déviants ayant libre cours dans la société. Chacun aura compris qu'il met le doigt avant tout sur les privilèges exorbitants de la responsabilité limitée dans l'association des capitaux, et cela sous la forme de l'anonymat. Certes, reconnaît-il, ce privilège fut un moyen pour « forcer » ou hâter le développement de certaines branches industrielles, mais ce fut au détriment d'autres industries ; « car on ne peut accroître par des artifices l'ensemble des activités ni le patrimoine commun des hommes. On ne peut qu'y provoquer des déplacements ».

2. Réforme du capitalisme

Et pourtant ...

Henri Lambert et Eugène Baudoux reconnaissent les abus des capitalistes, sans les considérer comme des agresseurs cependant. Ils mettent déjà le doigt sur les privilèges exorbitants des capitalistes. Ils désirent cependant pour les ouvriers non des syndicats qui introduisent officiellement le principe de la lutte, mais des sociétés ou associations coopératives.

En 1896, pour empêcher l'aboutissement du projet de loi ou pour le modifier, Henri Lambert, s'activa en ce domaine et multiplia les contacts avec la presse d'une part et les hommes politiques d'autre part.

Par deux fois, avant la formulation explicite de ce projet de loi en 1914, les idées d'Henri Lambert furent presque coulées dans un texte de loi.



Tout d'abord en France. Pierre Waldeck-Rousseau le 14 novembre 1899 déposa son projet de loi sur les associations modifiant sa loi de 1884. C'était adapté à la France la formulation la plus proche de la pensée d'Henri Lambert. Mais le Parlement français fit voter une loi plus sévère qui s'écartait des principes de son promoteur et qui aboutit à la loi promulguée le 1er juillet 1901. Ce fut la fameuse loi de la séparation de l'église et de l'état.

En Belgique, Paul Janson, comme nous l'avons vu, en séance du 6 mai 1908 déposa

sur le bureau de la Chambre des Représentants une proposition de loi sur « la Société de travail collectif simple ou commanditée » et le 3 février 1909 une autre sur « l'Organisation du droit d'association » dans lequel il déclare avoir « voulu traduire en un texte légal les théories de Baudoux et Lambert », « projet qui ne traduit que fort imparfaitement » ces théories.



L'intransigeance des principes énoncés par Henri Lambert, leurs rigueurs, écartèrent tantôt ceux qui, amateurs du possible, y voyaient l'expression d'une utopie, tantôt ceux qui y percevaient une menace pour les privilèges de toutes sortes. Nul doute, cependant, qu'une liberté débridée, sans limites et sans responsabilité effective ne pouvait mener qu'à des excès.

Si Henri Lambert n'eut pas vraiment d'épigones, un jeune docteur en philosophie et lettres, à l'époque, futur professeur de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles et futur Recteur de celle-ci, ainsi que futur ministre, Henri Janne (1908-1991) fut un adepte toutefois de ses théories et en particulier du droit d'association. Sollicité par la Société d'économie politique

de Belgique pour venir « défendre ses idées originales » Henri Lambert avait fini par accepter de faire cette conférence. La mort l'en empêcha.

C'est ainsi qu'Henri Janne accepta d'exposer le 26 février 1935, à la place d'Henri Lambert, « ***La réforme du régime capitaliste par le droit d'association*** ». Après avoir expliqué la conception d'Henri Lambert à laquelle il adhère et qu'il considère comme fondamentale, il écrit que pour lui aussi toute réforme du droit d'association « ***sera nécessairement une sorte de réforme du régime et aura des répercussions extrêmement profondes, voire même révolutionnaires, si la réforme est radicale*** ». Après avoir explicité la théorie et répondu aux diverses objections la concernant, il conclut que : « ***la foule commence à dire, à proclamer, à hurler qu'à la tête de l'économie se trouve une oligarchie qui n'est pas une élite; on parle de parasites, d'« amateurs*** », de malhonnêtes; le jour où ce qui doit être l'élite d'une Société offre le flanc à la critique; cette Société – rappelons-nous le XVIII^e siècle – est pour ainsi dire condamnée.

...

Nous sommes à la croisée des chemins, il suffit d'étudier le monde économique actuel pour voir dans quel sens il faut le modifier : le sens de la responsabilité. Je pense avec Henri Lambert qu'il y a pour les hommes de notre époque « quelque chose à faire ».

Mais en Europe les bottes commençaient à bruire. Totalitarisme de tous poils : communisme, nazisme, fascisme fourbissaient leurs armes sous le regard impuissant des démocraties où fermentait l'impéritie. La vérité a son heure. Ce n'était pas encore celle de la vision d'Henri Lambert...

2. Réforme du capitalisme

Principe généraux - le droit d'association, la responsabilité

Le droit d'association

Pour éradiquer les tares décrites, Henri Lambert postule qu'il faut réformer l'Association contractuelle, qui une fois réformée, devrait satisfaire à quatre critères, à savoir :

1. Le contrat doit être fixé pour une durée déterminée, ce qui ne préjudicie en rien à la faculté de renouveler indéfiniment le contrat qui l'a fait naître.
2. Il est nécessaire que les contractants aient accordé leur consentement et qu'ils en aient la capacité de le faire.
3. L'objet doit être nettement déterminé afin d'empêcher la constitution légale d'associations secrètes.
4. Il faut que la cause soit licite, c'est-à-dire que le but poursuivi ne peut être antisocial, blessant l'intérêt public ou l'intérêt général.

Poursuivant sa logique jusqu'au bout, Henri Lambert rédige le texte d'un projet de loi qui correspondrait à ces exigences. Il ne se contente pas seulement de formuler des principes voir des préceptes, mais il les traduit toujours dans la solidité du concret. Sa formation d'ingénieur y est sans doute pour quelque chose.

ARTICLE PREMIER. - Toute association de deux ou plusieurs personnes, poursuivant un but licite, constitue un être moral dont la loi reconnaît l'existence et la capacité civiles, sous l'état de droits dénommé « association contractuelle ». L'association contractuelle est l'être moral naissant, dans tous les domaines, en vertu du contrat d'association, existant, se développant ou disparaissant de même, être moral capable de posséder et ayant compétence pour défendre les droits collectifs des associés. L'association n'est régie quant à sa validité, sa formation, son fonctionnement, son renouvellement ou sa dissolution que par les principes du droit, commun à tous les contrats et obligations.

ART. 2. - Les conventions, sous forme de statuts sociaux, seront passées par acte authentique. Les statuts indiqueront le but poursuivi par l'association, les conditions d'association, le mode d'administration et de gestion de la société, l'emploi de ses ressources, la manière dont elle sera représentée en justice, la dénomination de la société et son siège social, ainsi que les noms et les apports des fondateurs. Ils stipuleront les conditions auxquelles de nouveaux associés pourront être admis dans la société et celles auxquelles les associés pourront en sortir et céder leurs parts. Ils fixeront aussi le mode de dissolution et de liquidation finales.

ART. 3. - Il y aura par an au moins une assemblée des associés au siège social, au jour et à l'heure fixés par les statuts. Le bilan annuel et le compte des recettes et dépenses seront présentés à l'assemblée générale. Il sera tenu au siège social un livre spécial contenant les noms et prénoms, profession et domicile des membres délégués à l'administration de l'association ainsi que ceux de tous les associés avec l'indication du nombre de parts de chacun d'eux dans l'avoir social. Ce livre sera coté et paraphé par le fonctionnaire désigné à cette fin.

ART. 4. - Toute convention d'association devra être formée pour un temps déterminé; en l'absence d'une stipulation relative à sa durée, l'association pourra être dissoute en tout temps par la seule volonté d'une des parties. La durée des associations constituées conformément à la présente loi ne pourra excéder dix années; à l'expiration du délai ci-dessus, l'association pourra être prorogée pour un nouveau terme de dix années, et ainsi de suite.

ART. 5. - Les associations ne seront pas dissoutes de droit par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, les héritiers ou représentants de l'associé, décédé, interdit, en faillite ou en déconfiture, pourront demander le remboursement de leur part dans l'avoir social d'après le dernier bilan. Ils ne pourront pas faire apposer les scellés sur l'avoir social, ni en requérir l'inventaire. Ils pourront choisir un mandataire pour les représenter.

ART. 6. - Tout contrat d'association fondé sur une cause ou en vue d'un objet illicite ou délictueux sera nul et de nul effet, sans préjudice, le cas échéant, à l'application des dispositions pénales.

ART. 7. - Les apports des associés peuvent consister en biens meubles ou immeubles, ou en une coopération matérielle ou intellectuelle au but social. Les biens possédés par les associations peuvent consister en valeurs mobilières ou immobilières, sans aucune limitation d'étendue ni restriction de forme de propriétés. Les associations peuvent recevoir à titre gratuit, sous forme de dons et de legs, selon les règles et les conditions applicables aux individus isolés.

ART. 8. - À défaut de convention, en décidant autrement, la part de chaque associé dans l'indivision sera fixée, lors de la dissolution, suivant son apport. À défaut de base à cet égard, chacun des associés aura droit à une part virile.

ART. 9. - Les droits fiscaux à payer, lors de la fondation, pendant la durée, à la dissolution ou lors du renouvellement de l'association, sont ceux fixés actuellement pour les sociétés commerciales ».

La responsabilité

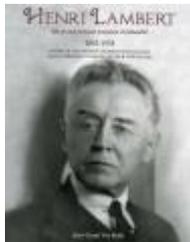
Ces principes généraux acquis, l'association privée économique ne peut bénéficier d'une limitation de la responsabilité économique de ses membres individuels, sous le couvert de l'anonymat, en cas de faillite. Les détenteurs individuels de parts de l'association doivent donc assumer leurs parts en pleine responsabilité. Leurs bénéfices n'étant pas limités en cas de réussite, leurs parts ne peuvent l'être en cas d'échec et/ou de mise en faillite, ni l'identité de leurs détenteurs dissimulée. Seule l'association éventuelle sous la forme hybride de la commandite peut déroger à ce principe de pleine responsabilité (actions de pleine responsabilité des commandités-gérants, mais de responsabilité limitée des commanditaires dans la commandite).

Actualité de l'analyse

L'apparition d'une fiscalité sérieuse, l'introduction de certaines réglementations, l'amélioration de l'instruction publique et l'amélioration du niveau général économique, a pu atténuer les maux dénoncés du système de capitalisme largement irresponsable dans les pays avancés. Mais le vice fondamental du capitalisme irresponsable a subsisté, ainsi que ses effets, chroniquement négatifs, et périodiquement désastreux, dans le monde entier.

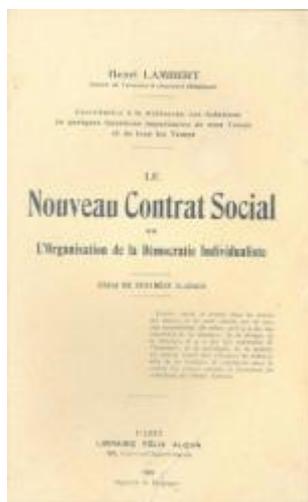
2. Réforme du capitalisme

Le Nouveau Contrat Social



"Il ne peut y avoir de démocratie vraie que là où la liberté et l'égalité économiques, marquées par l'absence de privilèges et de monopoles, justifient la devise : À CHACUN SELON SES SERVICES. Cette devise, d'égalité et de justice fondamentales sera celle de la démocratie individualiste."

Henri Lambert



Avec Eugène Baudoux, il mena une réflexion sur divers problèmes de société et publia diverses études, tout particulièrement en ce qui concerne le droit d'association qui constitue un des piliers de l'une de ses trois principales publications : **Le Nouveau Contrat Social** ou **l'Organisation de la Démocratie Individualiste**.

Vision d'une époque

Henri Lambert voit dans son époque une accumulation excessive de progrès dans l'ordre des sciences physiques, des techniques et des industries sans avancements correspondants et compensateurs dans l'ordre de la morale économique internationale. « **Or les rapports économiques des peuples sont leurs seuls rapports fondamentaux** ».

Sa vision pessimiste sur la société de son temps alors qu'il est fondamentalement optimiste sur la nature humaine, lui fait craindre la disparition d'une civilisation qui a trop longtemps « **méconnu le principe de moralité internationale de la liberté des échanges et de l'égalité des droits fondamentaux** ».

Comme les besoins économiques des hommes (aliments, vêtements, etc.) sont primordiaux, ces intérêts le sont aussi. Ils sont donc fondamentaux. C'est donc sur eux que doivent venir « **s'étayer et s'élever les intérêts intellectuels, moraux et « spirituels** ». Il importe dès lors que ces intérêts économiques soient naturels et sains afin qu'ils puissent exercer leur raison d'être immédiate à savoir la création de la sécurité requise pour le développement des activités humaines. « **Or, de par la nature même des choses, la sécurité n'est réalisable que dans la justice et la moralité** ». Ainsi par répercussions en cascade, le milieu physique engendre le milieu économique, qui lui-même génère le milieu intellectuel duquel dérive le milieu moral. Les premières vérités intellectuelles sont donc des vérités et lois économiques naturelles qui restent à travers tout le processus civilisateur les vérités morales primordiales et fondamentales.



Le nouveau système social qu'Henri Lambert propose, repose sur une philosophie globale de la place de l'homme non seulement dans la société, mais aussi dans l'univers, de la finalité de son existence, dans une démarche en quête d'une morale positive dans laquelle la raison structure, enracine, justifie de manière solide l'action, ce que ne font pas selon lui les religions et en particulier le christianisme. Son effort se cristallise sur cette volonté de trouver une indispensable base « scientifique » qui garantit aux religions et autres philosophies ou encore métaphysique un degré de vérité rationnelle qui permet à l'homme en quelque sorte un credo sans foi, une adhésion à un système d'explication globale où les religions se confondent dans une philosophie générale hautement spirituelle et finaliste et, où physique et

métaphysique ne sont point antagonistes.

Les 10 principes de la démocratie individualiste

Selon Henri Lambert, la civilisation suivrait un cours progressif ininterrompu si quelques vérités élémentaires de philosophie économique et de morale politique naturelles étaient appliquées et surtout connues des responsables en particulier politiques. Il en fixe ainsi une liste de dix vérités fondamentales :

1. La première vertu est le labeur, producteur de services et de choses, La deuxième l'économie qui forme et épargne des capitaux, La troisième est l'esprit d'entreprise qui fait fructifier ces derniers.

2. Les richesses naturelles sont gratuites. La valeur des choses réside entièrement dans l'utilité qui leur est ajoutée par l'entremise du travail et du capital. Ce dernier n'est d'ailleurs que le produit économisé d'un travail antérieur. Seul donc les services du travail et du capital doivent être rémunérés par le consommateur.

3. L'origine de tous les progrès, tant économiques, intellectuels que moraux est dans les phénomènes naturels de la division du travail et de l'échange. Le rôle des états doit se limiter à la réalisation des conditions les plus favorables au développement des activités économiques en assurant la liberté et la responsabilité des acteurs. Ainsi, tout obstacle à l'échange est une entrave au bon fonctionnement de la société.

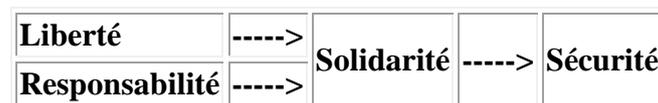
4. La loi de l'offre et de la demande détermine le prix. C'est elle qui établit l'équilibre économique, le prix légitime ne résidant pas ni dans le coût des produits ni dans leur prix de revient, mais dans le service mutuel que se rendent le producteur et le consommateur. Le fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande suppose la liberté et la responsabilité des échangeurs de choses et de services, c'est-à-dire l'absence de toute protection, de tout privilège, de tout monopole légaux au profit du producteur ou du consommateur – du vendeur ou de l'acheteur – des choses et des services ». Plus juste valeur, plus justes prix, plus justes salaires, plus justes profits engendreront une plus grande équité dans la répartition des richesses et la distribution de la propriété privée. Celle-ci générera **plus de liberté, de**

responsabilité et d'égalité entre les signataires des contrats et par la plus de justice économique et dès lors de justice sociale.

5. Les intérêts des producteurs relèvent des particuliers et sont donc privés. La liberté entière est accordée à ces producteurs de s'associer à condition toutefois qu'à ces libertés se greffent les responsabilités correspondantes et adéquates à celles-là. L'intérêt général et public se confond avec celui des consommateurs. C'est le seul dont le législateur doit se soucier et « protéger ».

6. « Il faut produire avant de consommer. La faculté de consommer n'est limitée que par la faculté ou la volonté de produire. (Il ne peut y avoir « surproduction là où ; tout le monde « surproduit », et échange librement). La richesse consiste en la quantité des choses et des services produite et offerte à consommer.

7. Les sociétés ne peuvent se perfectionner et les civilisations s'élever indéfiniment que moyennant les progrès des individus qui les composent. Ces progrès dépendent, avant tout, de la pratique de la vie économique, sociale et politique dans la liberté et la responsabilité. Libre et responsable, l'individu se rendra compte de l'insécurité et de l'impuissance dans lesquelles le laisserait l'isolement ; il pratiquera, dès lors, dans tous les domaines, les solidarités et les coopérations libres et volontaires. Les coopérations et solidarités ne sont bienfaites et moralisatrices que pratiquées dans la liberté et la responsabilité. L'organisation sociale et la civilisation – naturelles, progressives et durables – dans lesquelles les progrès de la morale équilibreront ceux de l'utilitarisme – se résumeront en un état de droits garantissant à l'individu la liberté (condition de ses efforts, de ses initiatives et de ses progrès dans l'ordre physique et matériel) et la responsabilité (condition de ses progrès dans l'ordre moral), d'où résultera naturellement la solidarité, condition de la sécurité, réalisée par l'entraide volontaire, ainsi que du développement des coopérations libres, et source d'une sympathie et d'un altruisme croissants.



8. La société humaine n'est qu'une institution naturelle de services mutuels, dont le but est le progrès matériel, intellectuel, moral et spirituel des individus. Ainsi la solution de la question sociale et l'édification d'une vraie et durable civilisation consisteront à la « découverte et la mise en pratique d'une forme d'association universellement applicable qui réunisse, combine et concilie de façon adéquate et parfaite, la liberté, la responsabilité et la solidarité des associés».

9. L'état n'étant pas une forme de société naturelle il convient de le doter d'une organisation où les intérêts individuels seraient dominés par l'intérêt commun, les intérêts privés soumis à l'intérêt public et les intérêts particuliers subordonnés à l'intérêt général. L'organisation du droit de vote doit donc assurer la prépondérance de l'intérêt général et public sur tous les intérêts spéciaux, y compris ceux des partis politiques.

10. Il résulte des principes énoncés ci-dessus que les conditions de l'ordre naturel des sociétés se résument en trois notions clefs : LIBERTE RESPONSABILITE SOLIDARITE DES INDIVIDUS. En pilier de cette philosophie se dresse, en principe

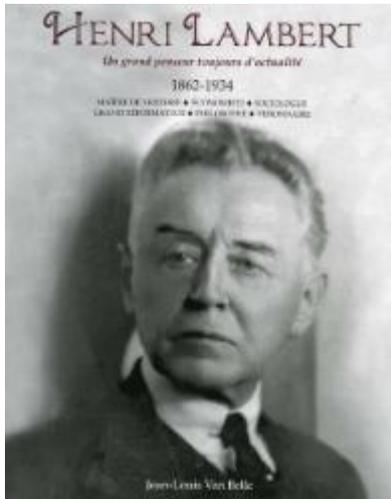
essentiel, la notion de responsabilité de laquelle dérive la moralité.
« Etant conséquemment admis », déclare-t-il, « par tous et sans aucun conteste possible, que les progrès moraux individuels sont une irréfragable nécessité pour les sociétés et civilisations à base démocratique, il apparaît indéniable, que parmi les principes qui déterminent virtuellement les activités des hommes, **c'est celui de la responsabilité qui, dans les démocraties, est essentiel**, et auquel il peut le moins être impunément porté atteinte : car, si c'est par la liberté que se réalisent les progrès nécessaires des sciences, des arts, des industries ; si c'est par la solidarité que doit se bâtir l'édifice des sécurités ; si c'est par l'autorité que doit être assurée l'obéissance aux lois – c'est par la responsabilité seule que se développent les activités et les progrès dans l'ordre de la morale individuelle. C'est de la responsabilité individuelle que dépendront le bon fonctionnement, la prospérité, la durée même des sociétés démocratiques ».

La terre étant la mère nourricière commune, **TOUT HOMME A DROIT À SA PART DES UTILITES GRATUITES OFFERTES PAR LA PLANETE.** Les contrées n'ont pas été données aux nations, mais seulement « confiées » pour le bénéfice commun de tous les hommes qui naissent habitants de la planète et citoyens naturels du monde. Il convient dès lors d'abolir toute monopolisation. Chacun doit pouvoir aller et venir, voire s'établir à sa guise sur tout le globe. Les lois n'auront d'autres motifs que ceux d'assurer l'ordre, la sécurité et les bonnes moeurs.

Ce dixième principe devint donc le premier dans la philosophie d'Henri Lambert.
Ainsi, il ajoute que :

« Les intérêts individuels sont naturellement concordants, ils s'harmonisent dans l'intérêt commun, général et public (celui de la consommation), du moment où on laisse les individus développer leurs activités en plaine liberté, responsabilité et solidarité. Lorsque les activités humaines s'exerceront sous ce régime d'individualisme intégral, il suffira à tout homme de poursuivre son propre bonheur pour, en même temps, contribuer au plus grand bonheur de l'ensemble. Sous pareil régime, les sociétés prospéreront et dureront, les civilisations s'élèveront sans cesse et se perpétueront, parce qu'elles satisferont à leur cause et leur but : le progrès général des individus, condition de l'accomplissement de la cause finale des phénomènes ».

3. Réforme du système électoral dans l'intérêt général

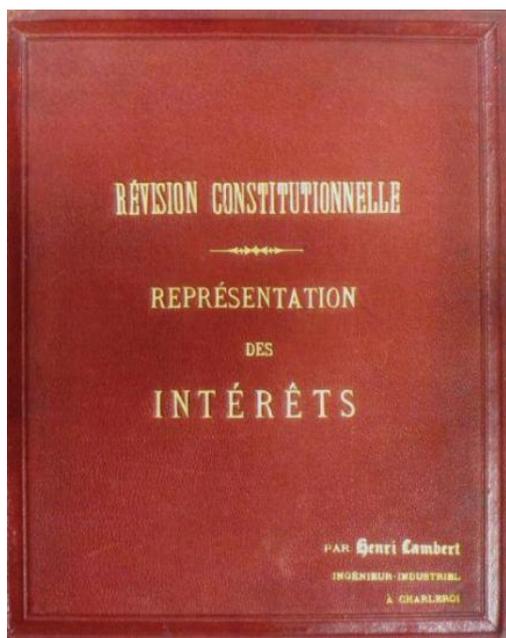


"Sans liberté, pas de progrès, pas d'accroissement du bien-être, sans solidarité, pas de sécurité du lendemain, pas de bonheur quelque sens que l'on donne à ce mot. La formule compatible avec ces deux conditions : liberté du travail, droit complet d'association, résume tout le programme positif de la démocratie".

Henri Lambert (extrait de lettre adressée à Waldeck-Rousseau, 30 octobre 1897)

3. Réforme du système électoral

Le suffrage universel organisé, un système parlementaire dans l'intérêt général (1892 - 1893)



[La secousse sanglante de 1886](#) va entraîner diverses conséquences sur la société belge. L'idée du suffrage universel va être remise sur le tapis, mais après de tels débordements la loi du nombre, aveugle et brutal, en effraye plus d'un. Fallait-il refuser ? Pouvait-on l'empêcher ? Dans ce cas comment ? C'est dans ce cadre qu'il convient de situer la réflexion d'Henri Lambert. Ce seront ses premières réflexions sur la Société, ce sera le premier projet de réformes qu'il proposera, le premier d'une longue série.

Désormais, son esprit toujours en éveil ne s'arrêtera plus de rechercher les solutions à des problèmes précis, pour déboucher ensuite sur un système original de pensée dans un contexte très large et holistique.

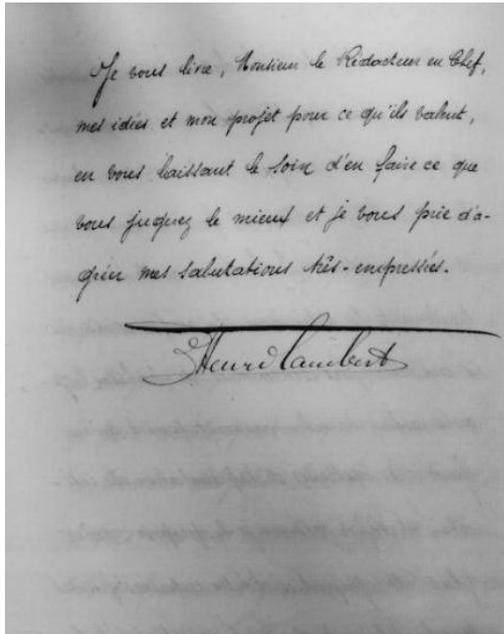
C'est donc dans ce contexte d'agitation, de tergiversations calculées, de menaces de grève générale, de meetings enflammés, d'intimidations en tous genres, de tension sociale aiguë qu'il convient de situer la réflexion Henri Lambert et la publication fin décembre 1892 de son opuscule intitulé « *Révision constitutionnelle – Représentation des intérêts* ».

Son avant-propos est très significatif. Il y écrit, en effet, que :
« *La situation politique intérieure de notre pays est, sans contredit, très grave en ce moment.*

Le problème de la révision constitutionnelle préoccupe, à juste titre, tous les citoyens qui ont à coeur d'assurer le progrès social.

Quiconque croit posséder une lumière, si faible qu'elle soit, capable d'éclairer quelque peu le débat, a pour devoir de la produire.

C'est ce qui m'a engagé à communiquer au public mes idées au sujet de la solution de ce problème : appliquer au suffrage universel l'organisation nécessaire pour que, dans notre pays, il puisse servir les intérêts de la civilisation. Je m'adresse à tous les hommes de bonne volonté, à quelque opinion qu'ils appartiennent».



Il constate tout d'abord le peu d'intérêt porté par le public (en 1893) à ce système de la représentation des intérêts en raison sans doute de «*son extrême complexité* ». Dès lors, son ambition est de le présenter d'une manière simple «*qui sied si bien aux choses vraiment belles* ». Pour cela, il dit avoir trouvé une manière nouvelle d'aborder le problème qui permettrait de traiter cette question «*de la façon la plus simple et la plus complète, tout en facilitant l'application, sur des bases extrêmement étendues de ce suffrage universel tant redouté* ».

La société se répartit selon lui en trois catégories fondamentales en l'envisageant suivant le point de vue des intérêts, à savoir :

1. les intérêts du capital qui groupent les industriels, commerçants, propriétaires fonciers et mobiliers,
2. les intérêts du travail qui rassemblent surtout les ouvriers et travailleurs manuels
3. les intérêts moraux et intellectuels qui concernent toute la population et en particulier les professions libérales.

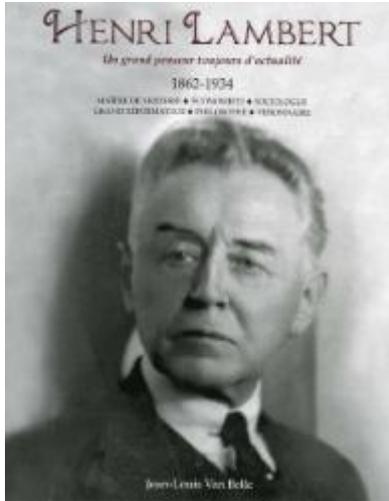
Il serait pernicieux de dire que ce sont des intérêts opposés, parce que dans ce cas les problèmes sociaux sont insolubles par voie pacifique. Tous les citoyens d'une catégorie ont également des intérêts, bien compris, dans chacune des deux autres catégories. La lutte des classes chère aux marxistes est ainsi jetée.

Dès lors «*s'il est juste que chacun exerce une part prépondérante d'intervention dans la désignation des candidats chargés de la défense de ses intérêts directs, primordiaux, il est non moins équitable que tout citoyen puisse être appelé à contribuer au choix des représentants de toutes les catégories d'intérêts, et la classification doit se faire dans le corps à élire, mais non dans le corps électoral* ». C'est la base de son système.

La Constitution devrait donc déterminer la quote-part de la représentation totale revenant à chacune des trois catégories. Cette part ne devrait pas être proportionnelle au nombre des individus constituant chaque groupe, mais bien à l'importance des intérêts. Ainsi, on éviterait la loi du nombre et la suprématie d'une classe sur les autres. On y retrouve la peur du suffrage universel pur et dur assurant à coup sûr le monopole du pouvoir à la masse. L'élu ne représente donc plus l'électeur, mais un des intérêts primordiaux. Il ne peut cependant faire abstraction de l'ensemble des intérêts, c'est-à-dire de l'intérêt général. Ainsi, les candidats, dans chaque circonscription électorale, sont répartis en trois groupes à savoir celui du **Travail**, du **Savoir** et du **Capital**. Tout électeur vote pour un candidat dans chacun des trois groupes. Dans chaque groupe est élu le candidat qui aura obtenu la majorité absolue. En l'absence de majorité absolue, un second tour de scrutin est prévu pour départager les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.

Tels sont les principes de son système dont il détaille les grandes règles des modalités d'application, qu'il nuancera ou modifiera dans la suite au gré des remarques et critiques. C'est donc un système parlementaire de suffrage universel **organisé dans l'intérêt général**.

4. Réforme des échanges internationaux

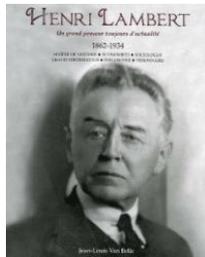


« Protectionnisme et militarisme, paupérisme et socialisme, monstrueux enfants de l'erreur et de l'esprit de rapine ou de violence, s'accouplent à leur tour, se réengendrent, s'accroissent, s'enchaînent et traînent, ensemble, l'humanité d'Europe aux abîmes. Le protectionnisme est le socialisme des riches, et socialisme le protectionnisme des pauvres ».

Henri Lambert (Pax Economica)

4. Réforme des échanges internationaux

Le protectionnisme : source de conflits internationaux



« Dans la recherche des causes de la crise actuelle on a perdu et perd beaucoup trop de vue que le phénomène étant mondial, il faut lui trouver des causes, ou tout le moins une cause agissant mondialement ».

Henri Lambert (1933)

De plus en plus préoccupé, depuis le début du 20^e siècle, par la montée des tensions et rivalités entre les puissances européennes, prévenu par ses contacts de l'imminence d'un désastre dès 1912 au moins, Henri Lambert appréhendait l'approche d'un conflit catastrophique pour l'Europe et le monde. Les prémices d'une guerre qui serait monstrueuse ainsi que ses conséquences étaient désormais au coeur de ses angoisses et de ses réflexions de pacifiste clairvoyant, quant à la cause profonde du conflit à venir. Ainsi, de 1913 à 1920 il se lança dans la rédaction d'une cinquantaine d'écrits publiés tant en Europe qu'aux états-Unis. Il commença par alerter, en avril 1913, Sir Edward Grey secrétaire du Foreign Office de la Grande-Bretagne, par une longue lettre ouverte exposant des considérations morales fondamentales et mettant en relief l'origine économique, la cause profonde du grand conflit qui menaçait : les protectionnismes économiques nationalistes généralisés. Il lui proposa donc de lancer une conférence économique pour engager le désarmement de ces protectionnismes. Henri Lambert écrivit en 1918 que : *« Je proposai cette solution à Sir Edward Grey dans une lettre ouverte, publiée par la « Ligue du libre-échange » de Paris, et qui fut lue, je pense, par la plupart des gouvernants et dirigeants d'Europe »*. Sans doute fut-elle lue, mais malheureusement incomprise ou sous-estimée par ceux-ci, à commencer par Sir Edward Grey, et sans effet ou réaction connue des grands responsables européens.

Pour abolir les guerres et instaurer la paix, il est nécessaire de remonter à la cause fondamentale des antagonismes et donc d'agir sur elle. Or, pour Henri Lambert ce sont les circonstances économiques qui dominent les rapports nationaux et internationaux. Il convient dès lors de faire mieux connaître et mieux comprendre les grandes vérités économiques, et ce, tant au niveau des peuples que de celui de leurs dirigeants qui sont si souvent ignorants du fonctionnement et des effets des mécanismes économiques. C'est cette mission-là qu'il entreprend au printemps 1913, mission qu'il maintiendra sans cesse dans la suite de sa lutte.

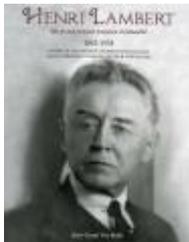


L'acte d'échange et la division du travail sont mis au coeur du problème, comme ils l'ont été au coeur de son Nouveau Contrat Social, de même que sa philosophie finaliste. Pour Henri Lambert la division du travail et le libre-échange internationaux sont indispensables « *à l'accomplissement intégral* » des destinées de l'Humanité appelée à un progrès irrésistible qui se fait, dans la paix sociale et internationale, par les idées ou par la violence dans les guerres et les soulèvements. Ainsi, est-il convaincu que « dans les conditions de la guerre moderne, il ne peut y avoir de nation puissante par les armes que celle qui dispose, en même temps, d'une grande puissance économique. Fatalement, une telle nation sera, ou finira par devenir libre-échangiste ; en raison de ses besoins et de son pouvoir d'expansion et de pénétration, elle ne pourra pas ne pas le

devenir. La force de ses armes, elle la mettra, tôt ou tard, au service du libre-échange; elle exigera la libre entrée chez les autres et, économiquement forte, n'hésitera guère à la consentir, en même temps, chez elle. Cette nation ne tardera pas, en effet, à se rendre compte que l'enrichissement indéfini d'un pays n'est possible que moyennant l'enrichissement des autres pays, qui sont ses clients ou ses fournisseurs : le libre-échange se trouvera introduit par la force, et le progrès sera instauré par la guerre. Mais, au prix de quelles humiliations et de combien de souffrances pour les vaincus ! ». Pour lui l'ennemi est donc le protectionnisme qui est un système de « régression, de violence, de quasi-barbarie, économiques, morales et sociales » qui sera vaincu par les idées ou par la force et c'est ce dilemme qui se pose à l'Europe en 1913. Et c'est la portée de ce dilemme qu'il veut expliquer à Edward Grey.

4. Réforme des échanges internationaux

La Morale et les Echanges Internationaux



« La cause finale des phénomènes naturels, sous forme de matière passant à l'état d'Esprit, commença à s'accomplir, sur notre planète, lorsque s'y produisit le premier échange de choses ou de services. Celui-ci donna naissance, chez les deux échangeurs, à un effort d'équivalence, d'équité, de justice. Force naturelle, mais supérieure, évoluée de l'énergie, cet effort fut sur notre Terre, la première "force morale". Le premier échange y fut le premier "phénomène moral" »

Henri Lambert

Principes de la morale des échanges internationaux

Au début de la guerre Henri Lambert se réfugie en Hollande puis passe en Angleterre où il rencontre les mouvements pacifistes anglais. Avec Arnold Lupton (1846-1930) - ancien professeur de l'université de Leeds, il écrit un projet de traité de paix. Car pour Henri Lambert, être libre-échangiste génère automatiquement le pacifisme. Il sera un militant intransigeant et de l'un et de l'autre. Pour cette double cause, il ne ménage pas sa peine en vue de diffuser ses idées parmi les belligérants. Ainsi durant l'automne 1915, période particulièrement féconde pour ses réflexions, il achève la rédaction d'un article d'une trentaine de pages sur « la Morale et les échanges Internationaux ». Il y établit notamment que :

- les droits économiques sont, pour les peuples comme pour les individus, les droits naturels primordiaux,
- la liberté économique est la liberté fondamentale,
- la justice et la moralité économiques sont la justice et la moralité fondamentale,
- la coopération économique des peuples est le principe fondamental de la morale internationale.

En effet, selon lui *« Les intérêts économiques des hommes sont leurs intérêts primordiaux. Leurs relations économiques sont leurs relations fondamentales. Il en est ainsi dans la vie des individus et des groupements au sein des collectivités nationales. Il en est ainsi également dans la vie des nations au sein de la société internationale. L'économie est nécessairement à la base de toutes les politiques. La politique économique nationale est la politique nationale fondamentale »*.

«... il s'agit (donc) d'opérer le difficile passage de la civilisation militaire à la civilisation économique et pacifique.

La première se caractérise par :

1. *l'agrandissement des états par la conquête, la fédération par la force, la centralisation par l'autorité du « pouvoir »;*
2. *l'enrichissement, le progrès et l'unité des nations sous le système pacifique du libre-échange appliqué aux relations économiques intra-nationales et,*
3. *le système-guerrier de la « balance du commerce » et du protectionnisme appliqué aux relations économiques internationales ;*
4. *l'ordre entre les nations entretenu tant bien que mal par l'hégémonie ou par l'« équilibre des puissances »,*

La civilisation économique devra se caractériser par :

1. *l'enrichissement et le progrès général des peuples sous le système pacifique et pacifiste du libre-échange appliqué tant aux relations internationales que nationales;*
2. *le fractionnement graduel volontaire des grands états, la décentralisation politique et l'autonomie gouvernementale de leurs nationalités constituantes, selon les affinités et aspirations ethniques, éthiques, politiques ou simplement régionales ;*
3. *l'interpénétration croissante et le croisement des peuples, la fusion des tempéraments; des caractères (favorisés par la réduction des unités politiques et l'association économique de ces unités réduites);*
4. *l'ordre international assuré par la solidarité des intérêts et l'unité des aspirations morales : par l'association coopérative des peuples dans les domaines matériel, intellectuel et moral ».*

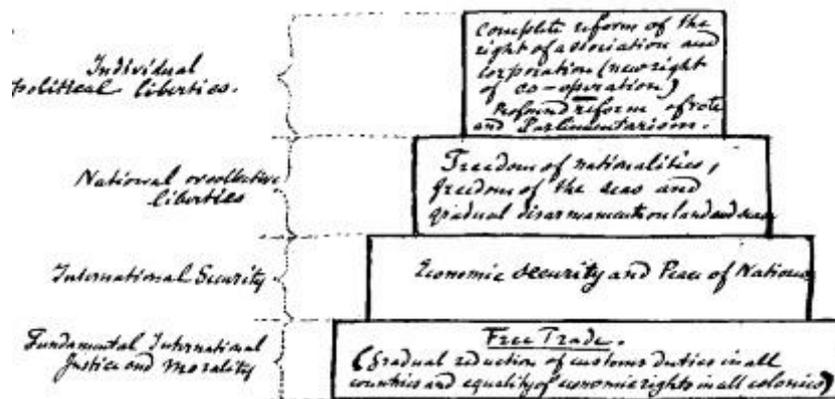
La pyramide des libertés



Le 18 septembre 1916 il part pour les États-Unis où il rencontre dans les milieux pacifistes David Starr Jordan ancien dirigeant de l'American Peace Society (1910-1914) qui l'introduira, dès novembre 1916, auprès de l'éminence grise du président Wilson, le colonel House. Entre les deux hommes le courant passe. Il s'ensuit des rencontres et de nombreux échanges de lettres, au point qu'on peut écrire que la proclamation des 14 points du président Wilson du 8 janvier 1918 fut influencée par cette véritable sympathie sinon amitié entre les deux hommes. Dans une lettre datée du 12 mars 1917 à l'attention du Colonel House, Henri Lambert y explique sa conception de la liberté et de la paix.

I would like to be allowed, dear Colonel House, to draw your special attention on what appears to me to be a very important factor in the European problem-namely, that freedom of nationalities and freedom of the seas cannot intervene as causes of peace that they can only be consequences of it. Diverse important considerations make it impossible in practical policy, when dealing with the peace problem, to neglect or to be silent on these two very important questions. Nevertheless, they are not fundamental questions, they are not elements of the problem to be used for the « foundations » of the edifice of a reconstructed peaceful civilization. This edifice must, I think, be figured like this ». The liberties (national and individual) can be preserved only if resting on security. This is what Sir Edward Grey in 1915 meant when he said that Great Britain was ready to discuss the question of « freedom of the seas » but that

the condition making this freedom possible had first to be established. Fundamental security is economic security.



Hiérarchie des libertés selon Henri Lambert	
<i>Individual political liberties</i>	Complete reform of the right of association and corporation (new right of co-operation) Proun reform of vote and Parliamentarism
<i>National and collective liberties</i>	Freedom of nationalities, freedom of the seas and gradual disarmaments on land and seas
<i>International Security</i>	Economic security and peace of Nations
<i>Fundamental International Justice and morality</i>	<u>Free Trade</u> (Gradual reduction of customs duties in all countries and equality of economic rights in all colonies)

A la manière de Maslow qui 30 ans plus tard présentait sa hiérarchie des besoins, il présente ici, sa hiérarchie des libertés. La liberté politique individuelle n'est possible s'il n'y a pas de liberté des nations, celle-ci requérant au préalable un contexte international sûr, lui-même dépendant du libre-échange. On notera également qu'en 1915, dans son article écrit avec Lupton sur "la Morale et les Echanges Internationaux", il avait déjà saisi la hiérarchie des besoins bien avant que Maslow ne la formalise. Cette hiérarchie des besoins, Henri Lambert la décline en une hiérarchie des libertés.

«Toute politique doit s'inspirer de la morale, et la morale ne peut, elle-même, se passer du fondement économique. Le romantisme des idées et des moeurs engendre une politique romantique. Une politique positive ne peut procéder que des principes de la morale positive. Ceux-ci dérivent de la nature des choses, c'est-à-dire de l'interprétation rationnelle des phénomènes moraux naturels.

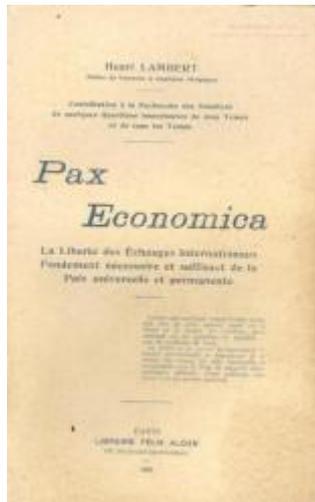
La morale positive est une morale naturelle. Or, la morale naturelle primordiale, c'est celle qui se manifeste dans les relations économiques des hommes, dont résulte la satisfaction de leurs besoins physiologiques et vitaux, car l'esprit de l'homme n'est libre, ses facultés intellectuelles et ses aspirations supérieures ne pourront s'épanouir que pour autant que

ces besoins aient d'abord reçu satisfaction. La « morale économique » apparaît comme fondamentale pour toutes les activités et relations: individuelles, sociales, nationales, internationales ».

Dans un article « *La Cause et la Solution Economiques de la Crise Européenne* » publié en janvier 1915, il précise sa pensée. Pour lui les causes profondes sont au-delà des facteurs psychologiques nationaux qui jouèrent certes un rôle incontestable, mais sont insuffisants. La paix générale et permanente dont tout le monde aspire sera établie sur la Justice et non sur les armes. Cette justice vraie dans les rapports internationaux est constituée fondamentalement par une politique favorable au développement économique de toutes les nations, sans exclusions. Ainsi, «*L'accroissement du bien-être matériel des peuples étant la condition et le moyen mêmes de leur avancement dans l'ordre intellectuel et moral – la civilisation pourrait-elle être le produit de la misère ? – leur droit de se développer économiquement, dans une mesure pleinement correspondante aux richesses de leur sol et à leur capacité d'efforts utiles, est un droit naturel intangible: un droit divin. Or, le développement économique d'une nation est inséparable de la pratique de plus en plus étendue de ses échanges avec les autres nations. L'échange apparaît ainsi comme le fait et le droit essentiels dans les rapports internationaux. Toute entrave politique aux échanges est une atteinte au droit international. La liberté des échanges sera la manifestation tangible et le criterium certain d'un état de justice vraie dans les rapports 'entre les peuples. Faute de quoi, le droit international – et le pacifisme, qui s'en réclame – continueront à manquer d'un fondement réaliste et solide. La Paix sera assurée par le Droit lorsque les nations connaîtront et pratiqueront le vrai droit international, caractérisé par la liberté du commerce et susceptible ainsi d'être reconnu par toutes parce que respectueux des intérêts primordiaux de toutes. En attendant que le droit international et la justice internationale ne fassent qu'un, l'humanité continuera à ne connaître que des périodes de paix plus ou moins précaire, dépendant nécessairement de la volonté et des intérêts des nations qui posséderont la Force »*

4. Réforme des échanges internationaux

Pax Economica



La première mouture de son Pax Oeconomica prémonitoire parut fin avril 1913. Par la suite, en Allemagne, aux USA, en Angleterre il publia des opuscules, avant de faire sortir de presse son ouvrage de synthèse Pax Economica ([Pax Economica](#)) en 1920.

Pour abolir les guerres et instaurer la paix, il est nécessaire de remonter à la cause fondamentale des antagonismes et donc d'agir sur elle. Or, pour Henri Lambert ce sont les circonstances économiques qui dominent les rapports nationaux et internationaux. Il convient dès lors de faire mieux connaître et mieux comprendre les grandes vérités économiques, et ce, tant au niveau des peuples que de celui de leurs dirigeants qui sont si souvent ignorants du fonctionnement et des effets des mécanismes économiques. C'est cette mission-là qu'il entreprend au printemps 1913, mission qu'il maintiendra sans cesse dans la suite de sa lutte.

« Il y a sans doute une loi naturelle générale et synthétique », déclare-t-il, « régissant l'univers dans toute son universalité, et à laquelle doit répondre l'ensemble des phénomènes, dont elle exprime la cause finale. Elle ne pourrait être qu'une loi de progrès vouant la matière, par le moyen des propriétés énergétiques qui y sont attachées, à un travail de transformations et d'ascension, lentes mais incessantes et sûres, vers le Vrai, le Beau, le Juste. Il n'est personne qui puisse prétendre concevoir l'ensemble universel comme étant sans but, comme pouvant « être, sans raison d'être ». Il n'est personne qui soit capable de concevoir à l'ensemble des choses et phénomènes un autre but, une autre raison d'être, que l'amélioration, le perfectionnement, le progrès indéfinis vers le Vrai, le Beau, le Juste – et la Félicité. L'ensemble universel, de même que chacune de ses parties, est soumis et doit répondre à cette cause finale.

La loi générale de progrès domine les destinées de l'humanité. Pas de vie harmonieuse des hommes en société, pas de relations harmonieuses des sociétés entre elles, en dehors des conditions permettant à cette Loi des lois d'accomplir ses effets : toute tentative d'y mettre obstacle sera une révolte, un crime contre la Nature même, et deviendra, tôt ou tard, l'objet d'une sanction rectificatrice, automatiquement appliquée, se manifestant sous la forme de ce que nous appellerons un « châtiment ». Et de poursuivre, en affirmant que « le phénomène naturel le plus caractéristique, et la condition la plus indispensable et la plus fondamentale de révolution progressive de l'humanité c'est la division du travail avec l'échange des produits du travail. La suppression de la division du travail et de l'échange marquerait le retour de l'homme à l'état le plus primitif ; tout empêchement à leur développement entre les membres d'une collectivité se traduit fatalement par un arrêt ou un ralentissement des améliorations dans l'état économique et moral de l'individu ainsi que dans l'état social de la collectivité. De même, les obstacles à l'accomplissement de ce phénomène naturel entre les individus appartenant aux diverses collectivités humaines ont

pour conséquence le ralentissement ou l'arrêt de leur progression dans l'ordre économique, social et moral. Leur régression vers l'état de barbarie est, dès lors, à craindre. La guerre apparaît comme l'une des sanctions ou l'un des châtiments qui finissent par frapper les nations, lorsque, opposant des obstacles au développement entre elles de la division du travail et de l'échange, elles faillissent à la mission d'accomplissement mutuel des progrès économiques, sociaux et moraux, indéfinis, parallèles et adéquats, que la nature assigne à l'humanité ».

L'acte d'échange et la division du travail sont ici à nouveau mis au coeur du problème, comme ils l'ont été au coeur de son Nouveau Contrat Social, de même que sa philosophie finaliste. Pour Henri Lambert la division du travail et le libre-échange internationaux sont indispensables « à l'accomplissement intégral » des destinées de l'Humanité appelée à un progrès irrésistible qui se fait, dans la paix sociale et internationale, par les idées ou par la violence dans les guerres et les soulèvements. Ainsi, est-il convaincu que « *dans les conditions de la guerre moderne, il ne peut y avoir de nation puissante par les armes que celle qui dispose, en même temps, d'une grande puissance économique. Fatalement, une telle nation sera, ou finira par devenir libre-échangiste ; en raison de ses besoins et de son pouvoir d'expansion et de pénétration, elle ne pourra pas ne pas le devenir. La force de ses armes, elle la mettra, tôt ou tard, au service du libre-échange; elle exigera la libre entrée chez les autres et, économiquement forte, n'hésitera guère à la consentir, en même temps, chez elle. Cette nation ne tardera pas, en effet, à se rendre compte que l'enrichissement indéfini d'un pays n'est possible que moyennant l'enrichissement des autres pays, qui sont ses clients ou ses fournisseurs : le libre-échange se trouvera introduit par la force, et le progrès sera instauré par la guerre. Mais, au prix de quelles humiliations et de combien de souffrances pour les vaincus !* ». Pour lui l'ennemi est donc le protectionnisme qui est un système de « régression, de violence, de quasi-barbarie, économiques, morales et sociales » qui sera vaincu par les idées ou par la force et c'est ce dilemme qui se pose à l'Europe en 1913.

Devant ce danger imminent, les pacifistes selon Henri Lambert paraissent « *ne pas se rendre suffisamment compte de cette vérité, de primordiale importance. Aussi, est-il fort à craindre que leurs nobles efforts restent inefficaces, ou du moins très insuffisamment opérants. En prêchant l'esprit de conciliation, de concorde, l'honnêteté politique des états, la justice internationale, l'arbitrage, le désarmement, les pacifistes ne s'attaquent pas à la cause ; ils paraissent ne pas voir que l'esprit belliqueux, les iniquités nationalistes internationales, les armements et même les prétendues « inimitiés de races » ne sont, et tout au moins entre les grands états européens, que des effets dont la cause est l'hostilité des intérêts, généralement entretenue par le protectionnisme. De même, les efforts pacifistes du prolétariat organisé pourraient plus utilement se porter contre le protectionnisme que s'employer à la propagande antimilitariste et internationaliste.*

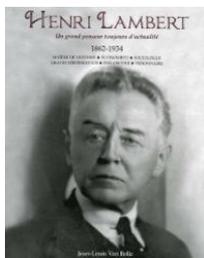
En effet, pas de désarmement militaire possible, ni même désirable, sans désarmement économique. En outre, aucune conception n'est plus internationaliste que le libre-échange, qui est, nécessairement, l'institution réaliste fondamentale de tout internationalisme. À bien des points de vue, légitimement considérés par le prolétariat, la suppression des frontières douanières équivaldrait bientôt à celle des frontières politiques, rendant cette dernière inutile. Les prolétaires ne paraissent guère se douter, au surplus, de ce que le protectionnisme représente d'iniquités et de dommages de la part du capital envers le travail ».

Sa forte conviction dans le libre-échange lui fait adopter, comme souvent chez ceux qui ont la certitude d'avoir trouvé une clef aux problèmes, le côté réducteur des causes uniques. Si le libre-échange est la solution fondamentale aux problèmes de l'Humanité le protectionnisme lui est une des causes « *principales du socialisme, doctrine erronée, certes, et de régression quant aux moyens de réforme sociale qu'elle préconise, mais protestation justifiée et nécessaire contre les erreurs et abus du capital, qui ne sont d'ailleurs pas représentés uniquement par le protectionnisme.*

Protectionnisme et militarisme, paupérisme et socialisme, monstrueux enfants de l'erreur et de l'esprit de rapine ou de violence, s'accouplent à leur tour, se réengendrent, s'accroissent, s'enchaînent et traînent, ensemble, l'humanité d'Europe aux abîmes ». Et de conclure en un aphorisme percutant affirmant que le « *protectionnisme est le socialisme des riches, et socialisme le protectionnisme des pauvres* ».

4. Réforme des échanges internationaux

Convention de paix économique



« Comment s'expliquer qu'après quatre années de la plus terrible des leçons de choses, les dirigeants ne se soient pas encore rendu compte qu'il n'y a d'autre efficace « défense stratégique », d'autre sécurité durable que la justice ? O Humanité guéris-toi des « grands hommes » pour qui pareilles évidences restent des idées de rêveurs. ... « les hommes connaîtront dans un avenir prochain qui déjà s'annonce, moins de sécurité encore qu'ils n'en connurent dans le passé ; avant dix années peut-être une nouvelle catastrophe internationale, combinée cette fois et compliquée de cataclysme social, apparaîtra inévitable, sinon imminente ».

Henri Lambert (le 8 avril 1919 - Nieuwe Rotterdamsche Courant - le 12 avril - la Gazette de Charleroi).

Durant la crise des années trente, Henri Lambert reprend la plume pour fustiger l'impéritie des politiques et de la Société des Nations. Ainsi, pour lui *« Les forces d'association restent impuissantes lorsqu'elles sont laissées en présence d'énergies de dissociation supérieures ou susceptibles de se manifester plus pressantes et plus violentes. L'association, si elle se produit, restera alors inconsistante et précaire. C'est le cas de la Société des Nations, telle qu'actuellement établie. Elle est ineffective, inopérante, parce que les causes économiques de discorde y surpassent généralement les motifs politiques de concorde. Fondée sur des erreurs ou des équivoques économiques et ne pouvant ainsi se réclamer, ni même s'inspirer, nettement, ouvertement, des nécessités réalistes et foncières, de tout accord international stable et durable, sa politique même deviendra, directement ou indirectement, cause d'insécurité et de guerre ».*

À l'approche de la mise sur pied d'une conférence sur le désarmement en février 1932, il écrit en décembre 1931 que *« C'est pourquoi, et vu aussi l'urgence pour l'Europe des résolutions à prendre, l'auteur de ces lignes propose, en place de la « conférence du désarmement », ..., la réunion des délégués des états, en vue de la libre et volontaire passation de la convention internationale suivante, qui donnerait au dernier traité – celui de Versailles – la base morale et la validité qui lui manquent.*

CONVENTION DE PAIX ÉCONOMIQUE

Les nations européennes, invitant toutes les autres nations à les suivre dans la voie du progrès, de la morale et de la paix économiques, conviennent :

Article 1

Les colonies des nations européennes seront, dans un délai de trois mois, à dater de la signature du présent traité, ouvertes au commerce et aux activités générales des ressortissants de tous états européens et extraeuropéens dans des conditions d'absolue égalité quant aux droits économiques.

Ceci implique que le commerce, l'industrie et l'établissement des personnes y jouiront d'une entière liberté, c'est-à-dire du régime de la « porte ouverte ». (N. B. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud (et, s'il échet, l'Inde britannique) interviendront éventuellement comme états indépendants extraeuropéens, non comme « colonies »).

Article 2

Les états européens s'engagent à supprimer graduellement leurs présents droits douaniers métropolitains au cours des dix prochaines années à partir de la présente date. Ils renoncent à toutes autres dispositions prétendument protectrices des intérêts de leurs ressortissants et perturbatrices de la libre concurrence internationale. Ils s'en rapportent à la Déclaration des Droits et des Devoirs des peuples.

Pour la suppression graduelle des douanes et des autres dispositions protectionnistes, chacun des états choisira les voies et moyens les plus appropriés aux conditions particulières de son économie, de manière à aboutir à l'abolition à l'échéance du terme de dix ans. Toutefois, les droits douaniers ne pourront être réduits de moins de 5 % chaque année.

Article 3

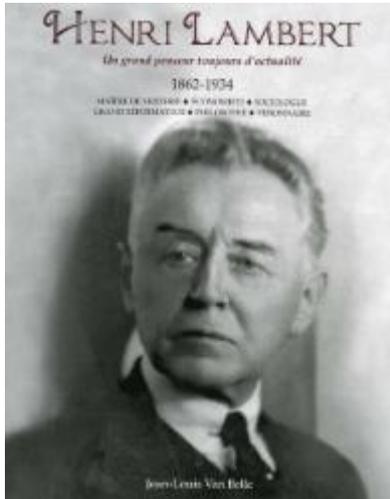
Les nations européennes, invitant toutes les autres nations à se joindre à elles, se réuniront, dans le délai de trois mois après signature de la présente convention, en une conférence chargée d'étudier, dans l'esprit de bonne volonté, de bonne foi, et de loyales solidarité et coopération désormais possibles, – tous problèmes d'intérêt général et commun dont la solution est considérée nécessaire à la prospérité économique, sociale et internationale de l'humanité.

Cette conférence pourra se tenir sous les espèces et dans les formes ordinaires des sessions de la Société des Nations, celle-ci acquérant, de par les articles 1 et 2 de la présente convention, le fondement et le caractère nécessaires à une collaboration effective et féconde des peuples, désormais vraiment « associés ».

Certes, déclare-t-il, « des observations peuvent être présentées à propos du présent projet de convention, de paix économique. Mais les questions à se poser à son sujet sont, avant tout, celles-ci : existe-t-il un autre moyen que la paix économique de dénouer la crise internationale et d'éviter le renouvellement d'une guerre générale européenne, avec toutes ses conséquences ? Conçoit-on la paix économique sous une forme autre que la liberté économique internationale ? Dans le cas où la réponse à ces deux questions serait négative, ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-il pas plus réellement intelligent de s'évertuer à faire admettre le projet que de s'ingénier à lui trouver des objections ? ».

Henri Lambert lançait ainsi son ultime appel, la paix politique ne pouvant s'établir que sur la paix économique, les deux se confondant dans la suite. Une fois de plus il ne fut pas entendu... tandis que la Deuxième Guerre mondiale se préparait.

5. Réforme des régimes coloniaux - Internationalisation



« Qui pourrait contester qu'en provoquant l'internationalisation du Congo, les Belges auraient pris le parti le plus noble et le plus digne, en même temps que le plus sage et le plus patriotique, qu'ils se seraient élevés dans la considération et la sympathie des peuples ? L'homme, à notre époque, n'a plus le droit de désespérer des progrès de l'humanité, ceux-ci fussent-ils apparus en des visions infinies : rien, certes ne s'oppose à ce que l'on conçoive qu'un jour, l'oeuvre internationale de colonisation idéale étant accomplie ou en voie d'accomplissement, les autres « Congos » – portugais, français, anglais, peut-être d'autres encore, limitrophes – soient joints spontanément au « Congo belge » dans un but d'élargissement de cette première « colonie humaine », de ce premier « état international ».

Henri Lambert

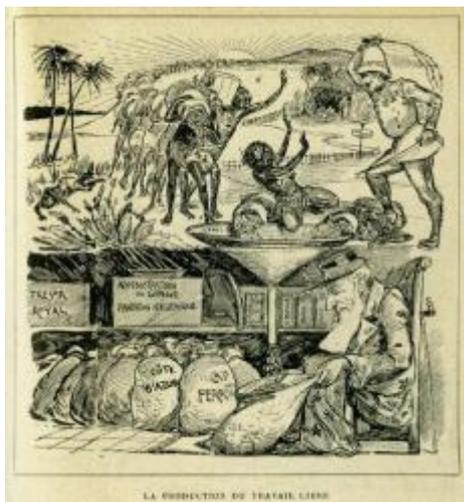
5. Réforme des régimes coloniaux - Internationalisation

Contexte politique belge (Le Congo)

Tout jeune le futur roi Léopold II conçut « rapidement un intérêt quasi obsessionnel pour les affaires d'outre-mer, pour l'enrichissement grâce à de grandes combinaisons politico-commerciales ». Son « sens parfois diabolique du jeu diplomatique » vint au secours de ses rêves pharaoniques, aidé en cela par la rivalité entre les grandes puissances de l'époque, dont la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et aussi le Portugal²²⁹. Au milieu des années 1870, l'Afrique centrale, connue que par quelques explorateurs, permettait tous les rêves. Léopold fit appel à Stanley pour les réaliser et son épopée devint célèbre.

Dans ce contexte, le 12 décembre 1876, déjà, le roi Léopold II, que les Américains surnommaient « The King of business » réunissait au Palais de Bruxelles une conférence géographique dans le but annoncé de donner une impulsion aux découvertes de terres inconnues en Afrique, à l'issue de laquelle est fondée l'Association Internationale Africaine, sous l'impulsion de Léopold II.

Deux ans plus tard en 1878, le Comité d'études du Haut Congo se constitue. En 1884 le roi fonde l'Association Internationale du Congo (AIC). Le 15 novembre 1884, la Conférence de Berlin s'ouvre pour aboutir le 26 février 1885 à neutraliser le bassin du Congo et y placer toutes les nations sur un pied d'égalité. Quelque temps plus tard Léopold II crée, motu proprio, l'état du Congo et demande le 16 avril 1885 au Conseil des ministres de Belgique de devenir le souverain du nouvel état.



Dès le début des années 1890, les cruautés du régime commencent à être connues : « destructions de villages, exécutions sommaires, prises d'otages, châtiments corporels divers, etc. » tout était bon pour faire rentrer le caoutchouc et l'ivoire maintenant que le Congo devenait enfin rentable. Bientôt, des voix s'élèvent – le journaliste américain G. Williams, un missionnaire protestant Sheppard, en particulier – pour dénoncer ces abus.

L'opinion publique belge commença dès lors à s'émouvoir. Au début 1906 certains spécialistes du droit colonial concluaient que « la vérité est que l'état du Congo n'est point un état colonisateur, que c'est à peine un état : c'est une entreprise financière... La colonie n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes, ni même dans l'intérêt économique de la Belgique : procurer au Roi-Souverain un maximum de ressources, tel a été le ressort de l'activité gouvernementale ». Pour mettre fin à cet état de choses, une seule apparente solution s'imposait : à savoir la reprise par la Belgique de cet état. Le parlement avait donc à s'en occuper. Le débat parlementaire sur cette question de l'annexion débuta le 20 février 1906. Au début, Léopold II s'opposa fermement à cette annexion. Mais, devant l'opposition

grandissante du gouvernement anglais qui vit aussi dans l'annexion la seule solution pour remédier à ce problème, fin 1906, devant la menace de la tenue d'une conférence internationale sur le Congo, Léopold II changea d'opinion et soutint dès lors l'idée de l'annexion par la Belgique de l'état Indépendant du Congo.

5. Réforme des régimes coloniaux - Internationalisation

Internationalisation du Congo

C'est le 8 avril 1908 soit une semaine avant l'ouverture des débats qu'Henri Lambert adresse au journal libéral, la Gazette de Charleroi une lettre expliquant sa position relative à l'internationalisation du Congo. Mais en réalité dès février 1895 il écrivait déjà dans la Gazette de Charleroi :

« Si la solution donnée à la question du Congo est celle de la reprise, solution que l'auteur de ces lignes, adversaire convaincu de l'aventure congolaise, déplorerait profondément (...). En un mot, le problème colonial serait de nous ouvrir en Afrique dans le plus bref délai possible, un centre d'échange et de production. Et ce serait évidemment au libre-échange qu'il faudrait en demander la solution ». Si cette idée n'est donc pas neuve, c'est la première fois qu'elle « est traduite en une formule précise de réalisation».

Le Congo serait administré, selon sa conception, par un conseil gouvernemental multinational de neuf membres, dont deux délégués de la France, deux de l'Angleterre, deux de l'Allemagne et trois de la Belgique. Les charges financières seraient supportées à raison de 2/5 par la Belgique et 1/5 par chacune des autres nations.

Henri Lambert fit remarquer que la Belgique n'avait aucun intérêt économique à faire du Congo une colonie, elle est devenue une des premières puissances économiques sans avoir eu besoin d'une colonie, dont la gestion entraînera des dépenses et des charges considérables pour le pays. Et d'affirmer « *quelles raisons d'intérêt général peut-il y avoir, pour la Belgique, d'assumer les charges et les risques de tous genres inhérents à la possession de ce territoire démesurément grand, géographiquement et politiquement mal situé, dont les richesses les plus avérées, ou les moins contestables, sont plus ou moins épuisées, ou en très grande partie, concédées à des particuliers, belges et étrangers, vis-à-vis desquels notre pays n'a contracté aucune espèce d'engagement ? Les Belges sont-ils prêts à faire, tant en hommes qu'en argent, les frais d'une marine de guerre, d'une armée coloniale, et à renoncer, en fait à leur neutralité ? Qu'ils répondent, après s'être demandé en vue de quels résultats économiques ils auraient fait de tels sacrifices ».*

D'autre part peut-on demander aux Belges de tout abandonner ? Il y a « à côté et audessus de l'entreprise économique l'entreprise humanitaire et civilisatrice, qui fut dès l'origine le principal mobile de l'oeuvre et dont les Belges ne peuvent désormais se désintéresser sans déchéance, ni même sans indignité ».

Cette solution de l'internationalisation qu'il propose ménageait et conciliait, selon lui, dans une large mesure les intérêts moraux et matériels engagés tout en permettant de satisfaire aux desiderata internationaux.



C'est Hector Denis (1842-1913), éminent sociologue, ancien recteur de l'Université Libre de Bruxelles (1892-1894) qui déposa un projet de loi en ce sens au parlement et en séance du 2 mai 1908, soit trois semaines après la parution d'un article d'Henri Lambert dans la "Gazette de Charleroi". A cette occasion il déclara qu'un « *industriel éclairé, qui s'est préoccupé de l'internationalisation, M. Lambert, a remarquablement mis en lumière certains effets directement bienfaisants d'une telle solution* ».

Ses idées disposaient donc de l'indispensable relais au niveau du pouvoir. Bien que ses théories sur la représentation des intérêts et sur les associations pussent s'appliquer en dehors de la Belgique, c'est la première fois qu'il tentait d'influencer directement la politique internationale. Ce ne sera pas la dernière.

Le 16 juillet 1908 Henri Lambert écrit à Edmund Dene Morel :

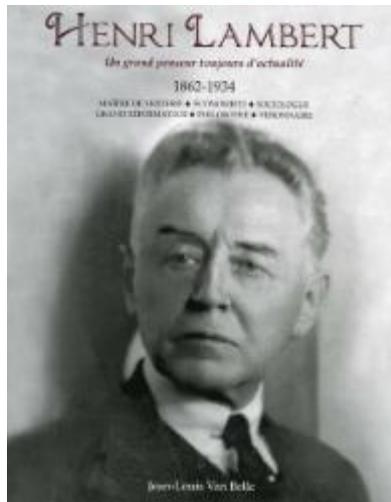
"Tout dépendra de l'attitude de l'Angleterre. Si le gouvernement anglais prend les devants, comme je l'ai suggéré à Sir E. Grey et à Sir Ch. Dilke, la proposition de M. Hector Denis a de très grandes chances d'être votée par la Chambre belge » (...). Si le gouvernement anglais biaise ou recule, si la nation anglaise ne manifeste pas sa volonté et reste indifférente, si elle n'entend pas la voix de celui qui s'est fait le Pierre l'Hermitte de la délivrance des infortunés Congolais, la cause sera jugée :



les Anglais auront encore le droit de s'apitoyer, mais ils auront perdu celui de se plaindre : ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes, car leur responsabilité égalera à peu près celle des Belges quant à l'état de choses qui existera dans les régions congolaises ». Le gouvernement anglais ne put empêcher le processus belge de se poursuivre.

En novembre 1908 Léopold II cède, certains diront vend, à l'état belge le Congo qui est ainsi devenu officiellement une colonie de la Belgique.

6. Autres projets de réforme



"Sans liberté, pas de progrès, pas d'accroissement du bien-être, sans solidarité, pas de sécurité du lendemain, pas de bonheur quelque sens que l'on donne à ce mot. La formule compatible avec ces deux conditions : liberté du travail, droit complet d'association, résume tout le programme positif de la démocratie".

Henri Lambert (extrait de lettre adressée à Waldeck-Rousseau, 30 octobre 1897)

6. Autres projets de réforme

La personnalité polyvalente d'Henri Lambert trouvait toujours matière à réflexion sur les faits de société. Il résulte de l'analyse de trois exemples ci-dessous qu'Henri Lambert armé de sa philosophie de l'Histoire et de sa clef de lecture, réagit à tout moment sur tout fait de société en situation de mouvance aussi varié que l'intéressement des ouvriers, l'enseignement primaire, les chemins de fer, ou encore la réforme radicale du système électoral : tout cela en l'espace de quelques mois.

1. Projet de loi sur les « actions de travail » (1913)

Ce projet de loi (belge) de 1913 visait à associer plus intimement le salaire et le travail au capital et donc intéresser le monde ouvrier à l'entreprise. Henri Lambert réagit et propose que ce soit les syndicats et non le travailleur pris individuellement, qui interviennent. Ceci à la condition que ceux-ci soient transformés et que la loi sur les unions professionnelles qui en avait fait de sortes de « modernes et laïques congrégations de combat, des institutions de « Chevalerie du Travail », ne pouvant subsister que dans une atmosphère de lutte » soit abolie. Ils seraient devenus ainsi de véritables associations telles qu'il en a défini les contours dans ses réflexions sur le droit des associations, des « Sociétés de Travail ». Dans cette conception, ces « Sociétés de Travail » s'intéresseront, – ou pourront s'intéresser, lorsqu'elles le voudront, – pécuniairement, aux entreprises – en même temps qu'elles leur fourniront la main-d'oeuvre en gros », par des contrats collectifs de travail. Elles prendront, dès lors, dans la direction de la marche des entreprises, une part et une influence en rapport avec les capitaux qu'elles leur auront confiés. Avec le temps, cette part et cette influence croîtront en importance et en résultats utiles, elles pourront devenir prépondérantes, car moyennant les garanties morales et matérielles indispensables, les capitaux s'offriront, afflueront, à intérêt fixe, aux sociétés de travail. Ainsi unis, les travailleurs s'élèveront au rang d'entrepreneurs capitalistes; d'industriels ».

2. L'enseignement primaire (1914)

Sous le pseudonyme d'Aristidion, Henri Lambert publiait, début 1914, une brochure intitulée Le problème de l'Enseignement primaire. La solution libérale. Le landernau politique belge était secoué par le projet du ministre catholique Prosper Poullet (1868-1937) qui désirait rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. Cette « loi Poullet » promulguée le 19 mai 1914 fut votée par les catholiques pour garder leur indépendance au niveau de leur enseignement.

Pour Henri Lambert, l'organisation libérale et individualiste de l'enseignement doit obéir à trois principes :

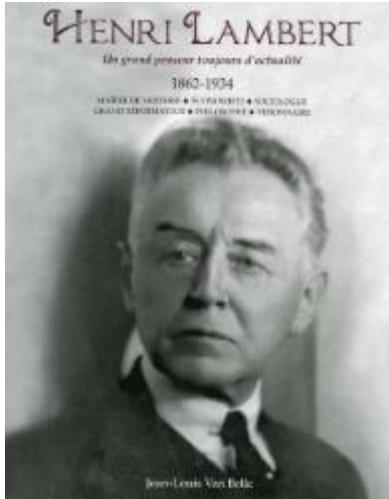
1. L'enseignement sera libre et l'instruction obligatoire.
2. L'état fournira à l'indigent un « bon scolaire ».
3. Les communes devront suppléer par un enseignement neutre au défaut d'enseignement d'initiative privée.

3. Les chemins de fer (1914)

Au printemps 1914, vu les difficultés financières que connaissent les chemins de fer belges, des réformes profondes semblent devoir y être imposées. Tel est le constat que fait le Comité

central du Travail industriel au Ministère des chemins de fer. Henri Lambert propose, selon son habitude, un projet qui se structure avec clarté jusque dans les détails. On y retrouve ses principes humanistes et libres-échangistes : « mise en oeuvre du stimulant de l'intérêt et de la responsabilité personnels ; participation de la collectivité aux résultats bénéficiaires (non aux pertes) de l'exploitation des richesses collectives ; décentralisation pour tout ce qui est susceptible d'être divisé, centralisation pour ce qu'il est avantageux d'unifier ».

7. Visionnaire ou clairvoyant



"Je n'ai pas écrit ce livre à l'intention des hommes d'aujourd'hui, ni même de ceux de demain".

Henri Lambert (Le nouveau contrat social)

7. Visionnaire ou clairvoyant

La révolution russe de 1917

Mi-mars 1917

La première révolution russe éclate. Abdication du Tsar, gouvernement socialdémocrate, arrivée au pouvoir de Kerensky.

Le 24 septembre 1917

Henri Lambert écrit une nouvelle et longue lettre au Colonel House où se mêlent confidences et acuité d'esprit. Il y évoque, la situation en Russie, qui depuis février 1917 était aux prises aux événements que l'on sait, il lui écrit que cette situation « *is very nearly hopeless* » et d'ajouter ce jugement incisif, à savoir que « *Kerensky may be the only possible man in Russia, but he is a sentimental much more than an intellectual idealist and can therefore only be a second or third rate statesman – where a superhuman statesman is needed. That the Russian nation was going to be in anarchy for several years was very nearly a certainty from the first day of the revolution* ». Les faits allaient lui donner bien vite raison. Un certain Lénine allait être ce « superhuman », au prix terrible que l'on sait.

Novembre 1917

Les bolcheviques russes accentuent leurs pressions. Effondrement de l'armée, chaos et troubles d'octobre. Prise de pouvoir de Lénine le 7 novembre 1917.

7. Visionnaire ou clairvoyant

La Belgique

Le 26 septembre, dans une longue missive Henri Lambert explique au Colonel House sa conception sur le futur de la Belgique. Elle mérite d'être citée presque in extenso :

...« According to the papers of this evening, Germany offers the restoration of Belgian independence (and consequently the evacuation of France) provided « economic concessions » are made to her. The desired guaranties concern chiefly Antwerp, where Germany has big and natural interests – this port being by nature of things the way out and the outlet of a very important part of Germany. The guarantees may therefore not be illegitimately desired. The method of dealing with this question is not by simply and purely answering that no guaranties of any kind are to be given to Germany. Of course, this answer being stupid has a great chance of being made. But the true, wise attitude would be to say to the Germans: « you ask for economic concessions. Which are yours? » and probably it is such a query that Germany expects, awaits and is ready to answer to.

An other German « condition » of the restoration of Belgium is that there be in the future an administrative division « between the Flemish and Walloon populations. This is desired by many Flemish and by a not negligible minority of Walloons. Of course, the Germans must not be allowed to try to pose as the benefactors of a part of the Belgian people. But in itself this suggestion is by no means unreasonable. The truth is that the « oppressed » are not the Flemish, but the Walloons.

I always have refused to take publicly an interest in this question but I have a very definitive opinion on it : if absolute international security were established in Europe under the regime of an economic peace, the administrative separation of the two Belgian elements of population would be an excellent and happy thing for both. Provided of course, the two administratively separated parts were economically federated under a system of absolute free-trade. »...



Cinq ans plus tôt, un autre homme politique belge – Jules Destrée – avec une coïncidence dont l'histoire a le secret, publiait dans la même revue qu'Henri Lambert et dans un article qui jouxtait le sien sa fameuse lettre au roi des Belges prônant le fédéralisme. Jules Destrée qui était de sensibilité socialiste, mais qui avait une certaine sympathie et admiration pour l'attitude idéaliste et courageuse d'Henri Lambert, n'aurait sans doute pas désavoué ces propos. Les deux hommes se connaissaient assurément. Y-a-t-il eu influence des théories de l'un sur l'autre ?

7. Visionnaire ou clairvoyant

La seconde guerre mondiale ou la construction européenne

En Novembre 1914, il rédigea un article « *La Cause et la Solution Economiques de la Crise Européenne* », qui ne paraîtra en français à Londres qu'en janvier 1915, et sera traduit en anglais pour les « Papers for war Time », avec pour titre « *The ethics of international Trade* », en italien, et allemand, et circulera librement dans tous les pays belligérants.

Dans cet article, Henri Lambert tente de convaincre les dirigeants non seulement par des arguments de type théorique, mais aussi moraux et spirituels : *ils ont un devoir envers Dieu, envers l'Humanité de s'employer à réconcilier les peuples belligérants dans la Vérité et la Justice, car tôt ou tard après d'incalculables sacrifices d'hommes et de choses – il écrit cela trois mois après le déclenchement des hostilités – il faudra trouver une solution au conflit et l'on connaît ses propositions en la matière.* Et supposant, dit-il, « *que les vainqueurs imposent aux vaincus un traitement d'inégalité douanière constituant ceux-ci en infériorité économique, et que l'humanité en revienne ainsi au système de la servitude des peuples, sous une forme moderne. Y a-t-il un homme prévoyant ou, simplement, sensé qui s'imagine que l'on puisse réduire et maintenir en servitude, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, des peuples dont les uns se composent, dès maintenant, et dont les autres compteront avant un siècle des centaines de millions d'individus ? Il ne se passerait certes pas un demi-siècle, avant que, juste retour des choses ! les opprimés, à la faveur des dissensions fatales des oppresseurs – et quelles sont d'ailleurs les alliances qui durent un demi-siècle? – renversassent les rôles aux applaudissements de tous les peuples restés étrangers au présent conflit et à ses suites.*

Triste pressentiment, tout empreint de lucidité, écrit au tout début des hostilités que l'on croyait devoir être courtes. La solution du problème européen qu'il avait déjà esquissée précédemment, il la peaufine. Cette conférence appelée de ses vœux devrait se réunir immédiatement, à la faveur d'un armistice, dans un pays neutre, toutes les nations du monde y seraient conviées dans le but de faire signer une convention entre tous les peuples colonisateurs ouvrant les colonies « de tous au libre commerce de tous ». Les dominions britanniques y seraient aussi présents en qualité d'états indépendants. Cette conférence devrait en outre s'efforcer d'obtenir une seconde convention « *par laquelle des nations, en aussi grand nombre que possible, s'engageraient à abaisser graduellement leurs droits douaniers métropolitains* ». Ces deux conventions auraient une durée d'un siècle et devraient s'appliquer aussi aux colonies futures. Si tous les droits douaniers ne pouvaient être supprimés du jour au lendemain du moins tout le monde devrait pouvoir y disposer des mêmes traitements d'égalité économique sur tous les marchés coloniaux. Cela reviendrait en fait à internationaliser les colonies, solution qu'il avait déjà proposée pour le Congo belge et tout son bassin conventionnel quelques années plus tôt en 1908.



Et il ajoutera dans un autre écrit la même année : « *Cette (troisième) solution de la question européenne est la seule ayant un caractère durable, c'est-à-dire permettant un désarmement graduel et définitif, laissant quelque espoir d'éviter les révolutions, l'anarchie et le*

renouvellement plus ou moins prochain d'une guerre (de revanche et de justice) plus terrible et plus grave que la présente, et dont nous léguerions l'inéluctabilité à nos enfants ». Lucide et sinistre prédiction !

Dans une lettre du 24 septembre 1917 adressée au Colonel House, il le prévient aussi de ce que la situation sociale en France, Belgique, Italie et Angleterre allait devenir « *within a maximum of three years after restabliment of peace ... very acute, maybe extremely grave. This is an absolute certainty. The only prospect and hope of not seeing a similar situation develop in Germany is through a peace without injustice and oppression – a « peace without victory » If the peace concluded were oppressive and spoliative an extraordinary opportunity for a war of revenge and liberation would be afforded to Germany before 10 years* ». Sa lucidité ne s'est, hélas, guère trompée. Son pessimisme qui lui sert pour forcer le trait a seulement raccourci les échéances.

7. Visionnaire ou clairvoyant

La construction européenne

En automne 1915, dans son article "*la Morale et les Echanges Internationaux*", il décrit les principales caractéristiques des civilisation militaire et pacifique.

« Actuellement, il s'agit d'opérer le difficile passage de la civilisation militaire à la civilisation économique et pacifique.

La première se caractérise par :

- 1. l'agrandissement des états par la conquête, la fédération par la force, la centralisation par l'autorité du « pouvoir »;*
- 2. l'enrichissement, le progrès et l'unité des nations sous le système pacifique du libre-échange appliqué aux relations économiques intra-nationales et,*
- 3. le système-guerrier de la « balance du commerce » et du protectionnisme appliqué aux relations économiques internationales ;*
- 4. l'ordre entre les nations entretenu tant bien que mal par l'hégémonie ou par l'« équilibre des puissances »,*

La civilisation économique devra se caractériser par :

- 1. l'enrichissement et le progrès général des peuples sous le système pacifique et pacifiste du libre-échange appliqué tant aux relations internationales que nationales ;*
- 2. le fractionnement graduel volontaire des grands états, la décentralisation politique et l'autonomie gouvernementale de leurs nationalités constituantes, selon les affinités et aspirations ethniques, éthiques, politiques ou simplement régionales ;*
- 3. l'interpénétration croissante et le croisement des peuples, la fusion des tempéraments; des caractères (favorisés par la réduction des unités politiques et l'association économique de ces unités réduites);*
- 4. l'ordre international assuré par la solidarité des intérêts et l'unité des aspirations morales : par l'association coopérative des peuples dans les domaines matériel, intellectuel et moral ».*

Il n'exclut pas cependant l'éventualité d'un processus ultérieur de ré-intégration; c'est-à-dire d'une ré-union politique des peuples qui se seraient séparés, et même la possibilité d'une ultime fédération politique volontaire de tout le genre humain, lorsqu'il se trouverait unifié économiquement, intellectuellement et moralement.

Mais il exclut toute possibilité de pareille fédération politique, totale ou partielle, si elle n'est pas précédée d'une longue période de civilisation économique (caractérisée par l'autonomie politique et l'association économique des peuples), et fondée ensuite sur l'absolue liberté des relations économiques. L'histoire de la difficile unification de l'Europe d'aujourd'hui tenterait de lui donner raison.

8. Vision philosophique et métaphysique

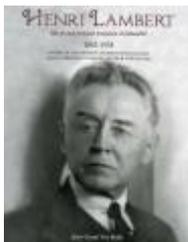


« H. Lambert possède cette capacité d'abstraire et de généraliser au plus haut degré; aussi il doit nous intéresser tout particulièrement, car étant philosophe il est nécessairement un sociologue »

Guillaume De Greef

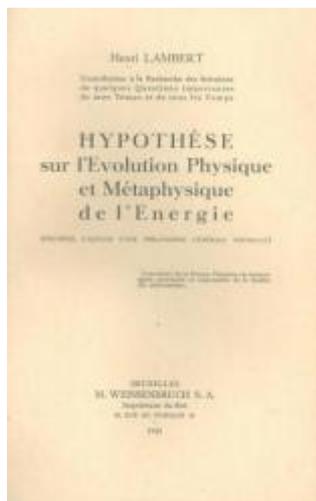
8. Vision philosophique et métaphysique

Hypothèse sur l'Evolution physique et métaphysique de l'Energie



« Dans la longue étape des réflexions qui ont abouti au présent écrit, une lueur de vérité synthétique a guidé notre raison ; elle a entretenu nos espoirs ; elle continue à éclairer notre esprit. Pourquoi ne la proposerions-nous pas, pourquoi ne la signalerions-nous pas, ne fut-ce qu'en passant, à d'autres pèlerins ? »

Henri Lambert (Hypothèse sur l'Evolution Physique et Métaphysique de l'Energie)



Henri Lambert cultive en quelque sorte le paradoxe. Immergé dans le concret par ses activités, il a un esprit par essence attiré par le positivisme, par l'analyse des phénomènes, mais sa démarche intellectuelle le pousse à transcender le cas particulier pour atteindre les principes de causalité l'amenant aux portes de la métaphysique. Au départ, sa réflexion s'ancrera toujours dans une réalité précise dont il tentera, en ingénieur qu'il est, de comprendre les structures internes, de trouver donc des solutions.

Cette volonté d'embrasser une certaine globalité des problèmes et donc d'élaborer un système philosophique holistique s'exprime clairement en exergue de ses publications quand il écrit *« Contribution à la recherche des solutions de quelques questions importantes de mon temps et de tous les temps »*.

« Édifier une morale nouvelle, tel est en effet, et inévitablement, notre objectif » proclame-t-il.

Alors qu'en électron libre il se défend d'avoir voulu « offrir au spiritualisme, pas plus qu'au matérialisme, un terrain d'argumentation nouveau, mais bien d'ouvrir une voie élargie, et peut-être féconde aux investigations du libre examen sans autrement nous préoccuper du caractère éventuel de leur résultat » lui, l'ingénieur, par son système de pensée dont il revendique « le caractère de la généralité philosophique » et d'originalité quitte le sentier sécurisé des rigueurs mathématiques pour celui d'un cheminement vers sa grande « Hypothèse ».

Ce tout organisé dont il veut percevoir le fonctionnement, Henri Lambert ne peut le concevoir comme le fruit du hasard. Il répond selon lui à une logique émanant d'un Être suprême : *« Où il y a une loi, il y a une volonté ; »* écrit-il *« là où se constatent des lois de progrès et d'harmonie, il y a une volonté de progrès et d'harmonie. Des lois universelles et éternelles démontrent l'existence d'une Volonté et d'un Être, suprêmes, universels, éternels »*. Mais, cet Être, ce Dieu ne sont pas ceux des chrétiens. Henri Lambert dans son livre

Hypothèse sur l'Évolution Physique et Métaphysique de l'Énergie le voit, avec une très grande audace et originalité, « siégeant aux centres atomiques de l'hydrogène », il « *est ainsi l'énergie attractive immatérielle et l'« Esprit pur » opérant depuis le nucleus de tous les atomes, de toutes les molécules, de toutes les cellules, donc aussi de tous les êtres animés et « cérébralisés » dont est constitué l'Univers. Il n'est et ne peut être autre, ni ailleurs* ». « *Pourquoi, dès lors, l'immatérielle énergie attractive, constructrice de la Nature, organisatrice, coordinatrice, omnipotente, omniprésente, omnisciente, imperturbable, infinie et éternelle ne se substituerait-elle pas à nos yeux à l'entité abstraite que nous appelons Dieu ; pourquoi ne serait-elle pas Dieu ? En vertu de quel motif rationnel, ou même théologique, les croyants à Dieu refuseraient-ils d'admettre qu'il en est ainsi ? Sont-ils à même d'indiquer ou, seulement, de définir un autre Dieu que celui qui leur est proposé : que nous leur « montrons » ?*

Il conclut, son hypothèse devenant finalement une affirmation d'une audace saisissante: « *En vérité, ceci est certain : l'assertion de l'immatérialité du centre atomique de l'hydrogène ou, plutôt de l'immatérialité de la source d'attraction qui s'y exerce, est le dernier, mais peut-être aussi le sûr refuge du déisme, du spiritualisme et du finalisme. Dieu est la puissance se manifestant aux centres atomiques* »

Ainsi, l'existence de ce Dieu la ne peut laisser l'homme indifférent, car « *S'il existe une volonté et un dessein suprêmes, si l'univers répond à une cause finale, il doit exister un plan préordonné des phénomènes universels – physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociologiques et moraux – qui, tous, nécessairement, concourent à l'accomplissement de cette volonté, de ce dessein et de cette Fin. C'est-à-dire, que s'il existe un Dieu, il doit exister un ordre naturel du monde, comprenant et affectant évidemment toutes les activités et entreprises humaines* ».

En ce Dieu, grand ordonnateur et concepteur, pour peu on y verrait planer l'ombre du Dieu Horloger des penseurs du 18^e siècle Henri Lambert justifie, par existence de ce dernier, celle aussi de l'âme. Cette âme-là n'est pas donnée à l'homme par une oeuvre du Tout Puissant, mais par la logique économique. Ainsi, « *nous croyons pouvoir dire* » déclare-t-il que « *l'homme est l'être qui, en échangeant, devint juste et moral, acquit la connaissance du bien et du mal, se forma une conscience responsable et immortelle : une « âme »*. Et d'ajouter : « *La prime genèse de l'âme humaine et l'apparition de l'échange furent selon nous faits concomitants. La cause finale des phénomènes naturels, sous forme de matière passant à l'état d'Esprit, commença à s'accomplir, sur notre planète, lorsque s'y produisit le premier échange de choses ou de services. Celui-ci donna naissance, chez les deux échangeurs, à un effort d'équivalence, d'équité, de justice. Force naturelle, mais supérieure, évoluée de l'énergie, cet effort fut sur notre Terre, la première « force morale ». Le premier échange y fut le premier « phénomène moral »*.

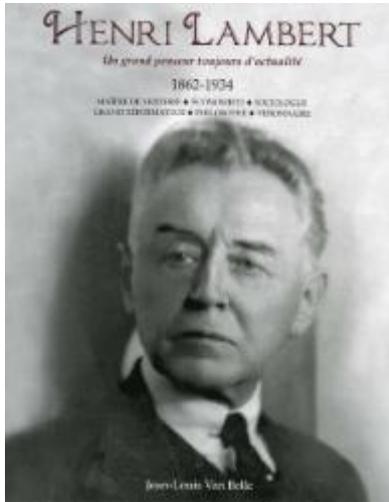
Cette âme la, dans cette conception d'une « morale naturelle finaliste » a des comptes à rendre « Quant à ses ultimes sanctions, elles s'imposent et sont réglées par la nécessité de la justice, qui exige la rémunération des bienfaits et la « purgation » des méfaits. Mais il est certain que le Bien et le Mal absolus ne peuvent se concevoir de la part de l'être humain, puisqu'ils supposeraient chez celui-ci une entière responsabilité, ne pouvant être que l'attribut d'une science parfaite. Les humains, en tant qu'êtres terrestres, ne sont et ne resteront jamais capables que d'un bien et d'un mal relatifs ; conséquemment, leurs âmes ne peuvent mériter que des récompenses et des châtements limités en étendue et en temps. (Cette étendue et ce temps peuvent, il est vrai, n'avoir d'autre limite que l'infini).

Pour Henri Lambert « ce que nous appelons l'« âme » peut exister et existe chez l'être humain. C'est le résultat de l'action des forces morales sur la substance nucléolaire des cellules de certaines structures cérébrales ayant accédé à l'état de vie, de conscience, de pensée, – substance existant chez tous les êtres animés, mais qui, chez l'être humain, est portée, sous l'influence de ces forces naturelles, mais supérieures, à un état de subtilité, de sublimité, de « spiritualité » qui fait qu'elle échappe au milieu qualifié physique ou naturel et à ses forces, pour ne plus appartenir qu'au monde qualifié métaphysique et surnaturel (parce que nous en ignorons encore la physique ou la nature). L'âme n'étant plus modifiable ni même influençable par les forces physiques est indestructible : elle ne peut périr, elle est « immortelle ».

« Il est donc non seulement permis et légitime, mais même devenu impératif de chercher à introduire en atomistique une hypothèse ou des hypothèses nouvelles. Et nous nous considérons ainsi tout au moins comme autorisé à présenter la nôtre. Nous la savons encore rudimentaire, insuffisamment précisée ; elle reste incalculée, peut-être incalculable ; mais nous la croyons susceptible de conduire à une grande simplification des théories, – sinon des calculs. Et puis – ne craignons pas de le reconnaître – elle répond aux desiderata initiaux et aux nécessités fondamentales de l'ensemble de notre nouveau système de philosophie générale.

Celui-ci – comme il y a lieu, rationnellement et scientifiquement – prend son point de départ dans l'atome et il en fait tout dériver, depuis les phénomènes de la physico-chimie et de la biologie, jusqu'à ceux du psychisme et des moeurs humaines. Reconnaissons le donc également : si notre hypothèse atomique est fausse, le système philosophique que nous voulons exposer ne vaudra rien. Il s'évanouira. Mais ce sera dommage, car aucune autre philosophie, qu'il s'agisse de celles du passé ou de celles du présent, n'apparaît susceptible de satisfaire rationnellement aux besoins actuels de directives morales, si urgents, de la société humaine, menacée dans sa civilisation, sinon même dans son existence, par les révolutions et les guerres »

9. Publications d'Henri Lambert



« Dans la recherche des causes de la crise actuelle on a perdu et perd beaucoup trop de vue que le phénomène étant mondial, il faut lui trouver des causes, ou tout le moins une cause agissant mondialement ».

Henri Lambert (1933)

9. Publications d'Henri Lambert

Ses publications

Pour faire connaître ses idées et atteindre ses objectifs, Henri Lambert utilisera trois moyens.

1. Il publie généralement une brochure contenant le fruit de ses réflexions qu'il adresse à une série de personnalités.
2. Il écrit une série d'articles explicitant, nuancant son document de base dans divers journaux ou revues. Pour l'essentiel des journaux à coloration libérale de Charleroi ou de Bruxelles et puis dans la suite à l'étranger.
3. Il entreprend une correspondance épistolaire avec des personnalités politiques, afin de les convaincre. C'est là, pour lui, une difficulté, lui qui ne fait pas partie du sérail politique. Il a compris que pour vaincre il faut convaincre ceux qui ont le pouvoir entre leurs mains.

Mais, si le débat d'idées par écrit le passionne, domaine dans lequel il va bientôt exceller, où sa plume de polémiste ardent va se tremper dans la meilleure encre, il évite, à ses débuts en tout cas, les vastes auditoires. Les joutes oratoires ne font pas partie de son approche. Sa pensée réflexive requiert la médiation au travers de l'encre et de la plume.

Henri Lambert nous a laissé un nombre conséquent de publications. Il n'est pas possible de toutes les reprendre ici. Cependant, les plus significatives d'entre elles ont été scannées et mises à disposition gratuitement notamment par l'[UNCG](#) (University Of North Carolina Greensboro) et le site [OpenLibrary.org](#).

Titres	Sources	Fichiers téléchargeables
The false peace :protectionism means endless conflict (1919 ?)	UNCG UNCG OpenLibrary	 falsepeace.pdf
Le Nouveau Contrat Social ou L'Organisation de la Démocratie Individualiste	UNCG UNCG	 nouveaucontratsocial.pdf
Pax Economica	Google UNCG UNCG UNCG	 paxeconomica.pdf
The ethics of international trade (1915)	UNCG	 ethicsinternationaltrade.pdf
Un autre aspect de la question européenne et une solution (1915)	UNCG	 autrespectquestioneuropeenne.pdf
The economic solution of the European	UNCG	

Titres	Sources	Fichiers téléchargeables
crisis (1916)		autreaspectquestioneuropeenne.pdf

Si les théories d'Henri Lambert n'ont pas toujours eu l'écho qu'elles méritaient, il n'a pas pour autant été totalement oublié. Nous reprenons ci-dessous quelques sites qui relaient ses idées.

Titres	Sources
The International Morality of Exchange	The School of Cooperative Individualism
How to "Reconstruct" the World	The School of Cooperative Individualism
Henri Lambert, cofondateur de la Ligue internationale du Libre-Echange (1918) ou de l'utilité de l'Europe unie (Autre lien)  irice-lci-004-0019.pdf	IRICE (CNRS) CAIRN.INFO
Henri Lambert, Un grand penseur toujours d'actualité, 1862-1934, Maître de verrerie, économiste, sociologue, grand réformateur, philosophe, visionnaire.  HL_VerreEtHistoire	Association Verre et Histoire

Liste des publications d'Henri Lambert

1893

H.L., Révision constitutionnelle. Représentation des intérêts, Tamines, s.d. [1893] brochure, 15 p. (copie d'une lettre adressée à L'Indépendance belge du 27.12.1892).

H.L., « La représentation des intérêts », in Gazette de Charleroi, 27 janvier 1893, p. 1-2.

1894

H.L., Note complémentaire à la brochure traitant de l'organisation du suffrage général par la représentation des intérêts, Tamines, 15 p., s.d [1894].

1895

H.L. et BAUDOUX (É.), Les syndicats professionnels et l'évolution corporative, Bruxelles, 1895, 74 p.

H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Revue industrielle de Charleroi, 3 février 1895, p. 2.

- H.L., « Deux hérésies économiques », in Gazette de Charleroi, 7 février 1895, p. 1.
- H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Revue industrielle de Charleroi, 10 février 1895, p. 2.
- H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitres en Belgique » in Moniteur industriel de Charleroi et de la province, 10 février 1895, p. 42-43.
- H.L., « Deux hérésies économiques », in Gazette de Charleroi, 14 février 1895, p. 1.
- H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Revue industrielle de Charleroi, 17 février 1895, p. 2.
- H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Revue industrielle de Charleroi, 17 février 1895, p. 51-52.
- H.L., « Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Revue industrielle de Charleroi, 24 février 1895, p. 2.x.,
- [H.L.?] « La crise verrière. Situation de l'industrie du verre à vitre en Belgique », in Gazette de Charleroi, 1 mars 1895, p. 1.
- H.L., « Controverse économique », in Gazette de Charleroi, 2 mars 1895, p. 1.
- H.L., « Controverse économique », in Gazette de Charleroi, 3 mars 1895, p. 1.- 375
- H.L., « La production en verrerie. Un remède empirique », in Gazette de Charleroi, 21 mars 1895, p. 1.
- H.L., « La production en verrerie. Un remède empirique (suite) », in Gazette de Charleroi, 22 mars 1895, p. 1.
- H.L., « La crise verrière », in Revue industrielle de Charleroi, 14 avril 1895, p. 1-2.
- H.L., « Producteurs et consommateurs », in Gazette de Charleroi, 21 mai 1895, p. 1.
- H.L. et BAUDOUX (É.) « Les associations professionnelles », in La Liberté, 22 décembre 1895, p. 1-2.
- H.L. et BAUDOUX (É.), « Les associations professionnelles », in La Liberté, 29 décembre 1895, p. 2-3.

1896

- H.L. et BAUDOUX (É.), « Les associations professionnelles », in La liberté, 12 janvier 1896, p. 1-2.
- H.L. et BAUDOUX (É.), « Les associations professionnelles », in La Liberté, 26 janvier 1896, p. 1-2.

1897

H.L. et BAUDOUX (É.), Les syndicats professionnels et le régime général des associations modernes, Bruxelles, s.d., [1897], 32 p.

H.L., Des syndicats de production, s.d., [1897] brochure, 10 p.

1898

H.L. et BAUDOUX (É.), Rapport à la question « Quelle est la meilleure organisation des Unions professionnelles ? » in STRAUSS (L.), ROOST (A.), Congrès international de la Législation douanière et de la réglementation du travail, Anvers, du 12 au 17 septembre 1898, I, Rapports, Anvers, 1898, p. 143-154.

H.L., « Le système libéral », in La Chronique, 5 novembre 1898, p. 1.

1899

H.L., « La représentation des intérêts », in Gazette de Charleroi, 2 février 1899, p. 1.

1906

H.L., « Le Suffrage universel organisé », in Gazette de Charleroi, 12 février 1906, p. 1.

1907

H.L., « Une appréciation sur le marché verrier », in L'Écho de l'Industrie, 28 juillet 1907, p. 233.

H.L. et BAUDOUX (É.), « Le droit commun d'Association », in Revue des Deux-Mondes, 15 août 1907, p. 842-860.

1908

H.L., « Les deux régimes », in L'Écho de l'Industrie, 12 janvier 1908, p. 10.

H.L., « Les deux régimes », in Gazette de Charleroi, 14 janvier 1908, p. 1-2.

H.L., « Fédération des Avocats belges. II, Note complémentaire à l'étude sur le droit commun d'association par Eugène Baudoux et Henri Lambert », in Journal des Tribunaux, n° 2204, 16 janvier 1908, col. 52-56.- 376

H.L., « Le droit commun d'association », in Gazette de Charleroi, 19 janvier 1908, p. 1.

H.L., « Fédération des Avocats belges, La Personnification civile des associations, Débats ,L'utilité publique », in Journal des Tribunaux, 23 janvier 1908, n° 2206, col. 87.

H.L., « Les deux régimes », in L'Écho de l'Industrie, 26 janvier 1908, p. 25-26.

H.L., « Les deux régimes », in Gazette de Charleroi, 28 janvier 1908, p. 1.

H.L., « Fédération des Avocats belges. La Personnification civile des associations, discours d'H.L. », in Journal des Tribunaux, 6 février 1908, n°2210, (suppl.) col. 153-159.H.L., « Les deux régimes. Conclusion », in L'Écho de l'Industrie, 9 février 1908, p. 41.

H.L., « Les deux régimes. Conclusion », in Gazette de Charleroi, 11 février 1908, p. 1-2.

H.L., « Le troisième régime. Lettre de M. Henri Lambert », in L'Écho de l'Industrie, 23 février 1908, p. 58-59.

H.L., « La question congolaise. Une solution internationale », in Gazette de Charleroi, 8 avril 1908, p. 1.

H.L., « Une solution internationale », in Le Ralliement, 19 avril 1908, p. 237-239.

H.L., « L'internationalisation du « Congo belge », in Gazette de Charleroi, 18 juin 1908, p. 1-2.

H.L., « L'internationalisation du Congo », in Le Ralliement, 5 juillet 1908, p. 408-410.

H.L., « L'internationalisation du « Congo belge », in Gazette de Charleroi, 12 juillet 1908, p. 1.

H.L., « L'internationalisation du Congo », in Le Ralliement, 26 juillet 1908, p. 453-454.

1909

H.L., « Le droit d'association et le problème social », in L'Opinion, 22 mai 1909, p. 679-680.

H.L., « À propos d'une entente générale de la verrerie belge », in L'Écho de l'Industrie, 30 mai 1909, p. 169-170.

H.L., in VAVASSEUR (J.) « Réforme de la loi sur les syndicats professionnels », Séance du 5 juin de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H.L., t. xxII, 1909, Paris, p. 412- 416.

H.L., « L'organisation du suffrage universel et la représentation des fonctions sociales (théorie et formule) », in La Revue politique et parlementaire, Paris, avril-juin 1909, t. Lx, p. 62-78.

1910

H.L., « Les deux régimes », in Journal des Économistes, t. xxVIII, 15 octobre 1910, Paris, p. 27-47.

1911

H.L., « Les syndicats de fabricants sont-ils un obstacle au progrès des Industries ? Réponse à M. Georges De Leener professeur d'Économie sociale l'Université de Bruxelles », in L'Écho de l'Industrie, 13 février 1911, p. 67-69.- 377

H.L., « La Belgique et le libre-échange », in L'Écho de l'Industrie, 26 février 1911, p. 65-66.

H.L., « La Belgique et le libre échange », in Gazette de Charleroi, 1 mars 1911, p. 1.

H.L., FOLLIN, « Le libre échange et la paix », in Gazette de Charleroi, 17 mars 1911, p. 1.

H.L., « La Belgique et le libre échange », in Gazette de Charleroi, 22 mars 1911, p. 1.

H.L., « Le libre échange, l'arbitrage et la paix », in Gazette de Charleroi, 4 avril 1911, p. 1.

H.L., « À propos d'une entente générale de la verrerie belge », in L'Écho de l'Industrie, 30 mai 1911, p. 169-170.

1912

H.L., « Le suffrage universel organisé (projet de réforme parlementaire) » in Revue de Belgique, 15 août-1er septembre 1912, t. 131, Bruxelles, p. 759- 773.

1913

H.L., « Pax Oeconomica », in L'Action économique, 27 avril 1913, p. 1-2.

H.L., Pax Oeconomica, Publication de la Ligue du Libre-Échange, Paris, 1913, 15 p.

H.L., La question européenne en l'année 1913 et sa solution économique, in Publication de la Ligue du Libre-Échange, avril 1913.

H.L., « La représentation des intérêts sociaux », in Le Ralliement, 20 juillet 1913, p. 229-230.

H.L., « L'organisation du suffrage universel et la représentation des fonctions sociales », in Le Ralliement, 17 août 1913, p. 261-263.

H.L., « Pax Oeconomica », in Le Ralliement, 21 septembre 1913, p. 301.

H.L., [ARISTIDION], « Le problème de l'enseignement primaire », in Le Soir, 17 décembre 1913, p. 1.

1914

H.L., [ARISTIDION], Le problème de l'enseignement primaire – La solution libérale, s.d. [1914].

H.L., in ZOLLA (D.), « La législation sur les accidents du travail et l'agriculture », Séancedu 5 Mars 1914 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H.L., t. xxVII, Paris, 1914, p. 478.

H.L., « La réorganisation des chemins de fer de l'État belge », in L'Action économique, 15mars 1914, p. 1-2.

H.L., « L'organisation du suffrage universel et la solution de la crise sociale », in L'Individualiste européen, Revue de Philosophie politique, n° 60, juin 1914, p. 26 sq.

H.L., « Ingezonden Stukken, Openbrief, Lettre ouverte d'un industriel de Belgique à Monsieur Woodrow Wilson, Président des États-Unis d'Amérique », in Nieuwe Rotterdamsche Courant, le 8 octobre 1914, p. 1-2.

1915

H.L., Un autre aspect de la question européenne et une solution (suivi d'une lettre ouverte à M. Wilson Nieuwe Rotterdamsche Courant, le 8 octobre 1914, Londres, 1915, 20 p.- 378

H.L., L'idéal mondial de l'Allemagne et de l'Autriche (réponse à Mr le Docteur Lotz, prof. à l'université de Munich, Châtelineau et Gosselies, 1915, 13 p.

H.L., La guerre et le moyen d'éviter son renouvellement (Réponse à Mr. le prof. Brentano, prof. d'économie politique à l'université de Munich), Châtelineau et Gosselies, 1915, 13 p.

H.L., The ethics of international trade, Papers for war time, n° 29, Third series, Oxford university press, London, 1915, 24 p. (cf. réédition 2009).

H.L. et LUPTON (A.), The war and the possibilities of a satisfactory settlement, 1915, Westminster, 16 p.

H.L., « La guerre et le moyen d'éviter son renouvellement (Réponse à Mr. le prof. Brentano, prof. d'économie politique à l'Université de Munich) », in Nieuwe Rotterdamsche Courant, 3 mars 1915, p. 3.

H.L., « L'idéal mondial de l'Allemagne et de l'Autriche (réponse à Mr le Docteur Lotz, prof. à l'université de Munich) », in Nieuwe Rotterdamsche Courant, 27 avril 1915, p. 1-2.

H.L., «Belgium and peace», in The Nation, 3 juillet 1915, p. 448.

H.L., « La place au soleil de l'Allemagne », (cf. PE, p. 263-267), lettre de novembre 1915, parue dans Manchester Guardian, Westminster Gazette, New-York Evening Post, New York Evening Mail, l'Indépendance belge (édition de Londres).

H.L., « Pax oeconomica », in Internationale Rundschau, Zürich, 1 nov. 1915, p. 353-360.

H.L., (en anglais La défaite du militarisme), in Daily News and Leader, novembre 1915.

H.L., « La défaite du militarisme », in L'Indépendance belge, 4 décembre 1915, p. 2-3.

1916

H.L., The economic solution of the European crisis, New York, 1916, 30 p.

H.L., Neuer Gesichtspunkt zur Friedensfrage, Zurich, 1916, 38 p.

H.L., *International Morality and Exchange with an introduction by the Rt. Hon. Lord Courtney of Penwith*, London, 1916, (traduction anglaise de sa publication parue la même année dans le *Journal des Économistes*), 40 p.

H.L., « La morale et l'échange internationaux », in *Journal des Économistes*, t. XLIX, Paris, 15-2-1916, p. 217-240.

H.L., « Les bases morales des civilisations », in *Journal des Économistes*, t. LI, 15 août 1916, Paris, p. 214-227.

H.L., « A Belgian for peace with good-will », in *The New York Times*, 19 novembre 1916.

1917

H.L., « Positive international Justice and Morality », in *League of Nations Magazine*, 1917, p. 503-506.

H.L., « The Economic fundamentals of international Morality », in *Public*, 23 mars 1917, p. 291.- 379

H.L., *Pax Oeconomica*, (texte en anglais publié à Boston USA par l'International Free-Trade League).

H.L., *Pax Economica ; freedom of international exchange the sole method for the permanent and universal abolition of war, with a statement of the cause and the solution of the European crisis and a sketch of the only possible conclusive settlement of the probleme confronting the world*, New York, 1917, 99 p.

H.L., *Pax Economica ; freedom of international exchange the sole method for the permanent and universal abolition of war, with a statement of the cause and the solution of the European crisis and a sketch of the only possible conclusive settlement of the probleme confronting the world*, New York, 1917, 99 p. (2e éd.).

H.L., « Message sur le Libre-Échange et la Paix » à la « Society of Friends » secte des Quakers et autres chrétiens (cf. PE, p. 156-161) parus dans *Public Ledger* de Philadelphie, *Springfield Republican* *Johnstown Democrat*, *Ploughshare* de Londres (organe des Quakers) (Écrit au printemps 1917).

H.L., « Le salut de la civilisation », (cf. PE, p. 269-273), lettre de décembre parue dans *Public Ledger* (Philadelphie), *Daily Republican* (Springfield), *Evening Mail* (New York), *Daily Democrat* (Johnstown).

1918

H.L., *Pax Economica ; freedom of international exchange the sole method for the permanent and universal abolition of war, with a statement of the cause and the solution of the European crisis and a sketch of the only possible conclusive settlement of the probleme confronting the world*, Boston, Mass, International Free-Trade League, 1918, 99 p. (3e éd.).

H.L., « Brest-Litovsk et la Paix Economique », (cf. PE, p. 267-269) lettre de janvier 1918 parue in Public Ledger (Philadelphie,) Daily Republican (Springfield), Evening Mail (New York), Daily Democrat (Johnstown).

H.L., « Japon et Sibérie » (cf. PE, p. 273-275) lettre parue en mars 1918, in Evening Post de New York.

H.L., « Deux lacs allemands », (cf. PE, p. 275-278), lettre du 20 Mars 1918 parue in Public Ledger (Philadelphie), Daily Republican (Springfield), Evening Mail (New York), Daily Democrat (Johnstown).

H.L., « La libre-disposition des nationalités » (cf. PE, p.193-209) cf. Journal des Économistes, titre différent, paru dans « North-American Review, avril 1918 ». Le titre anglais était « National self-Determination » paru dans le vol. 207, avril 1918, p. 541-548.

H.L., « La moralité internationale et la spiritualité humaine », conférence au Clergy Club de New York, avril 1918, (cf. PE, p. 233-259).H.L., « La liberté des nationalités », in Journal des Économistes, 15 septembre 1918, p. 303-311 (traduction de l'article paru dans le « North American Review » avril 1918).

H.L., « Que n'ai-je pas fait? » (cf. PE, p. 287-289) lettre avril 1918 parue in Public Ledger (Philadelphie), Daily Republican (Springfield) Evening Mail (New York, Daily Democrat (Johnstown).- 380 -H.L., International morality and the spirituality of man, New York, mai 1918.

H.L., « Une Fédération Russe » (cf. PE, p. 279-281), lettre mai 1918 parue in New York Evening Post.

H.L., « Les fondements de l'Ordre international » (cf. PE, p. 281-284), lettre septembre 1918 aux éditeurs de « The World Tomorrow ».

H.L., « Les bases de la Société des Nations » (cf. PE., p. 179-185) in Journal des Économistes « Les bases de la Ligue des Nations (1919) » est paru aussi in The World to morrow (New York , octobre 1918).

H.L., « The fundamentals of a League of Nations I et II Free trade and national sovereignty», in The World to morrow, décembre, 1918, p. 313.

H.L., « The basis of a world peace », in The Single Tax Review, vol. 18, 1918, p. 1-13.

HL., « Free trade and national sovereignty », in The New World, 1918, n° 1.

1919

H.L., « Open and secret Diplomacy », in Public, 18 janvier 1919, p. 63.

H.L., « Le désarmement et la liberté des mers » (cf. PE, p.186-192), in Journal des Économistes et in The World Tomorrow, février 1919.

H.L., « Les bases de la Ligue des nations », in Journal des Économistes, t. LxI, janvier-mars 1919, Paris, p. 62-66.

H.L., The false peace : protectionism means endless conflict, Boston, Mass : The international Free-Trade League, s.d. [1919], 8 p.

H.L., The false peace: protectionism means endless conflict, Boston, Mass : The international Free-Trade League, s.d. [1919], 19 p.

H.L., « La Troisième condition » (cf. PE, p. 289-295), Lettre du 28 mars 1919, in Nieuwe Rotterdamsche Courant, 28 mars 1919.

H.L., « Pax Economica », in Nieuwe Rotterdamsche Courant, 8 avril 1919, p. 2 (texte néerlandais).

H.L., « Pax Economica », in Gazette de Charleroi, 12 avril 1919, p. 1.

H.L., « Le désarmement et la liberté des mers », in Journal des Économistes, t. LxII, avril-juin 1919, Paris, p. 55-59.

H.L., CR de la séance du 3 août 1919 de la Société d'Économie Politique de Belgique consacrée à « la question de l'exploitation des chemins de fer en Belgique », in Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique n°18 A, 1919, interventions d' H.L., p. 50, 51, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65.

H.L., Pax Economica, in Revue d'études internationales, Le Drapeau Bleu, août 1919, p. 38-40.

H.L., CR de la séance du 5 octobre 1919 de la Société d'Économie Politique de Belgique consacrée à « la question de l'exploitation des chemins de fer en Belgique » (suite), in- 381 - Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique n°18 B, 1919, interventions d' H.L., p. 71, 73.

H.L., « La paix des Alliés. Le protectionnisme, voilà l'ennemi », in Journal des Économistes, 15 octobre 1919, t. LxIV, p. 28-33.

H.L., « Une Fédération Économique Mondiale » (cf. PE, p. 284-286), lettre décembre 1919 aux éditeurs de « The World Tomorrow ».

1920

H.L., Le Nouveau Contrat Social ou l'organisation de la Démocratie individualiste, Paris, 1920, 352 p.

H.L., Pax Economica, La liberté des échanges internationaux. Fondement nécessaire et suffisant de la Paix universelle et permanente, Paris, 1920, 324 p.

H.L., False peace : protectionism means endless conflict, Boston, Mass : The international FreeTrade League, s.d., [1920].

H.L., « La faillite des Dirigeants et la défaite des Vainqueurs », in Monde Nouveau, août 1920.

H.L., « The failure of the leaders and the defeat of the conquerors », in The New World, 1920,p. 169-173.

1921

H.L., « Les méfaits du protectionnisme. Le protectionnisme conduit à une politique de conquête », in Revue industrielle de Charleroi, 8 avril 1921, p. 5-6.

H.L., « Libre Echange ou Protectionnisme ? », in Revue industrielle de Charleroi, 8 mai 1921,p. 6.

H.L., « La faillite internationale des dirigeants et la défaite des vainqueurs », in Revue Parlementaire, économique et financière, 1-15 octobre 1921, p. 101-102.

1922

H.L., Der neue Gesellschaftsvertrag ; die Organisation der individualistischen Demokratie. Ein Versuch sozialer Einigung, Berlin, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte,1922, 244 p.

H.L., Der Weltwirtschaftsfriede : der Freihandel als Weg zum Weltfrieden. Autorisierte Uebersetzung aus dem Französischen von G.Flachsbart, Berlin, deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte, Berlin, 1922, 244 p.

H.L., in « TRUCHY (Henri), Participation ouvrière à la gestion des Entreprises », Séance du 4 Mars 1922 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., Paris, 15 mars 1922, p. 361.

H.L., « Le seul règlement possible de la situation internationale : la paix libre-échangiste », in L'Écho de la Bourse, 8 juin 1922, p. 3.

H.L., « Le seul règlement possible de la situation internationale : la paix libre-échangiste », in Journal des Économistes, 15 juin 1922, p. 315-324.- 382

H.L., « Le seul règlement possible de la situation internationale : la paix libre-échangiste », in Journal des Économistes, 15 juin 1922,10 p. (tiré à part, texte légèrement différent duprécédent).

H.L., « La paix libre-échangiste », in Gazette de Charleroi, 22 juin 1922, p. 1.

H.L., « La paix libre-échangiste », in Le Travail (Verviers), 2 septembre 1922, p. 1.

1924

H.L., « Une lettre de M. Henri Lambert », in La Libre Belgique, 23 février 1924, p. 2.

H.L., « Lettre au directeur de « La Libre Belgique », in Bulletin de La Ligue du Libre-Échange, Journal des Économistes, 15 mars 1924, p. 382-384.

H.L., « Démocratie, Libre-échange et Paix », in Gazette de Charleroi, 25 mars 1924, p. 1.

H.L., « La Belgique et le libre échange », in Gazette de Charleroi, p. 1.

H.L., Aux libéraux belges, 22 novembre 1924, 2 p.

1925

H.L., « Droit d'association et question sociale », Séance du 5 mai 1925 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, 15 mai 1925, p. 225-239.

H.L., « Le droit d'association et la question sociale », in Comptes rendus de la Société d'Économie politique de Belgique, n° 36, 23 juin 1925, p. 51-83.

1926

H.L., in « SAINT-MARC (Pierre), Le minotaure fiscal et les droits de succession », Séance du 5 février 1926 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., 15 février 1926, p. 239-240.

H.L., « Pax Oeconomica », in Revue la Paix, vol.1, n° 3, mai 1926, p. 97-99.

H.L., in « POTTIER (Aristide), Le martyr des valeurs mobilières », Séance du 4 juin 1926 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., Paris, 15 juin 1926, p. 422- 423.

H.L., « Le socialisme, cause ou effet de la décadence européenne ? Une lettre de M. Henri Lambert », in Gazette de Charleroi, 1 juillet 1926, p. 1.

H.L., « Anonymat et responsabilité. Une lettre de M. Henri Lambert », in Gazette de Charleroi, 8 juillet 1926, p. 1.

H.L., « Pour la restauration économique. Une lettre de M. Henri Lambert », in Gazette de Charleroi, 20 juillet 1926, p. 1.

1927

H.L., in « TRUCHY (Henri), Le nouvel article 419 du Code pénal », Séance du 5 avril 1927 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., 15 avril 1927, p. 119-121.

H.L., in AJAM (Maurice), « Les idées mères du communisme? ». Séance du 5 Mars 1928 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes intervention d'H. L., 15 mars 1928, p. 417-420.- 383 -

H.L., in PAVIE (André), « La valeur actuelle de la propriété rurale en France », Séance du 5 mai 1928 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., 15 mai 1928, p. 115-116.

1930

H.L., « La crise du libéralisme et le problème social », in Journal des Économistes du 15-3-1930, Paris, t. xCV, p. 270-277.

1931

H.L., Les entreprises par actions dans le cadre de l'évolution industrielle », échange de vues à la Société d'Économie Politique de Belgique entre M. R.-J. LEMOINE et M. H. LAMBERT, Bruxelles, [1931?], 45 p.

H.L., in « CR de la séance du 10 février 1931 de la Société d'Économie politique de Belgique consacrée au thème de la crise économique », in Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique n° 15, 1931, interventions d' H. L., p. 10.

H.L., in « CR de la séance du 28 avril 1931 de la Société d'Économie politique de Belgique consacrée au thème « Les sociétés anonymes et la bourse », in Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique n°s 71-72, 1931, interventions d' H. L., p. 7-16.

H.L., in « CR des séances des 12 et 19 juin 1931 de la Société d'Économie politique de Belgique consacrées à la question du Limbourg », in Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique n° 16, 1931, interventions d' H. L., p. 34-39.

H.L., « Les grandes enquêtes de « l'Étoile Belge ». La crise économique actuelle est-elle un phénomène d'exception ? L'opinion de M. Henri Lambert », in L'Étoile Belge, 17 avril 1931, p. 1.

H.L., « La crise économique est-elle exceptionnelle ? » in La Ligue du Libre-Échange, (octobre 1931), in Journal des Économistes, 15 octobre 1931, p. 205-207.

H.L., Le seul règlement possible de la situation internationale : la solution libre-échangiste, Bruxelles [1931].

1932

H.L., in « FERRAND (Lucien), Les conséquences financières de la législation sur les habitations à bon marché », Séance du 5 février 1932 de la Société d'Économie politique de Paris, in Journal des Économistes, intervention d'H. L., 1932, p. 172.

H.L., « Les conditions de la sécurité et de la paix », in La Ligue du Libre-Échange, (mars 1932), in Journal des Économistes, 15 mars 1932, p. 247-249.

H.L., « Un programme de reconstruction du monde Terre et Liberté », in Bulletin de la Ligue pour la Réforme foncière et de la Ligue du Libre-Échange, 1932, mars-avril, p. 29-32.

H.L., « A propos de la « Pan-Europa » et des « États-Unis d'Europe » de MM.Briand, Herriot, Coudenhove-Kalergi et consorts. Remarques présentées au Congrès européen de Bâle octobre 1932 », in *Le Libre-Échange*, novembre 1932, 4 p.1933

H.L., *De l'urgente nécessité d'abolir le capitalisme pour sauver la propriété privée et la liberté*, s.d. [1933], 72 p.- 384

H.L., in « H.D. Les grandes enquêtes de l' « Étoile Belge » La crise économique actuelle est-elle un phénomène d'exception ? L'opinion de M. Henri Lambert », in *L'Étoile belge*, avril 1933, p.1.

H.L., « Les garanties de la Sécurité et de la Paix », in *La Ligue du Libre-Échange*, (mai 1933) in *Journal des Économistes*, 15 mai 1933, p. 438-439.

H.L., « Les garanties de la Sécurité et de la Paix », in *La Ligue du Libre-Échange*, (juillet 1933), in *Journal des Économistes*, Paris, 15 juillet 1933, p. 628-629.

H.L., « L'équilibre du monde », in *Le Libre-Échange* n° 33, septembre-octobre 1933, p. 127-128.

H.L., « L'Équilibre du monde », in *La Ligue du Libre-Échange*, (octobre 1933), in *Journal des Économistes*, 15 octobre 1933, p. 726-727.

1934

H.L., *La réforme de l'État en Belgique et ailleurs. Pour un état démocratique et individualiste ; contre le corporatisme et la dictature : Le suffrage universel organisé et le parlementarisme d'intérêt général*. Bruxelles, s.d. [1934], 59 p.

H.L., *Le règlement de la situation internationale. Libre-échange ou Périr*, Bruxelles, s.d. [1934], 43 p.

H.L., « Faut-il réformer l'État ? réponse de M. Henri Lambert », in *La Revue Belge*, 11ème année, t. II, n° 1, 1er avril 1934, p. 49-52.

H.L., in x., « Quelques remarques sur le Plan de Man. Une lettre de M. Henri Lambert sur l'économie libre. Il faut découvrir la cause de la monopolisation graduelle ou deson danger », in *L'Étoile belge*, 29 avril 1934, p.1 sq.

H.L., in « CR de la séance du 15 mai 1934 de la Société d'Économie politique de Belgique consacrée au plan du travail d'Henri Deman », in *Comptes rendus des travaux de la Société d'Économie politique de Belgique*, n° 96, mai 1934, interventions d' H. L., p. 17-18, 28.

1935

H.L., *Hypothèse sur l'évolution physique et métaphysique de l'Énergie*, Bruxelles, 1935, 232 p.

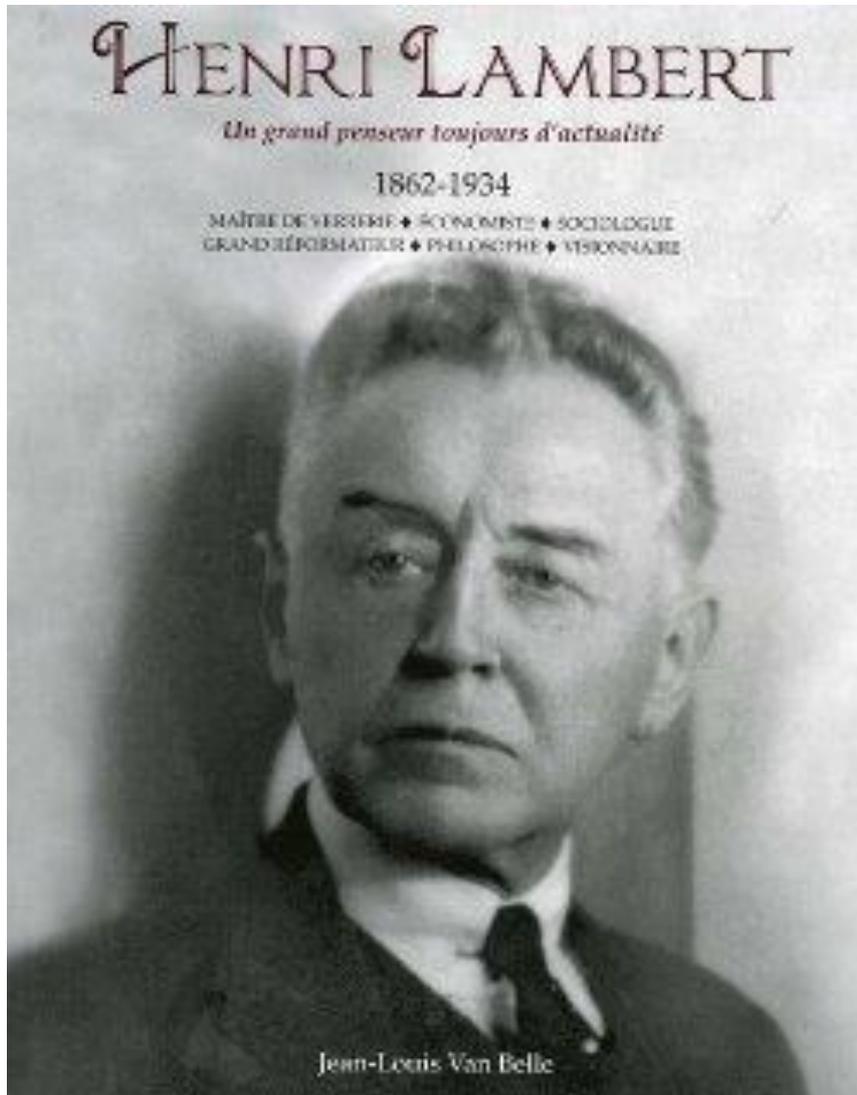
2009

H.L., *The Ethics of International Trade*, réédition de l'étude parue à Londres en 1915, Bibliobazaar LLC, La Vergne, USA, 2009.

H.L., *Pax Economica*, réédition de l'étude parue sous le titre, *Pax Economica ; freedom of international exchange the sole method for the permanent and universal abolition of war, with a statement of the cause and the solution of the European crisis and a sketch of the only possible conclusive settlement of the probleme confronting the world*, Boston, Mass, International Free-Trade League, 1918, 99 p. (3e éd.), Breinigsville, LLC, USA, 2009.

10. L'ouvrage

L'ouvrage J.L VAN BELLE, "Henri Lambert - Un grand penseur toujours d'actualité (1862-1934)", *Editions La Taille d'Aulme*, 2010, p.419 peut être commandé notamment auprès de la librairie [Tropismes](http://www.tropismes.be/) (<http://www.tropismes.be/>).



10. L'ouvrage

Table des matières

L'ouvrage J.L VAN BELLE, "Henri Lambert - Un grand penseur toujours d'actualité (1862-1934)", *Editions La Taille d'Aulme*, 2010, p.419 peut être commandé notamment auprès de la librairie [Tropismes](http://www.tropismes.be/) (<http://www.tropismes.be/>)

PRÉFACE	11
REMERCIEMENTS	15
INTRODUCTION	17
CHAPITRE I. ORIGINES et FAMILLE	19
1. Origines : la Révolution Industrielle	19
La révolution industrielle (ca 1750-1900)	19
Avance de la Belgique	21
L'exemple belge de Charleroi	23
2. La famille Lambert	26
Casimir Lambert (1798-1864)	27
Casimir Lambert fils (1827-1896)	34
Henri Lambert (1862-1934)	47
CHAPITRE II. JEUNESSE, FORMATION, PRÉMIÈRES DE SA PENSÉE	49
1. Jeunesse et milieu	49
2. Formations scolaire et universitaire	50
3. 1886 : Insurrection ouvrière et les prémices de sa pensée	51
4. Amitié avec Eugène Baudoux	63
5. Premières réflexions, premiers écrits (1892-1898)	63
CHAPITRE III. RÉFORME DU SYSTÈME ÉLECTORAL ET PARLEMENTAIRE	69
1. Le microcosme belge : la situation de l'époque (1865-1893)	69
2. La solution d'Henri Lambert : un suffrage universel organisé, un système parlementaire dans l'intérêt général (1892-1893)	75
3. Actions et réactions (1893)	79
4. Rebondissement : la Commission des XXXI (1913-1914)	85
CHAPITRE IV. RÉFORME DU DROIT D'ASSOCIATION	89
1. La situation en Belgique à la fin du XIXe siècle	89
2. Analyse et proposition d'Eugène Baudoux et d'Henri Lambert	91
De 1895 à 1898	91
Résurgence en 1907-1908	99
3. La réforme du capitalisme irresponsable et du droit d'association économique en général (1914)	100
CHAPITRE V. RÉFORME DES RÉGIMES COLONIAUX : internationalisation	119
1. Origines (1884-1887) - L'affaire du Congo Belge	119

2. Abus du régime de Léopold II (1888-1908)	121
3. L'annexion belge: proposition d'internationalisation d'Henri Lambert (1908)	123
CHAPITRE VI. RÉFORMATEUR TOUJOURS SUR LA BRÈCHE	135
1. Projet de loi sur les « actions de travail » (1913)	135
2. L'enseignement primaire (1914)	136
3. Les chemins de fer (1914)	137
CHAPITRE VII. LA GRANDE GUERRE (1913-1918) ET L'ARMISTICE	139
1. Introduction	139
2. Approche de la Grande guerre et la lettre ouverte à Sir Edward Grey (1913)	142
3. Moraliste et militant de la paix : lettre ouverte à Woodrow Wilson. Actions depuis la Hollande et surtout l'Angleterre (octobre 1914 - septembre 1916)	147
4. Militant de la paix aux USA	170
- approche du Colonel House (conseiller principal du Président Wilson)	
- élaboration des « 14 Points » pour la paix de Wilson (8 janvier 1918)	
- le « point 3 » ou le désarmement économique, base de la paix	
- l'Armistice (11/11/1918)	
5. Fondation à Boston de The International Free Trade League (1918)	199
6. Henri Lambert et les petits-fils de William Lloyd Garrison (1917-1918)	203
7. Autres activités, initiatives, écrits américains d'Henri Lambert	207
CHAPITRE VIII. FAILLITE DE LA PAIX : Conférence de la Paix, Traité de Versailles (1919)	213
1. Attitudes des vainqueurs – Les opinions publiques	213
2. Abandon du « Point 3 » de Wilson : le désastre	215
3. Poursuite de la correspondance avec le Colonel House	218
4. Réactions d'Henri Lambert	220
CHAPITRE IX. LA DÉMOCRATIE INDIVIDUALISTE : Liberté, Responsabilité, Solidarité	229
1. Le finalisme d'Henri Lambert	229
2. Les lois de l'ordre naturel	232
3. Une philosophie économique et une morale politique nouvelles	234
CHAPITRE X. ULTIMES COMBATS (1930-1934)	249
1. La Crise Mondiale	250
2. L'Europe : le phénomène « Paneuropa » – fédéralisme ou non ?	254
3. La réforme de l'état en Belgique (1934)	259
4. Ultime appel de 1934 : « les destinées européennes se décideront au cours des deux ou trois années suivantes »	262
CHAPITRE XI. FILIÈRE SPIRITUELLE ET HYPOTHÈSE MÉTAPHYSIQUE	265
1. Spiritualisation par l'exercice de la morale	265
2. Hypothèse : la nature de l'énergie attractive, puissance divine en l'atome ?	267
CHAPITRE XII. ÉCHOS DES THÉORIES D'HENRI LAMBERT	277
« Pèlerin de la vérité »	
1. Analyse de Guillaume De Greef	277

2. Réactions des milieux catholiques belges	284
3. Opinions d'une élite internationale	285
4. Partisans et adversaires	287
5. Dernier grand écho belge : Henri Janne	297
6. Valentin Casimir-Lambert ou The Responsible Democracy	300
CHAPITRE XIII. PARCOURS INDUSTRIEL : Des Verreries familiales au Barnum et à la concentration « U.V. M. B. » (1930)	303
1. Les Verreries familiales : expansion, difficultés familiales	303
2. Fondation de la commandite Henri Lambert et Cie et construction du Barnum (1901-1902)	305
3. La révolution technologique : du verre soufflé au verre étiré (1914-1930)	324
4. Du Barnum aux Verreries Mécaniques de Lodelinsart (1927-1930)	325
5. La concentration Union des Verreries Mécaniques Belges (U.V.M.B.) (1930)	327
CHAPITRE XIV. VIE FAMILIALE	331
1. Mariage, descendance, résidences	331
2. Séparation (1913) et divorce (1922)	340
3. Modification patronymique (1923)	340
4. Solitude, déception finale, décès	341
CONCLUSION	343
ANNEXES	351
I. CRAYON GÉNÉALOGIQUE	351
II. SYNOPSIS : LA VIE DE CASIMIR LAMBERT Fils ET D'HENRI LAMBERT	352
III. PROJET DE TRAITÉ DE PAIX : ARNOLD LUPTON ET HENRI LAMBERT (1915)	358
IV. LE DESTIN DE L'OEUVRE VERRIÈRE D'HENRI LAMBERT : récit de la suite, Glaverbel (1961), désastre B.S.N.-Glaverbel (1972)	368
BIBLIOGRAPHIE	373
TABLE DES ILLUSTRATIONS	407
TABLE ONOMASTIQUE	411

10. L'ouvrage

Echos dans les médias

Dans cette rubrique nous reprenons les articles parus dans la presse écrite à propos de cet ouvrage.

Dans la presse écrite

Le soir du 18/12/2010 :  lesoir-20101218.jpg

Livre / Portrait d'un grand patron inclassable

Henri Lambert, prophète wallon

Nous débâtons aujourd'hui en son anniversaire irresponsable », écrit d'entrée Pierre Casimir-Lambert, le petit-fils d'Henri Lambert (1843-1924) en s'inscrivant dans la pensée de son grand-père. Un grand-père qui fut un de nos plus grands industriels wallons, mais aussi et surtout un penseur qui est le meilleur d'entre nous trop tôt. Pils d'un maître verrier qui fut député libéral de Charlemoi, Henri Lambert fut à la tête de ce qui passa alors pour la plus grande verrerie du monde. Mais plus qu'un maître industriel, il fut... un Wallon d'évergasse territoriale.

C'est Thibaut de cet écrivain libre qui entendait « valorifier le métallisme » que Thibaut Jean-Louis Van Belle vient de servir de postface de l'ouvrage de 400 pages Lambert, l'œuvre d'un homme « contre social », c'est un patron qui dénonce les privilèges exorbitants du capitalisme et de ses spéculations légales. « *Grâce à l'organisation, les capitalistes échappent à leurs responsabilités* », écrit-il. Lambert, c'est un apôtre qui a défini d'être avoir fut creusé. Et pourtant, comme c'est le propre de ceux qui sont en avance sur leur temps, il est tombé dans l'oubli. « Et d'ailleurs, il est cette phrase belle : « Je n'ai pas peur des hommes de mon temps. Il faut dire qu'il considérait les hommes politiques de son époque comme des... » écrit-il.

Lambert, à l'instar du Prix Nobel de la paix, son ami Henri Lafontaine (1844-1911) fut considéré par ses contemporains comme un fantasme, un être rêvé, un ermite, un patriote. Et c'est tout le mérite de Jean-Louis Van Belle de nous mettre ce personnage dans toute sa complexité. De consacrer ce prophète au départ d'archives familiales, jusqu'à aujourd'hui restées inaccessibles, mais aussi et surtout de documents muséalisés provenant des universités américaines.

Au lendemain de la guerre 14-18, Lambert fut l'un des premiers à critiquer l'humiliation que les Alliés firent subir à l'Allemagne en déclarant : « *vous avez une nouvelle guerre dans six ans* ». Des idées qui n'étaient pas dans l'air du temps. Il fallut alors « faire payer le Boche ».

Henri Lambert, c'est un rebelle à son époque. Un personnage inclassable qui, à l'instar d'un Bobay, a habitué pas à servir des services battus.

Les terribles épreuves éprouvées de 1914 lui ouvrent les yeux. Tout par de là. Il se met à réfléchir. Il laisse l'idée d'une sorte de suffrage universel qui évitait de subir « la domination du notaire local et ignorait ». « *Henri Lambert fut le premier à réviser l'histoire des privilèges exorbitants de la responsabilité locale* », écrit dans la préface son petit-fils Pierre Casimir-Lambert.

Henri Lambert écrit : « *ce socialisme n'est pas à l'école* ». Et voilà bien le paradoxe de notre incantation de grand capitalisme belge, qui parti d'un libéralisme pur et dur, arriva à un socialisme sans étiquette. Henri Lambert à cette finitude : « *le protestantisme, c'est le socialisme des riches et le socialisme, c'est le protestantisme des pauvres* ». Et un journaliste du Peuple écrit même en 1922, « *Lambert en passant par un socialisme dans certains milieux* ».

Pour Lambert, être libre-échangiste (une idée nouvelle), c'est automatiquement être pacifiste. Il sera un militant intrépidement de Van et de l'acte. Ce qui lui valut des critiques dans la presse belge. Il faut dire qu'en 1910, il proposa un projet de traité de paix dans lequel il accordait des compensations pour l'Alsace-Lorraine... au niveau du Cotage.

Tout comme le dit Jean-Louis Van Belle, « *Lambert a été d'un monde idéal, d'une cité de Dieu à la suite de laquelle pour un monde d'argent où le possesseur des épaules serait engendré en créant les épaules des autres* ». »

ERIC MURRAY



Henri Lambert
Un grand patron
son temps
d'aujourd'hui
1843-1924
VAN BELLE (Ed.)
Sur La Table d'Alain
1811, 2010, 220
pages, 12,50 €

ÉPINGLE

Henri Lambert, entrepreneur éclairé

À la tête de la plus grande verrerie du monde à Lodelinsart, il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.

De Cécile Zaluski
Par Jean-Paul Barbier

Sans dégoût du prestige des biologies, ou à l'inverse, Henri Lambert était un homme qui avait compris l'importance de la morale dans la vie de l'entreprise. Il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.

Tout au long de sa vie, Henri Lambert a été un homme qui a su mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux. Il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.

CAPITALISME RESPONSABLE
C'est une ligne de force de la pensée d'Henri Lambert. Il était un homme qui avait compris l'importance de la morale dans la vie de l'entreprise. Il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.



Henri Lambert



Aux dirigeants politiques de son temps, il reprochait avant tout leur incompétence économique.

Henri Lambert a été un homme qui a su mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux. Il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.

MORALE
Henri Lambert était un homme qui avait compris l'importance de la morale dans la vie de l'entreprise. Il n'a cessé de mettre en garde contre les dérives d'un capitalisme privé de repères moraux.

Sur le Web

[Le Soir \(www.lesoir.be\)](http://www.lesoir.be) : [Henri Lambert, Prophète wallon](#)

[L'Echo \(www.lecho.be\)](http://www.lecho.be) : [Henri Lambert : un entrepreneur éclairé](#)

[L'Avenir \(www.lavenir.net\)](http://www.lavenir.net) : [Henri Lambert, "toujours d'actualité"](#)

[IRHIS de Recherches historiques du Septentrion \(Université de Lille 3\)](#)

[Association Verre et Histoire :](#)

[Henri Lambert, Un grand penseur toujours d'actualité, 1862-1934, Maître de verrerie, économiste, sociologue, grand réformateur, philosophe, visionnaire.](#)

 [HL VerreEtHistoire](#)